

Guide des institutions de la Nouvelle-Calédonie 2015



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Guide des institutions de la Nouvelle-Calédonie 2015



 www.gouv.nc

1 Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommée « Nouvelle-Calédonie », le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droit avec la population autochtone.

Les traités passés au cours de l'année 1854 et les années suivantes avec les autorités coutumières ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des actes unilatéraux. Or, ce territoire n'était pas vide.

La Grande Terre et les Îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés Kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création. L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles.

Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

2 La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde.

Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux XIX^e et XX^e siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde

chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions. Parmi eux, certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques, ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion.

Les nouvelles populations sur le territoire ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'État, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont jeté les bases du développement.

La relation de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole lointaine est demeurée longtemps marquée par la dépendance coloniale, un lien univoque, un refus de reconnaître les spécificités, dont les populations nouvelles ont aussi souffert dans leurs aspirations.

3 Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumières.

Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine. Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements considérables de populations, dans lesquels des clans kanak ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires. L'organisation sociale kanak, même si elle a été reconnue dans ses principes, s'en est trouvée bouleversée. Les mouvements de population l'ont dés-

structurée, la méconnaissance ou des stratégies de pouvoir ont conduit trop souvent à nier les autorités légitimes et à mettre en place des autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ce qui a accentué le traumatisme identitaire.

Simultanément, le patrimoine artistique kanak était nié ou pillé. À cette négociation des éléments fondamentaux de l'identité kanak, se sont ajoutées des limitations aux libertés publiques et une absence de droits politiques, alors même que les Kanak avaient payé un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la Première Guerre mondiale. Les Kanak ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays, ce qui ne pouvait, chez un peuple fier et non dépourvu de traditions guerrières, que provoquer des révoltes, lesquelles ont suscité des répressions violentes, aggravant les ressentiments et les incompréhensions.

La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en ont résulté. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun.

4 La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps. Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son déve-

Retrouvez l'accord de Nouméa dans son intégralité sur le site internet www.gouv.nc

loppement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des Kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle.

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun.

La taille de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail et justifient des mesures de protection de l'emploi local.

Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité.

Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie.

5 Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer.

Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation.

Sa mise en œuvre suppose une loi constitutionnelle que le Gouvernement s'engage à préparer en vue de son adoption au Parlement. La pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier et ses liens avec le statut civil des personnes de droit commun, à prévoir la place des structures coutumières dans les institutions, notamment par l'établissement d'un sénat coutumier, à protéger et valoriser le patrimoine culturel kanak, à mettre en place de nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur, et à adopter des symboles identitaires exprimant la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté : certaines des délibérations du congrès du territoire auront valeur législative et un exécutif élu les préparera et les mettra en œuvre.

Au cours de cette période, des signes seront donnés de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci devant traduire la communauté de destin choisie et pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Le corps électoral pour les élections aux assemblées locales propres

à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée.

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie. Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif.

Des compétences seront transférées dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront selon un calendrier défini, modulable par le congrès, selon le principe d'auto-organisation.

Les compétences transférées ne pourront revenir à l'État, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'État, en termes d'assistance technique et de formation, et des financements nécessaires pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social. Les engagements seront inscrits dans des programmes pluriannuels.

La Nouvelle-Calédonie prendra part au capital ou au fonctionnement des principaux outils du développement dans lesquels l'État est partie prenante. Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées. Leur approbation équivaldrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

Sommaire

Organisme	Adresse	Tél.	Fax	Courriel	Page
ADANC - Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie	BP D2 98848 Nouméa CEDEX	25 75 30	25 11 66	florence.seytres@gouv.nc	88
ADCK - Agence de Développement de la Culture Kanak, Centre Culturel Tjibaou	BP 378 98845 Nouméa CEDEX	41 45 55	41 45 56	adck@adck.nc	88
ADECAL - Agence de Développement Économique de la Nouvelle-Calédonie	BP 2384 98846 Nouméa CEDEX	24 90 77	24 90 87	adecal@adecal.nc	93
Administration du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	24 65 65	26 65 80	liana.ata@gouv.nc	38
ADRAF - Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier	BP 4228 98847 Nouméa CEDEX	25 86 00	25 86 04	adraf@adraf.nc	93
ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	BP M3 98849 Nouméa CEDEX	24 35 19	-	camille.fabre@ademe.fr	93
ANFR - Agence Nationale des Fréquences	BP 1604 98845 Nouméa CEDEX	25 62 60	25 62 61	nouvelle-caledonie@anfr.nc	97
Antenne de Koné	BP 671 98860 Koné	47 70 70	47 70 71	-	40
APICAN - Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles	BP 256 98845 Nouméa CEDEX	25 51 03	25 51 29	apican@gouv.nc	88
Assemblée de la province des Îles Loyauté	BP 50 98820 Lifou Wé	45 51 00	45 14 40	pil@pil.nc	32
Assemblée de la province Nord	BP 41 98860 Koné	47 71 00	47 24 75	presidence@provine-nord.nc	32
Assemblée de la province Sud	BP L1 98849 Nouméa CEDEX	25 80 00	25 80 44	sg.contact@province-sud.nc	32
Assemblée nationale - Députés de la Nouvelle-Calédonie	126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP	-	-	-	18
ASSNC - Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie	BP P4 98851 Nouméa CEDEX	25 07 60	25 07 63	ass.nc@ass.nc	88
Association des maires de Nouvelle-Calédonie	BP 4018 98846 Nouméa CEDEX	24 20 85	27 85 57	amnc@amnc.asso.nc	35
Association française des maires de la Nouvelle-Calédonie	BP 1718 98874 Pont des Français	43 82 81	43 82 91	asm@asm.asso.nc	35
Bibliothèque Bernheim	BP G1 98848 Nouméa CEDEX	24 20 90	27 65 88	bernheim@bernheim.nc	88
Camp Est - Centre pénitentiaire de Nouméa	BP 491 98845 Nouméa CEDEX	27 25 27	28 55 42	malekalita.mafutuna@justice.fr	97
CANC - Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie	BP 111 98845 Nouméa CEDEX	24 31 60	28 45 87	direction@canc.nc	94
CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie	BP M3 98849 Nouméa CEDEX	24 31 00	24 31 31	cci@cci.nc	95
CDPNC - Centre de Documentation Pédagogique de Nouvelle-Calédonie	BP 215 98845 Nouméa CEDEX	24 28 28	28 31 13	dir@cdp.nc	89
CEGESMET - Centre de gestion des métiers	BP 5019 98847 Nouméa CEDEX	27 43 70	28 40 07	centre.gest@cegesmet.nc	95
Cellule Économ - Cellule économie numérique	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	23 64 40	24 44 70	econum@gouv.nc	41
CHN - Centre Hospitalier du Nord	BP 5 98850 Koumac	42 65 00	47 62 84	direction@chn.nc	88
CHS - Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet	BP 120 98845 Nouméa CEDEX	24 36 36	27 12 68	direction@chs.nc	88

Organisme	Adresse	Tél.	Fax	Courriel	Page
CHT - Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie	BP J5 98849 Nouméa CEDEX	25 66 66	25 66 99	direction@cht.nc	89
CLR - Caisse Locale de Retraite	BP 617 98845 Nouméa CEDEX	24 35 90	24 35 94	clr@clr.nc	92
CMA - Chambre de Métiers et de l'Artisanat	BP 4186 98846 Nouméa CEDEX	28 23 37	28 27 29	cma@cma.nc	94
CMDNC - Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie	B.P 4992 98847 Nouméa CEDEX	24 63 15	24 02 06	contact@cmd.nc	89
Commission européenne	BP 1100 98845 Nouméa CEDEX	27 70 02	28 87 07	delegation-new-caledonia@eeas.europa.eu	19
Congrès de la Nouvelle-Calédonie	BP P3 98851 Nouméa CEDEX	05 20 14	27 70 20	courrier@congres.nc	20
Conseil Coutumier	-	-	-	-	27
Conseil Économique, Social et Environnemental	9, place d'Iéna - 75775 Paris Cedex 16	+33 (0)1 44 43 64 18	+33 (0)1 44 43 61 87	marie-claude.tjibaou@lecese.fr	18
Conseil Économique, Social et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie	BP 4766 98847 Nouméa CEDEX	27 85 17	27 85 09	ces@gouv.nc	28
Conseil pour les anciens combattants et la mémoire de la nation	BP 1917 98846 Nouméa CEDEX	27 28 77	27 28 77	oacvg.nc@canl.nc	93
Consulat Général de la République d'Allemagne	BP MGA4 98802 Nouméa CEDEX	41 00 20	41 00 21	-	99
Consulat Général d'Australie	BP 22 98845 Nouméa CEDEX	27 24 14	27 80 01	heidi.bootle@dfat.gov.au	99
Consulat Général de Belgique	BP 2683 98846 Nouméa CEDEX	28 64 46	-	consubel.noumea@lagoon.nc	99
Consulat Général d'Indonésie	BP 26 98845 Nouméa CEDEX	23 28 81	27 84 35	kjri.noumea@kemlu.go.id	99
Consulat Honoraire d'Italie	BP 8177 98807 Nouméa CEDEX	27 42 82	-	consul.it.nc@lagoon.nc	99
Consulat Général du Japon	BP 2009 98846 Nouméa CEDEX	27 83 03	27 83 03	michel.mjm@lagoon.nc	99
Consulat général de Grande-Bretagne	BP 362 98845 Nouméa CEDEX	28 21 53	28 51 44	gbconsul@offratel.nc	99
Consulat Général de Nouvelle-Zélande	BP 2219 98846 Nouméa CEDEX	27 25 43	27 17 40	consulatnz@yahoo.com	99
Consulat Honoraire des Pays-Bas	BP 370 98845 Nouméa CEDEX	28 48 58	28 48 58	consulat.pays-bas.noumes@mnl.nc	99
Consulat Honoraire de Suisse	2, r. Cosmos PK6 98800 Nouméa	26 11 59	26 11 59	noumea@honrep.ch	99
Consulat Général de la République du Vanuatu	BP 2499 98846 Nouméa CEDEX	27 76 21	27 76 81	vanconsul@offratel.nc	99
Cour d'appel de Nouméa	BP F4 98848 Nouméa CEDEX	27 93 56	26 91 85	-	98
CREIPAC - Centre de Rencontres et d'Échanges Internationaux du Pacifique	BP 3755 98846 Nouméa CEDEX	25 41 24	25 40 58	creipac@creipac.nc	89
CTC - Chambre Territoriale des Comptes	BP 2392 98846 Nouméa CEDEX	28 11 44	28 10 70	ctcnc@nc.comptes.fr	97
DAA - Direction des Affaires Administratives	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	23 02 82	23 67 61	si.daa@gouv.nc	42

Sommaire

Organisme	Adresse	Tél.	Fax	Courriel	Page
DAC - Direction de l'Aviation Civile	BP H1 98849 Nouméa CEDEX	26 52 00	26 52 02	dac-nc@gouv.nc	44
DAE - Direction des Affaires Économiques	BP 2672 98846 Nouméa CEDEX	23 22 50	23 22 51	dae@gouv.nc	46
DAFE - Direction du service d'état de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement	BP 180 98845 Nouméa CEDEX	23 24 30	23 24 40	direction@dafe.nc	48
DAIRCL - Direction de l'Action Interministérielle et des Relations avec les Collectivités Locales	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	23 03 61	23 03 68	marilyn.lauterbac@nouvelle-caledonie.gouv.fr	97
DAJ - Direction des Affaires Juridiques	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	23 94 23	28 14 55	selc.daj@gouv.nc	49
DAMNC - Direction des Affaires Maritimes de la Nouvelle-Calédonie	BP 36 98845 Nouméa CEDEX	27 26 26	28 72 86	dam-nc@gouv.nc	50
DASS - Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	BP N4 98851 Nouméa CEDEX	24 37 00	24 37 33	dass@gouv.nc	52
DAVAR - Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales	BP 256 98845 Nouméa CEDEX	25 51 00	25 51 29	davar@gouv.nc	54
DBAF - Direction du Budget et des Affaires Financières	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	25 60 82	28 31 33	dbaf@gouv.nc	56
DCCFC - Direction de la Culture, de la Condition Féminine et de la Citoyenneté	BPT5 98852 Nouméa CEDEX	26 97 60	26 97 67	dccfc@gouv.nc	58
Défenseur des droits de l'enfant	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	23 03 46	27 28 28	-	97
DENC - Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie	BP 1933 98846 Nouméa CEDEX	23 96 38	27 29 21	denc@gouv.nc	60
DFPC - Direction de la Formation Professionnelle Continue	BP 110 98845 Nouméa CEDEX	24 66 22	28 16 61	dfpc@gouv.nc	62
DGRAC - Direction de la Gestion et de la Réglementation des Affaires Coutumières	BP E3 98848 Nouméa CEDEX	26 04 23	23 22 99	dgrac@gouv.nc	61
DIMENC - Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie	BP 465 98845 Nouméa CEDEX	27 02 30	27 23 45	dimenc@gouv.nc	64
DIRAG - Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	23 03 02	24 18 43	-	97
DITTT - Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres	BP A2 98848 Nouméa CEDEX	28 03 00	28 17 60	dittt@gouv.nc	66
DJS - Direction de la Jeunesse et des Sports	BP 810 98845 Nouméa CEDEX	25 23 84	25 45 85	djsnc@gouv.nc	68
DMTC - Direction des Missions des Transferts de Compétences	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	28 45 74	28 45 86	-	69
DRDNC - Direction Régionale des Douanes de la Nouvelle-Calédonie	BP 13 98845 Nouméa CEDEX	26 53 00	27 64 97	douanes.nc@offratel.nc	70
DRHFPNC - Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	25 61 12	27 47 00	drhfpnc@gouv.nc	72
DRHMI - Direction des Ressources Humaines, des Moyens et de l'Informatique	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	23 04 21	-	-	97
DSCNC - Direction de la de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques de Nouvelle-Calédonie	BP 10468 98805 Nouméa CEDEX	20 77 00	20 77 16	-	71
DSF - Direction des Services Fiscaux	BP D2 98848 Nouméa CEDEX	25 75 00	25 11 66	dsf@gouv.nc	74
DTE - Direction du Travail et de l'Emploi	BP 141 98845 Nouméa CEDEX	27 55 72	27 04 94	dtenc@gouv.nc	76

Organisme	Adresse	Tél.	Fax	Courriel	Page
DTSI - Direction des Technologies et Services de l'Informaton	BP 15101 98804 Nouméa CEDEX	27 58 88	28 19 19	dtsti@gouv.nc	78
EMM - École des Métiers de la Mer	BP 36 98845 Nouméa CEDEX	28 78 63	27 47 54	emmdir@lagoon.nc	90
ERPA - Établissement de Régulation des Prix Agricoles	BP 27820 98863 Nouméa CEDEX	26 09 60	24 12 52	contact@erpa.nc	90
ETFPA - Établissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes	BP 428 98845 Nouméa CEDEX	26 57 31	27 34 35	sec.dg@etfpa.nc	90
FANC - Forces Armées de la Nouvelle-Calédonie	BP 38 98843 Nouméa CEDEX	29 30 80	29 30 87	comsup-fanc@lagoon.nc	97
Fonds Nickel	BP 465 98845 Nouméa CEDEX	27 02 30	27 23 45	fonds.nickel@gouv.nc	90
Gendarmerie Nationale de Nouvelle-Calédonie	BP R3 98851 Nouméa CEDEX	29 51 05	29 51 85	comgendncwrf@gendarmerie.interieur.gouv.fr	97
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	24 65 65	24 65 80	liana.ata@gouv.nc	36
Groupement d'Intérêt Public Formation "Cadres Avenir"	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	24 64 44	24 64 40	fomation-cadres-avenir@nouvelle-caledonie.gouv.fr	98
Haut-commissariat de la République	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	26 63 00	27 28 28	haussariat@nouvelle-caledonie.gouv.fr	16
IAC - Institut Agronomique de Nouvelle-Calédonie	BP 73 98890 Païta	43 74 15	43 74 16	amatjalal@iac.nc	91
IDCNC - Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie	BP 497 98845 Nouméa CEDEX	28 10 82	27 20 79	idc.nc@idcnc.nc	90
IFAP - Institut de Formation à l'Administration Publique	BP 1318 98845 Nouméa CEDEX	24 64 00	24 64 10	direction@ifap.nc	91
IFMNC - Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie	BP 8036 98807 Nouméa CEDEX	26 45 41	26 28 50	ifmnc@ifmnc.nc	91
IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	BP 2059 98846 Nouméa CEDEX	28 51 71	28 78 57	andre.carpentier@ifremer.nc	93
Institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie	BP 61 98845 Nouméa CEDEX	27 02 80	27 33 90	diripnc@pasteur.nc	91
IRD - Institut de Recherche pour le Développement	BP A5 98848 Nouméa CEDEX	26 10 00	26 43 26	nouvelle-caledonie@ird.fr	93
ISEE - Institut de la Statistique et des Études Économiques	BP 823 98845 Nouméa CEDEX	27 54 81	28 81 48	isee@isee.nc	91
Mairie de Bélep	98811 Bélep	47 69 16	47 69 23	belema@canl.nc	34
Mairie de Boulouparis	98812 Boulouparis	35 17 06	35 18 64	mairie.boulouparis@lagoon.nc	34
Mairie de Bourail	BP 922 98870 Bourail	44 11 16	44 70 33	bourail@offratel.nc	34
Mairie de Canala	98813 Canala	42 31 09	42 32 67	accueil@mairie-canala.nc	34
Mairie de Dumbéa	777 RT1 98835 Dumbéa	41 40 00	41 80 40	courrier@mairie-dumbea.nc	34
Mairie de Farino	98881 Farino	44 31 04	44 35 10	mairiefarino@canl.nc	34
Mairie de Hienghène	BP 71 98815 Hienghène	42 81 19	42 81 52	mairie-hienghene@canl.nc	34

Sommaire

Organisme	Adresse	Tél.	Fax	Courriel	Page
Mairie de Houailou	Lot 22 98816 Houailou	42 52 20	42 60 70	mairie-houailou@lagoon.nc	34
Mairie de Kaala-Gomen	BP 134 98817 Kaala-Gomen	47 67 15	47 10 13	kaalagomen@lagoon.nc	34
Mairie de Koné	BP 6 98860 Koné	47 22 06	47 20 86	mairie@koohe.nc	34
Mairie de Kouaoua	98818 Kouaoua	42 64 64	42 45 34	seccgen@mairie-kouaoua.nc	34
Mairie de Koumac	BP 1 98850 Koumac	47 61 08	47 73 73	accueil@mairie-koumac.nc	34
Mairie de La Foa	BP 46 98880 La Foa	44 31 13	44 36 39	mairielafoa@lagoon.nc	34
Mairie de Lifou	BP 18 98820 Wé Lifou	45 50 00	45 50 13	mairielifou@lagoon.nc	34
Mairie de l'Île des Pins	BP 87 98832 Île des Pins	46 11 03	46 12 59	mairie-pins@canl.nc	34
Mairie de Maré	BP 153 98828 Tadine Maré	45 41 07	45 40 39	mairie-mare@canl.nc	34
Mairie de Moindou	98819 Moindou	44 33 35	44 34 74	mairie-moindou@canl.nc	34
Mairie du Mont-Dore	BP 3 98810 Mont-Dore	43 70 00	43 64 94	mairie@ville-montdore.nc	34
Mairie de Nouméa	BP K1 98849 Nouméa CEDEX	27 31 15	28 25 58	mairie@ville-noumea.nc	34
Mairie de Ouégoa	BP 45 98821 Ouégoa	47 64 05	47 65 73	tous-services@mairie-de-ouegoa.nc	34
Mairie d'Ouvéa	BP 48 98814 Ouvéa	45 71 11	45 89 05	mairie-ouvea@canl.nc	35
Mairie de Païta	BP 7 98890 Païta	35 21 11	35 30 47	secretariat.general@ville-paita.nc	35
Mairie de Poindimié	BP 9 98822 Poindimié	42 60 10	42 74 19	tousservices@mairie-poindimie.nc	35
Mairie de Ponérihoun	BP 6 98823 Ponérihoun	42 85 02	42 85 66	mairie-ponerihouen@canl.nc	35
Mairie de Pouébo	BP 5 98824 Pouébo	47 64 38	47 54 92	pwevo@lagoon.nc	35
Mairie de Pouembout	BP 43 98825 Pouembout	47 70 00	47 24 33	mairpbout@canl.nc	35
Mairie de Poum	BP 5 98826 Poum	47 61 85	47 69 13	communepoum@lagoon.nc	35
Mairie de Poya	BP 90 98827 Poya	47 12 50	47 18 00	mairie-poya@lagoon.nc	35
Mairie de Sarraméa	98882 Sarraméa	44 31 34	44 36 06	mairie-sarramea@lagoon.nc	35
Mairie de Thio	98829 Thio	44 52 20	44 53 78	mairie@mairie-thio.nc	35
Mairie de Touho	BP 04 98831 Touho	42 88 07	42 87 51	tousservices@mairie-touho.nc	35
Mairie de Voh	BP 32 98833 Voh	47 84 00	47 28 48	accueil@mairie-voh.nc	35

Organisme	Adresse	Tél.	Fax	Courriel	Page
Mairie de Yaté	BP 04 98834 Yaté	46 41 16	46 41 72	mairie-yate@canl.nc	35
Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris	4 bis, rue de Ventadour 75001 PARIS	+33 (0)1 42 86 70 00	+33 (0)1 42 86 70 38	communication@mncparis.fr	86
Maison des artisans	BP 8157 98807 Nouméa CEDEX	27 56 85	27 56 85	artisans@lagoon.nc	95
MÉTÉO - Service de la météorologie	BP 151 98845 Nouméa CEDEX	27 93 00	27 93 27	com-nc@meteo.fr	80
Mission aux affaires culturelles	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	24 21 81	24 21 80	laurent.weil@nouvelle-caledonie.gouv.fr	98
Mission pour la recherche et la technologie	BP C5 98844 Nouméa CEDEX	23 04 04	23 04 08	-	98
OCEF - Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique	BP 258 98845 Nouméa CEDEX	25 08 00	27 39 19	océf@océf.nc	91
OPT - Office des Postes et Télécommunications	98841 Nouméa CEDEX	26 82 00	26 29 27	direction@opt.nc	92
Parlement Européen	-	+32 228 37 256	-	-	18
Police Nationale	BP 289 98845 Nouméa CEDEX	24 33 00 / 17	27 12 22	dsp988@interieur.gouv.fr	98
Port Autonome	BP 14 98845 Nouméa CEDEX	25 50 00	27 54 90	panc@noumeaport.nc	92
RSMA - Régiment de Service Militaire Adapté en Nouvelle-Calédonie	BP 41 98850 Koumac	47 88 14	47 88 18	gsma-nc@lagoon.nc	97
Sénat coutumier	BP 1059 98845 Nouméa CEDEX	24 20 00	24 93 20	senat-coutumier@gouv.nc	24
Sénat	BP 306 98845 Nouméa CEDEX	28 26 20	-	pfrogier@senat.fr	18
Services judiciaires - Palais de Justice	BP F4 98845 Nouméa CEDEX	27 93 50	28 73 74	-	98
SAP - Service de l'Aménagement et de la Planification	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	26 29 33	23 75 73	sap@gouv.nc	81
SCRRE - Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	25 00 46	25 00 47	françois.bockel@gouv.nc	82
SCAI - Service de la Coordination Administrative et des Institutions	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	25 60 76	25 60 86	scai@gouv.nc	83
SIG - Service Intérieur du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	BP M2 98849 Nouméa CEDEX	24 65 65	25 65 80	sig@gouv.nc	84
SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Nouvelle-Calédonie	BP 164 98845 Nouméa CEDEX	23 20 60	23 20 68	sec.spip-nouvelle-caledonie@justice.fr	97
Trésorerie Générale	BP E4 98848 Nouméa CEDEX	27 92 00	27 26 75	tg162.contact@dgfp.finances.gouv.fr	98
Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie	BP Q3 98851 Nouméa CEDEX	25 06 30	25 06 31	greffe.ta-noumea@juradm.fr	98
Tribunal de Première Instance de Nouméa	BP F4 98845 Nouméa CEDEX	27 93 72	27 65 31	francoise.micherot@justice.fr	98
UNC - Université de la Nouvelle-Calédonie	BP R4 98851 Nouméa CEDEX	29 02 90	25 48 29	odile.boyer@univ-nc.nc	93
Vice-Rectorat Direction générale de l'enseignement de Nouvelle-Calédonie	BP G4 98848 Nouméa CEDEX	26 61 00	27 30 48	webmestre@ac-noumea.nc	85

La Nouvelle-Calédonie est compétente dans les matières suivantes :

- 1° Impôts, droits et taxes perçus au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie ; création ou affectation d'impôts et taxes au profit de fonds destinés à des collectivités territoriales, d'établissements publics ou d'organismes chargés d'une mission de service public ; création d'impôts, droits et taxes au bénéfice des provinces, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale ; réglementation relative aux modalités de recouvrement, au contrôle et aux sanctions ;
- 2° Droit du travail et droit syndical ; formation professionnelle, sans préjudice des actions des provinces dans ce domaine, et attribution de diplômes à ce titre ; inspection du travail ;
- 3° Accès au travail des étrangers ;
- 4° Protection sociale, hygiène publique et santé, contrôle sanitaire aux frontières ;
- 5° Statut civil coutumier ; terres coutumières et palabres coutumiers ; limites des aires coutumières ;
- 6° Commerce extérieur, à l'exception des prohibitions à l'importation et à l'exportation relatives à des matières relevant de la compétence de l'État ; régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers ;
- 7° Postes et télécommunications, sous réserve des dispositions du 6° du I de l'article 21 ;
- 8° Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires ;
- 9° Desserte aérienne, sous réserve des compétences attribuées à l'État par le 6° du I de l'article 21 et, jusqu'au transfert à la Nouvelle-Calédonie, par le 1° du III de l'article 21 ;
- 10° Réglementation et exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ;
- 11° Réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt ;
- 12° Circulation routière et transports routiers ;
- 13° Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie ;
- 14° Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes ;
- 15° Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics ou ministériels ;
- 16° Droit des assurances ;
- 17° Règles relatives à la commande publique, dans le respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, d'efficacité de la commande publique et de bon emploi des deniers publics ;
- 18° Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance ;
- 19° Réglementation des poids et mesures ; consommation, concurrence et répression des fraudes, droit de la concentration économique ;
- 20° Réglementation des prix et organisation des marchés, sous réserve de la compétence des provinces en matière d'urbanisme commercial ;
- 21° Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; normes de construction ; cadastre ;
- 22° Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire, abattoirs ;
- 23° Organisation des services et des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie ;
- 24° Établissements hospitaliers ;
- 25° Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie ;
- 26° Production et transport d'énergie électrique, réglementation de la distribution d'énergie électrique, équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie ;
- 27° Météorologie ;
- 28° Enseignement primaire : programmes, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ; formation des maîtres ; contrôle pédagogique ;
- 29° Enseignement du second degré ;
- 30° Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles intéressant la Nouvelle-Calédonie ;
- 31° Commerce des tabacs ;
- 32° Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ;
- 33° Droit de la coopération et de la mutualité ;
- 34° Appareils à pression.
- 35° Police et sécurité de la circulation aérienne extérieure et de la circulation maritime, sous réserve du III du présent article ;
- 36° Police et sécurité de la circulation maritime s'effectuant entre tous points de la Nouvelle-Calédonie ; sauvegarde de la vie en mer dans les eaux territoriales ;
- 37° Police et sécurité de la circulation aérienne intérieure et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie dont l'activité principale n'est pas le transport aérien international ;
- 38° Droit civil, règles concernant l'état civil et droit commercial ;
- 39° Sécurité civile.

Le gouvernement :

- 1° Prend les décisions individuelles relatives au travail des étrangers, pour l'application du 3° de l'article 22 ;
- 2° Établit le programme des importations ;
- 3° Approuve les tarifs et redevances en matière de postes et télécommunications ;
- 4° Organise les concours d'accès aux emplois publics de la Nouvelle-Calédonie et de ses établissements publics, et en détermine les programmes ;
- 5° Détermine les modalités d'application de la rémunération des agents publics de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la rémunération des collaborateurs des membres du gouvernement ;
- 6° Crée les charges, nomme les officiers publics et ministériels et confère l'honorariat ;
- 7° Fixe les prix et les tarifs réglementés ;
- 8° Fixe l'organisation des services de la Nouvelle-Calédonie ;
- 9° Détermine la nature et les tarifs des prestations des services publics de la Nouvelle-Calédonie ;
- 10° Conclut les conventions avec les concessionnaires, déléguaires de service public et les fermiers ;
- 11° Fixe l'objet et les modalités d'exécution ou d'exploitation des ouvrages publics et des travaux publics de la Nouvelle-Calédonie ;
- 12° Gère les biens de la Nouvelle-Calédonie ;
- 13° Détermine les servitudes administratives au profit du domaine et des ouvrages publics de la Nouvelle-Calédonie ;

- 14° Assure le placement des fonds libres de la Nouvelle-Calédonie en valeurs d'État ou en valeurs garanties par l'État et autorise l'émission des emprunts de la Nouvelle-Calédonie ;
- 15° Accepte ou refuse les dons et legs au profit de la Nouvelle-Calédonie ;
- 16° Conclut les conventions de prêts ou d'avaux, dans les conditions fixées par le congrès ;
- 17° Se prononce sur les projets ou propositions de loi du pays ou sur les projets de délibération du congrès ou d'une assemblée de province, relatifs aux mines, mentionnés aux III^e et IV^e de l'article 42 ;
- 18° Prépare la codification des lois du pays et de la réglementation édictée par la Nouvelle-Calédonie.

Article 134

Le président du gouvernement représente la Nouvelle-Calédonie.

En vertu d'une délibération du gouvernement, il intente les actions et défend devant les juridictions, au nom de la Nouvelle-Calédonie, sous réserve des dispositions de l'article 69.

Il dirige l'administration de la Nouvelle-Calédonie et nomme aux emplois publics de la Nouvelle-Calédonie, sous réserve des dispositions de l'article 132. Il est ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Nouvelle-Calédonie. Il signe tous les contrats au nom de celle-ci.

Il peut déléguer en toute matière sa signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints ainsi qu'aux agents publics occupant des fonctions au moins équivalentes.

Le président du gouvernement assure dans les quinze jours la publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie des actes ressortissant à la compétence des institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Article 136

Le président du gouvernement présente chaque année devant le congrès :

- 1° Lors de la première session ordinaire, un rapport sur la situation de la Nouvelle-Calédonie et l'état des différents services publics, y compris délégués, ainsi qu'un rapport sur l'état des participations de la Nouvelle-Calédonie au capital de sociétés et sur l'activité de celles-ci ;
- 2° Lors de la session budgétaire, un rapport sur l'activité du gouvernement pendant l'année écoulée et sur le programme de travail de la session.



I. L'État est compétent dans les matières suivantes :

- 1° Nationalité ; garanties des libertés publiques ; droits civiques ; régime électoral ;
- 2° Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commissions d'office et service public pénitentiaire ;
- 3° Défense nationale ;
- 4° Matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives ;
- 5° Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger et Trésor ;
- 6° Desserte maritime et aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radioélectriques ; statut des navires ; immatriculation des aéronefs ;
- 7° Réglementation relative aux matières mentionnées au 1° de l'article 19 du décret n° 54-1110 du 13 novembre 1954 portant réforme du régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, ainsi qu'aux installations qui en font usage ;
- 8° Fonction publique de l'État ;
- 9° Contrats publics de l'État et de ses établissements publics ;

10° Règles relatives à l'administration des provinces, des communes et de leurs établissements publics, contrôle de légalité des provinces, des communes et de leurs établissements publics et régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics, sous réserve de l'article 27 ;

11° Contrôle budgétaire des provinces, des communes et de leurs établissements publics ;

12° Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales, sous réserve des dispositions du 10 de l'article 22 relatives aux ressources de la zone économique exclusive ;

13° Recensement général de la population ;

14° Lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme.

II. L'État est également compétent dans les matières suivantes, sous réserve, le cas échéant, de l'application des dispositions mentionnées aux articles 28 à 38 :

1° Relations extérieures ;

2° Conditions d'entrée et de séjour des étrangers ;

3° Maintien de l'ordre ;

4° Sécurité en matière aérienne ;

5° Droit pénal, sous réserve des dispositions prévues aux articles 86, 87, 88 et au deuxième alinéa de l'article 157 ;

6° Communication audiovisuelle ;

7° Enseignement supérieur et recherche ;

8° Collation et délivrance des titres et diplômes, sous réserve des dispositions du 2° de l'article 22.



Article 200

Nomination et rôle du représentant de l'État

Le haut-commissaire est nommé par décret du président de la République délibéré en conseil des ministres. Il veille à l'exercice régulier de leurs compétences par les institutions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces et à la légalité de leurs actes.

Article 200-1

À compter du transfert de la compétence en matière de sécurité civile, le haut-commissaire peut prendre, dans tous les cas où il n'y aurait pas été pourvu par les autorités de la Nouvelle-Calédonie, toutes mesures nécessaires visant à assurer la sécurité civile.

Ce pouvoir ne peut être exercé par le haut-commissaire qu'après mise en demeure adressée aux autorités de la Nouvelle-Calédonie restée sans résultat.

Article 201

Publication des textes locaux

À défaut de publication dans un délai de quinze jours des actes ressortissant à la compétence de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, le haut-commissaire en assure sans délai la publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Article 202

Convention de mise à disposition des biens ou des agents de l'État

Des conventions entre l'État et la Nouvelle-Calédonie ou les provinces, signées par le haut-commissaire et le président du gouvernement ou le président de l'assemblée de province, fixent :

- 1° Les modalités de mise à la disposition de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces, des services, des agents et des biens de l'État qui concourent à l'exercice d'une compétence territoriale ou provinciale ;
- 2° Les modalités de la mise à la disposition de l'État, des services, des agents et des biens de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces qui concourent à l'exercice de compétences de l'État. Les agents de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces mis à la disposition de l'État demeurent régis par les dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Article 202-1

Après le transfert des compétences prévu au III de l'article 21 et à l'article 27, l'État et la Nouvelle-Calédonie peuvent conclure des conventions pour préciser, dans le respect de la répartition des compétences résultant de la présente loi organique, les conditions dans lesquelles ils exercent leurs attributions respectives.

Article 203

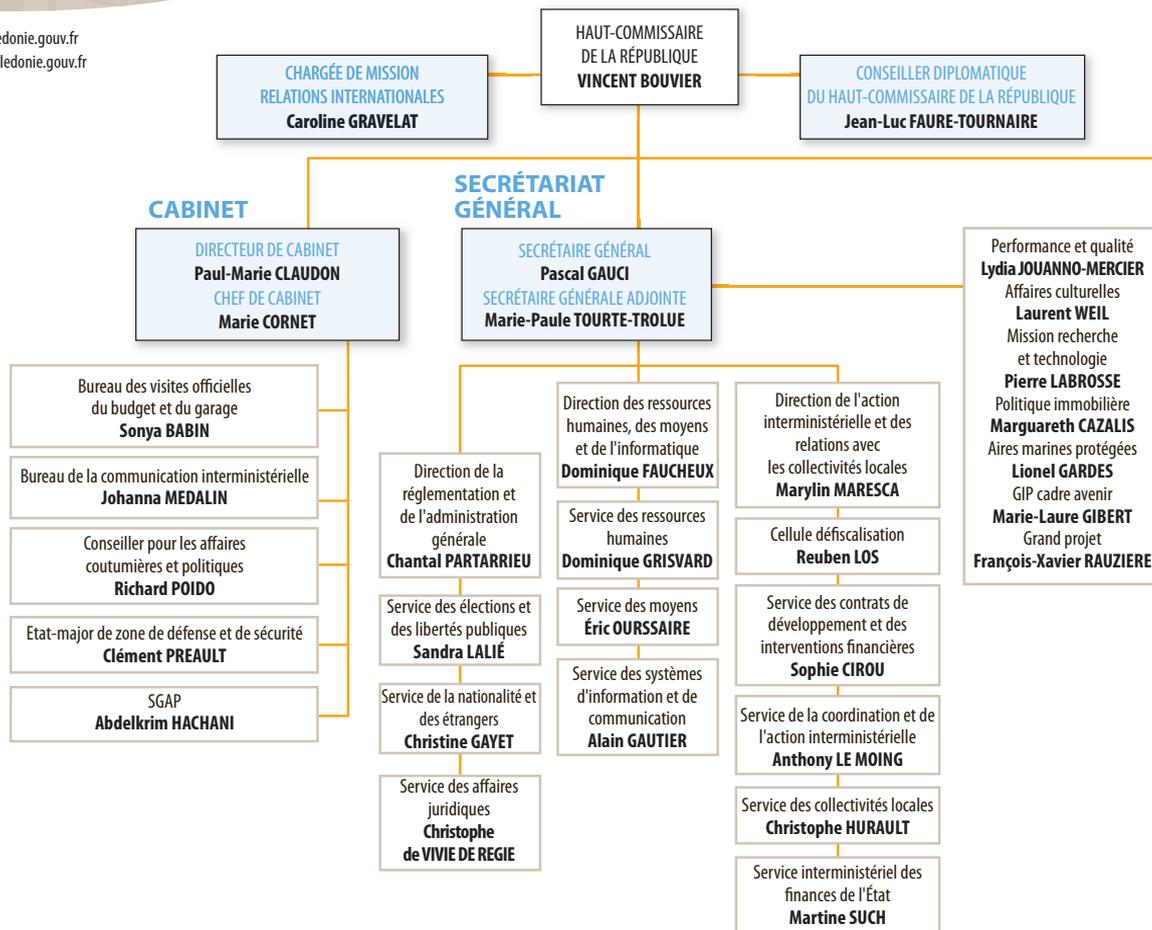
Concours d'établissements publics nationaux

À la demande du congrès ou des assemblées de province, les autorités administratives indépendantes et les établissements publics nationaux apportent leur concours à l'exercice par la Nouvelle-Calédonie ou par les provinces de leurs compétences. Les modalités de ce concours sont fixées par des conventions passées entre l'État, ses établissements ou ces autorités et la Nouvelle-Calédonie ou les provinces. Ces conventions sont transmises pour information au haut-commissaire.

Article 203-1

Une convention entre l'État et la Nouvelle-Calédonie fixe les modalités du concours des administrations centrales de l'État à la Nouvelle-Calédonie pour l'élaboration des règles dont elle a la charge à l'occasion des transferts de compétences prévus aux articles 21 et 27.

Site internet : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr
 Courriel : haussariat@nouvelle-caledonie.gouv.fr
 1, avenue du Maréchal Foch
 BP CS | 98844 Nouméa CEDEX
 Tél. 26 63 00 | Fax : 27 28 28



SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE
POUR LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

Frédéric EYMARD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jocelyn ELOUIN

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE
POUR LA PROVINCE NORD

Michel SALLENAVE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Michel HENNOUQUE

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ DE LA
RÉPUBLIQUE POUR LA PROVINCE SUD

Régis ELBEZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Chantal BERGHUE
ADJOINT AU CDR (ANTENNE NOUMÉA)
Guillaume OULAI



L'Assemblée nationale

Site internet : www.assemblee-nationale.fr

Sonia LAGARDE

Députée de la 1^{re} circonscription
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
slagarde@assemblee-nationale.fr



Photo DR

Philippe GOMES

Député de la 2^e circonscription
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
pgomes@assemblee-nationale.fr



Photo DR

Le nombre de députés est de 577 se répartissant ainsi :

Départements de métropole et d'outre-mer	570
Collectivités d'outre-mer	5
Nouvelle-Calédonie	2

Le Sénat

Site internet : www.senat.fr

Pierre FROGIER

Sénateur de la Nouvelle-Calédonie
BP 306 - 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 28 26 20
Sénat
15, rue Vaugirard 75291 Paris CEDEX 06
Tél. +33 (0)1 42 34 28 17
Courriel : pfrogier@senat.fr



Photo DR

Hilarion VENDEGOU

Sénateur de la Nouvelle-Calédonie
BP 306 - 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 28 26 20
Sénat
15, rue Vaugirard 75291 Paris CEDEX 06
Tél. +33 (0)1 42 34 28 17
Courriel : hvendegou@senat.fr

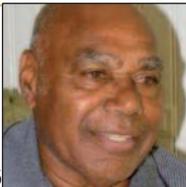


Photo DR

Le nombre de sénateurs est de 348 se répartissant ainsi :

Départements de métropole et d'outre-mer	326
Français établis hors de France	12
Collectivités territoriales d'outre-mer	8
Nouvelle-Calédonie	2

Le Parlement européen

Site internet : www.europarl.europa.eu

Maurice PONGA

Député européen
Parlement européen :
Bât. Louise Weiss - T 10032
1, av. du Pdt R. Schuman - CS 91024
67070 STRASBOURG CEDEX
Parlement européen :
Rue Wiertz, Altiero Spinelli 13E217 - 1047 BRUXELLES
Tél. +32 228 37 256
Courriel : perrine.orosco@europarl.europa.eu
Tél. +32 228 47 256
Courriel : blancheemmanuelle.wiwane@europarl.europa.eu

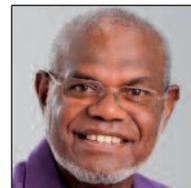


Photo DR

Le Conseil économique, social et environnemental

Site internet : www.lecese.fr

Marie-Claude TJIBAOU

Palais d'Iéna - 9, place d'Iéna
75775 Paris CEDEX 16
Tél. +33 (0)1 44 43 64 18
Courriel : marie-claude.tjibau@lecese.fr



Photo DR

Bernard PAUL

Palais d'Iéna - 9, place d'Iéna
75775 Paris CEDEX 16
Tél. +33 (0)1 44 43 64 18
Courriel : bernard.paul@lecese.fr



Photo DR

La commission européenne

97, promenade Roger Laroque | BP 1100 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. +687 27 70 02 | Fax : +687 28 87 07

Courriel : delegation-new-caledonia@eeas.europa.eu

Chef de bureau : **Efstratis PEGIDIS**

La Nouvelle-Calédonie fait partie des 26 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) liés à quatre États membres de l'Union européenne (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark) et associés à l'Union européenne par une décision d'association d'outre-mer (DAO).

La nouvelle DAO a été adoptée le 22 novembre 2013 au Conseil et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour la période 2014-2020. Elle indique que les objectifs généraux de l'association décrits dans l'article 199 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) doivent être poursuivis à travers 3 principaux axes :

- l'amélioration de la compétitivité,
- le renforcement de la capacité de résistance et la réduction de la vulnérabilité économique et environnementale,
- la promotion de la coopération entre PTOM et avec d'autres partenaires.

Pour la période 2014-2020, les PTOM vont bénéficier des différentes sources de financement en provenance de l'UE : le FED et les programmes du budget général de l'Union européenne (Erasmus pour tous pour l'éducation et la formation, Horizon 2020 pour la recherche, COSME pour les entreprises, LIFE pour l'environnement...). Elle est également éligible aux programmes de l'Instrument de Coopération au Développement.

La DAO a fixé le montant total de l'enveloppe du FED PTOM à 364,5 millions d'euros avec :

- 229,5 millions d'euros pour les programmes territoriaux à

répartir entre les PTOM

- 100 millions d'euros pour la coopération régionale et l'intégration
- 8 millions d'euros pour l'assistance technique
- 21,5 millions d'euros pour l'aide d'urgence et performance

En Nouvelle-Calédonie, le FED a financé dans le passé des projets comme l'Aquarium des lagons, la route Koné-Tiwaka, la route Hienghène-Pouébo, le centre de formation des apprentis, l'extension de l'aérodrome de Magenta ou encore des réhabilitations et revégétalisations de sites miniers.

Sur le 9^e et 10^e FED territoriaux, l'Union européenne a appuyé la Nouvelle-Calédonie pour une réforme du secteur de la formation professionnelle selon la procédure de l'appui budgétaire.

La Nouvelle-Calédonie a bénéficié en tout d'environ 5,7 milliards de F.CFP qui ont permis de financer des opérations telles que la réalisation d'études sectorielles et d'actions de formation, la mise en place d'un dispositif d'information sur les métiers et les formations, la construction et la rénovation de pôles d'excellence sectorielle sur l'ensemble du territoire.

Une enveloppe du FED est également allouée pour financer la coopération et l'intégration régionale qui a servi à financer des projets en matière de gestion des pêches, d'énergie renouvelables, de prévention des risques naturels sur le 9^e FED. L'enveloppe régionale du 10^e FED est consacrée à la gestion intégrée de l'environnement avec le projet INTEGRE (Initiative des territoires pour la gestion intégrée de l'environnement) pour

1,4 milliards de F.CFP dédiés aux 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française et Pitcairn).

Sur la période 2007-2013, la Nouvelle-Calédonie a participé aux programmes communautaires « Education tout au long de la vie » et « Jeunesse en Action ». Elle a collaboré à deux programmes de réseau dans le cadre du PCRDT : Net-Biome (mise en réseau pour les activités de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale) et PACE-NET (renforcement des réseaux sciences et technologies entre l'Europe et les 15 États ACP du Pacifique, les quatre PTOM du Pacifique, en association avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande).



Site internet : www.congres.nc | Courriel : courrier@congres.nc
1, boulevard Vauban | BP P3 | 98851 Nouméa CEDEX
Tél. n° vert: 05 20 14 | Fax : 27 70 20

En application de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et de la loi organique modifiée, le congrès a entamé sa troisième mandature et s'est donc réuni pour la première fois le 22 mai 2009. Il comprend 54 membres, issus des trois assemblées de province, élus pour cinq ans, au suffrage universel direct, qui portent le titre de « conseillers de la Nouvelle-Calédonie ».

Le congrès est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie. À ce titre, il a pour vocation de voter le budget de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les délibérations et les lois du pays qui lui sont soumises. Il partage des textes avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qu'il élit. Le congrès siège au chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie. Il peut, pour certaines séances, fixer un autre lieu de réunion. Il tient chaque année deux sessions ordinaires d'une durée de deux mois : la première, dite session administrative, entre le 1er et le 30 juin et la seconde, dite session budgétaire, entre le 1er et 30 novembre. Le congrès se réunit en session extraordinaire à la demande du gouvernement, de la majorité de ses membres ou du haut-commissaire sur un ordre du jour déterminé.

Le bureau du congrès

Chaque année, le congrès procède à l'élection de son bureau composé d'un président, de huit vice-présidents, de deux secrétaires et de deux questeurs. Le bureau assiste le président du congrès dans l'organisation des travaux de l'institution et dans son fonctionnement.

Fonctionnement

Le président du congrès est élu parmi les membres de l'institution au scrutin uninominal secret. Ordonnateur du budget de l'institution, le président représente le congrès en toutes circonstances. Il intente et défend les actions devant les juridictions au nom du congrès. Il assure la présidence des séances et exerce la police dans l'enceinte de l'hémicycle.

Composition du bureau du congrès 2014-2015

13 membres élus tous les ans à l'ouverture de la session administrative

- Gaël YANNO** | Président du congrès
- Francis EURIBOA** | 1er vice-président
- Caroline MACHORO-REIGNIER** | 2e vice-présidente
- Hélène IEKAWÉ** | 3e vice-présidente
- Nicole ROBINEAU** | 4e vice-présidente
- Emile NECHERO** | 5e vice-président
- Jacques LALIE** | 6e vice-président
- Sutita SIO-LAGAREC** | 7e vice-présidente
- Rusmaeni SANMOHAMAT** | 8e vice-présidente
- Isabelle LAFLEUR** | **Marie-Pierre GOYETCHE** | Secrétaires
- Nicolas METZDORF** | **Sylvain PABOUTY** | Questeurs



Gaël YANNO | Président du congrès

Photo: DR

Répartition des élus par formation politique

CALÉDONIE ENSEMBLE

Frédéric DEGRESLAN
 Philippe DUNOYER
 Marie-Hyacintha FIAFIALOTO –SANTINO
 Philippe GOMES
 Marie-francoise HMEUN
 Hélène IEKAWÉ
 Monique JANDOT
 Martine LAGNEAU
 Nina LUCAS-JULIE
 Nicolas METZDORF
 Philippe MICHEL
 Dominique MOLE
 Gérard POADJA
 Sutita SIO-LAGADEC
 Corinne VOISIN

FPU-EPN

Nicole ANDREA-SONG
 Grégoire BERNUT
 Francis EURIBOA
 Henriette FALELAVAKI
 Yoann LECOURIEUX
 Harold MARTIN
 Rusmaeni SANMOHAMAT
 Thierry SANTA

LKS

Basile CITRE

PALIKA

Charles WASHETINE

UCF

Philippe BLAISE
 Gil BRIAL
 Isabelle CHAMPMOREAU
 Isabelle LAFLEUR
 Nicole ROBINEAU
 Gael YANNO

UC-FLNKSet Nationalistes

Angy BOEHE
 Daniel GOA
 Marie-Pierre GOYETCHE
 Neko HNEPEUNE
 Prisca HOLERO
 Isabelle KALOÏ-BEARUNE
 Jacques LALIE
 Caroline MACHORO-REIGNIER
 Sylvain PABOUTY
 Hervé TEIN-TAOUVA
 Henriette TIDJINE-HMAE
 Pierre-Chanel TUTUGORO
 Louis Kotra UREGEÏ
 Roch WAMYTAN
 Mathias WANEUX

UNI

Ivana BOUANOU
 Joseph GOROMIDO
 Louis MAPOU
 Paul NEAOUTYINE
 Emile NECHERO
 Monique POITHILY
 Ithupane TIEOUE
 Nadeige WACKENTHALER-FAIVRE

Congrès de la Nouvelle-Calédonie (répartition par province)

Sud

Nicole ANDREA-SONG

Grégoire BERNUT

Philippe BLAISE

Gil BRIAL

Isabelle CHAMPMOREAU

Frédéric DEGRESLAN

Philippe DUNOYER

Henriette FALELAVAKI

Philippe GOMES

Marie-Pierre GOYETCHE

Marie-Francoise HMEUN

Prisca HOLERO

Hélène IEKAWÉ

Monique JANDOT

Isabelle LAFLEUR

Martine LAGNEAU

Yoann LECOURIEUX

Nina LUCAS-JULIE

Louis MAPOU

Harold MARTIN

Nicolas METZDORF

Philippe MICHEL

Dominique MOLE

Sylvain PABOUTY

Nicole ROBINEAU

Rusmaeni SANMOHAMAT

Thierry SANTA

Sutita SIO-LAGADEC

Ithupane IEOUE

Corinne VOISIN

Roch WAMYTAN

Gaël YANNO

NORD

Angy BOEHE

Ivana BOUANOU

Francis EURIBOA

Marie-Hyacintha FIAFIALOTO –SANTINO

GOA Daniel

Joseph GOROMIDO

Caroline MACHORO-REIGNIER

Paul NEAOUTYINE

Emile NECHERO

Gérard POADJA

Monique POITHILY

Hervé TEIN-TAOUVA

Henriette TIDJINE-HMAE

Pierre-Chanel TUTUGORO

Nadeige WACKENTHALER-FAIVRE

Iles

Basile CITRE

Neko HNEPEUNE

Isabelle KALOÏ-BEARUNE

Jacques LALIE

Louis Kotra UREGEÏ

Mathias WANEUX

Charles WASHETINE

La commission permanente

Président : **Philippe DUNOYER**

Vice-présidente : **Caroline MACHORO-REIGNIER**

Secrétaire : **Isabelle CHAMPMOREAU**

Membres : Frédéric DE GRESLAN, Philippe GOMES, Marie-Pierre GOYETCHE, Jacques LALIE, Yoann LECOURIEUX, Louis MAPOU, Thierry SANTA, Ithupane TIEOUE.

Les commissions intérieures

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie procède annuellement à l'élection des membres composant ses commissions intérieures. Au nombre de douze, chaque commission a un domaine de compétence particulier, fixé par le règlement intérieur du congrès, et comprend onze membres, désignés d'un commun accord, en s'efforçant de respecter la représentativité des différents groupes et des formations politiques siégeant au congrès. Les commissions intérieures élisent leur bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur.

La commission des finances et du budget

Président : **Frédéric DE GRESLAN**

Vice-président : **Néko HNEPEUNE**

Rapporteur : **Thierry SANTA**

Membres : Philippe BLAISE, Philippe DUNOYER, Joseph GOROMIDO, Yoann LECOURIEUX, Philippe MICHEL, Ithupane TIEOUE, Louis Kotra UREGI

La commission de la législation et de la réglementation économique et fiscale

Président : **Grégoire BERNUT**

Vice-président : **Louis MAPOU**

Rapporteur : **Philippe BLAISE**

Membres : Philippe DUNOYER, Monique JANDOT, Martine LAGNEAU, Jacques LALIE, Caroline MACHORO-REIGNIER, Paul NEAOUTYINE, Thierry SANTA, Roch WAMYTAN .

La commission de la législation et de la réglementation générale

Président : **Roch WAMYTAN**

Vice-président : **Frédéric DE GRESLAN**

Rapporteur : **Caroline MACHORO-REIGNIER**

Membres : Grégoire BERNUT, Philippe BLAISE, Jacques LALIE, Nicolas METZDORF, Emile NECHERO, Rusmaeni SANMOHAMAT, Sutita SIO-LAGADEC, Charles WASHETINE.

La commission de l'organisation administrative et de la fonction publique

Présidente : **FAIVRE Nadeige**

Vice-présidente : **SANMOHAMAT Rusmaeni**

Rapporteur : **TIEOUE Ithupane**

Membres : BRIAL Gil, HNEPEUNE Neko, JULIE Nina, LECOURIEUX Yoann, SIO-LAGADEC Sutita, TIDJINE-HMAE Henriette, Corinne VOISIN, WAMYTAN Roch.

La commission des infrastructures publiques, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la communication

Présidente : **JULIE Nina**

Vice-président : **WASHETINE Charles**

Rapporteur : **ANDREA-SONG Nicole**

Membres : HMEUN Marie-Françoise, LAFLEUR Isabelle, Yoann LECOURIEUX, Gérard PABOUTY, Monique POITHILY, Pierre-Chanel TUTUGORO, Louis Kotra UREGI.

La commission du travail et de la formation professionnelle

Présidente : **Monique JANDOT**

Vice-président : **Joseph GOROMIDO**

Rapporteur : **Marie-Françoise HMEUN**

Membres : Marie-Pierre GOYETCHE, Hélène IEKAWÉ, Caroline MACHORO-REIGNIER, Nicole ROBINEAU, Thierry SANTA, Rusmaeni SANMOHAMAT, Ithupane TIEOUE, Henriette TIDJINE-HMAE.

La commission de la santé et de la protection sociale

Président : **Philippe DUNOYER**

Vice-présidente : **Henriette TIDJINE-HMAE**

Rapporteur : **Sutita SIO-LAGADEC**

Membres : Grégoire BERNUT, Yvana BOUANOU, Isabelle CHAMPMOREAU, Henriette FALELAVAKI, Prisca HOLERO, Jacques LALIE, Dominique MOLE, Monique POITHILY.

La commission des sports

Président : **Louis Kotra UREGI**

Vice-présidente : **Nicole ROBINEAU**

Rapporteur : **Jacques LALIE**

Membres : Yvana BOUANOU, Frédéric DE GRESLAN, Francis EURIBOA, Daniel GOA, Yoann LECOURIEUX, Nicolas METZDORF, Emile NECHERO, Sutita SIO-LAGADEC.

La commission de l'agriculture et de la pêche

Président : **Harold MARTIN**

Vice-président : **Pierre-Chanel TUTUGORO**

Rapporteur : **Nicolas METZDORF**

Membres : Nicole ANDREA-SONG, Joseph GOROMIDO, Marie-Pierre GOYETCHE, Marie-Françoise HMEUN, Isabelle LAFLEUR, Monique POITHILY, Corinne VOISIN, Mathias WANEUX.

La commission de l'enseignement et de la culture

Présidente : **Isabelle CHAMPMOREAU**

Vice-président : **Angy BOHE**

Rapporteur : **Hélène IEKAWÉ**

Membres : Nadeige FAIVRE, Henriette FALELAVAKI, Marie-Pierre GOYETCHE, Nina JULIE, Isabelle KALOI-BEARUNE, Nicolas METZDORF, Emile NECHERO, Rusmaeni SANMOHAMAT.

La commission de la législation et de la réglementation relative aux affaires coutumières

Coprésidents : **Gérard POADJA et Sylvain PABOUTY**

Rapporteur : **Ithupane TIEOUE**

Membres : Yvana BOUANOU, Gil BRIAL, Frédéric DE GRESLAND, Francis EURIBOA, Henriette FALELAVAKI, Daniel GOA, Dominique MOLE, Mathias WANEUX.

Commission des relations extérieures

Présidente : **Caroline MACHORO-REIGNIER**

Vice-président : **Gérard POADJA**

Rapporteur : **Roch WAMYTAN**

Membres : Grégoire BERNUT, Monique JANDOT, Nina JULIE, Louis MAPOU, Harold MARTIN, Nicole ROBINEAU, Louis Kotra UREGEL, Charles WASHETINE.

Commission des droits de la femme et de la famille

Présidente : **Yvana BOUANOU**

Vice-présidente : **Sutita SIO-LAGADEC**

Rapporteur : **Nadeige FAIVRE**

Membres : Nicole ANDREA-SONG, Henriette FALALAVAKI, Marie-Hyacintha FIAFIALOTO-SANTINO, Daniel GOA, Prisca HOLERO, Hélène IEKAWÉ, Isabelle KALOI-BEARUNE, Nicole ROBINEAU.

Commission spéciale chargée de la refonte du règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Président : **Gaël YANNO**

Vice-président : **Roch WAMYTAN**

Rapporteur : **Frédéric DE GRESLAN**

Membres : Nicole ANDREA-SONG, Philippe DUNOYER, Jacques LALIE, Louis MAPOU, Nicolas METZDORF, Sylvain PABOUTY, Rusmaeni SANMOHAMAT, Ithupane TIEOUE.

Commission spéciale auprès du congrès pour l'élaboration et le suivi des accords économiques et sociaux

Président : **Gaël YANNO**

Membres : Roch WAMYTAN et Jacques LALIE
Louis MAPOU et Charles WASHETINE
Grégoire BERNUT et Thierry SANTA
Nicolas METZDORF et Marie-Françoise HMEUN
Isabelle LAFLEUR et Philippe BLAISE
Basile CITRE

Un représentant de l'Etat
Des représentants du Gouvernement
Représentants pour la COGETRA
Représentants pour la Fédération des fonctionnaires
Représentants pour l'USOENC
Représentants pour l'UT-CFE CGC
Représentants pour l'USTKE

Commission spéciale auprès du congrès avec les organismes représentant les employeurs pour l'analyse des accords économiques et sociaux

Président : **Gaël YANNO**

Membres : Roch WAMYTAN et Marie-Pierre GOYETCHE
Louis MAPOU et Charles WASHETINE
Grégoire BERNUT et Thierry SANTA
Nicolas METZDORF et Marie-Françoise HMEUN
Isabelle LAFLEUR et Philippe BLAISE
Basile CITRE

Un représentant de l'Etat
Des représentants du Gouvernement
Représentants du MEDEF
Représentants de la CGPME
Représentants de l'UPA



Le sénat coutumier

68, av. James Cook | BP 1059 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 24 20 00 | Fax : 24 93 20

Le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie porte la parole coutumière dans les institutions de la Nouvelle-Calédonie nées de l'Accord de Nouméa.

Le Sénat Coutumier est le gardien et le défenseur de l'identité Kanak. Le Sénat Coutumier assure la représentation du monde coutumier dans ses diverses dimensions.

Le sénat coutumier est composé de seize membres désignés par les conseils coutumiers Hoot Ma Whaap, Paicî-Cèmuhi, Ajjié Aro, Xârâcùù, Drubea-Kapumè, Nengoné, Drehu, laaï à raison de deux représentants par aire coutumière de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont désignés selon les modalités prévues par les règlements intérieurs de chaque conseil coutumier.

La durée du premier mandat (1999-2005) était de six ans. Les mandats suivants sont de cinq ans.

Le sénat renouvelle son bureau (un président, deux vice-présidents et deux porte-parole) chaque année au mois d'août dans le cadre du Congrès du Pays kanak. Par consensus coutumier, la présidence est tournante pour incarner successivement chaque pays.

Le Sénat coutumier est l'interlocuteur kanak institutionnel unique. Il constate donc au premier chef la désignation des Autorités coutumières et la notifie aux autres institutions (Etat, gouvernement provinces et communes).

Son avis est obligatoire sur tout projet de loi du pays et de délibération intéressant l'identité kanak (signes identitaires, statut civil coutumier, terres coutumières...). Il peut être également

de la Nouvelle-Calédonie

Annexe : Service finances et budget
32, rue de la République | Centre ville
Tél. 23 22 05 | Fax : 23 22 14
Courriel : senat-coutumier@gouv.nc

consulté sur tout autre projet de délibération à l'initiative des institutions locales (gouvernement, Congrès, assemblée de province) ou du Haut-commissariat (sur les questions de compétence étatique).

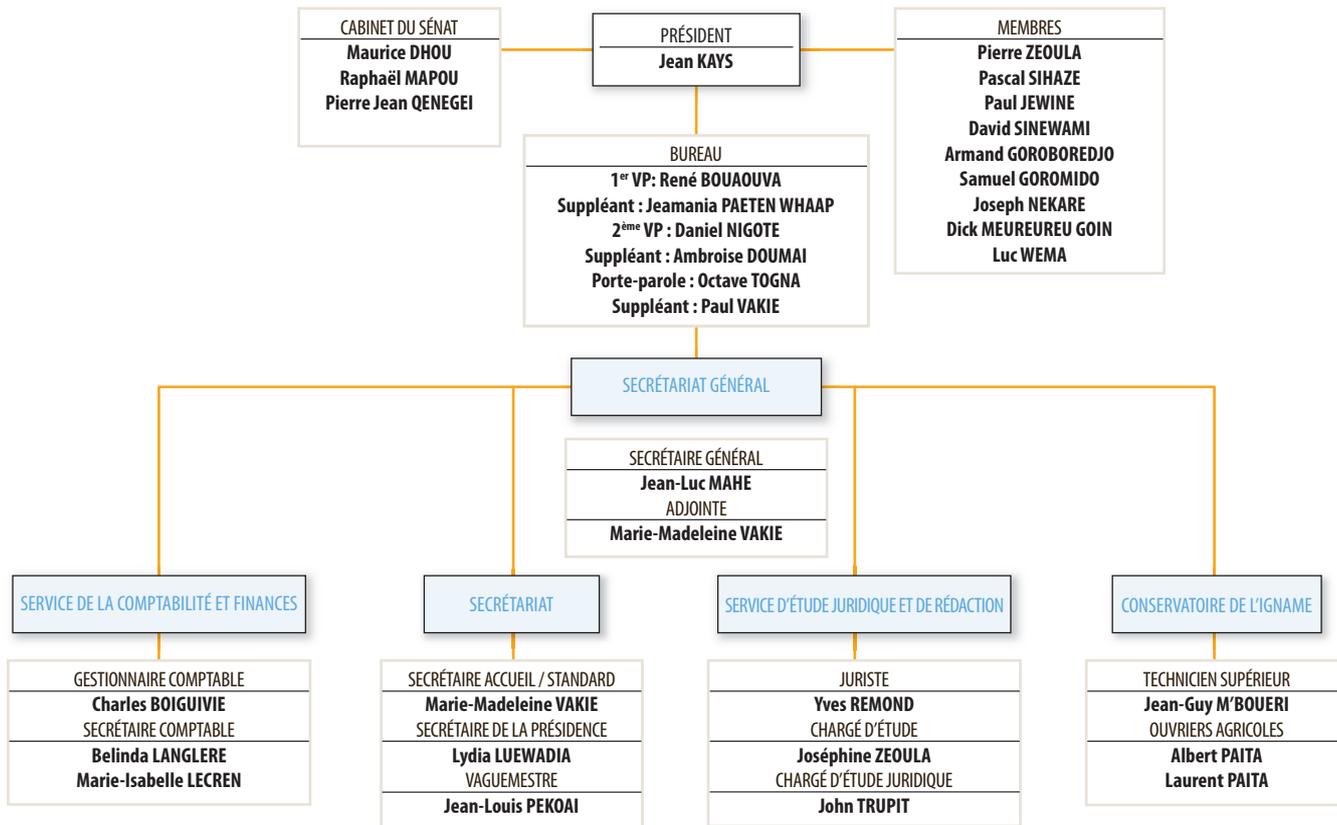
C'est enfin et surtout – principale avancée sur son prédécesseur le Conseil consultatif – une force de proposition. A son initiative, le Sénat coutumier peut lui-même saisir les institutions locales et leur formuler une proposition intéressant l'identité kanak.

Au sein du sénat, huit commissions nourrissent la réflexion et font avancer les prises de positions qui donnent lieu aux avis et propositions officiellement formulés auprès des autres institutions. Elles couvrent un vaste champs d'actions : conciliation et résolution des conflits, développement économique et social, droit et justice, éducation et formation, santé et médecine traditionnelle, terres kanak (sol, sous-sol, espaces maritimes et aérien), affaires culturelles, budget et finance.

Le sénat coutumier est aussi représenté dans dix-huit instances et établissements publics territoriaux. Aménagement foncier, développement de la culture kanak, Académie des langues kanak... Le sénat, de par ses attributions, siège logiquement au sein de toutes les commissions et autres conseils qui concrétisent au jour le jour la reconnaissance de l'identité autochtone et de ses droits.. Egalement intégré dans les comités relatifs à la mine, l'environnement, le sport, l'habitat social, l'urbanisme et l'enfermement pénitentiaire, il s'intègre complètement à la réflexion et la gestion globale de la Nouvelle-Calédonie.



Le Sénat coutumier n'a pas de budget propre : il fonctionne grâce à une dotation inscrite comme dépense obligatoire au budget de la Nouvelle-Calédonie. De même, en termes de ressources humaines, il bénéficie de la mise à disposition d'agents de la Nouvelle-Calédonie



de la Nouvelle-Calédonie



Un conseil coutumier est institué dans chaque aire coutumière. La composition de ce conseil est fixée selon les usages propres à la coutume. (Article 149 LO n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie). Le conseil coutumier peut être consulté par le sénat coutumier sur toute question dont celui-ci est lui-même saisi. Il peut être également consulté sur toute question par le haut-commissaire, le gouvernement, le président d'une assemblée de province ou un maire. Il peut être consulté par toute autorité administrative ou juridictionnelle sur l'interprétation des règles coutumières (article 150 LO n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie).

En cas de litige sur l'interprétation d'un acte coutumier, les parties saisissent le conseil coutumier qui dispose d'un délai de trois mois pour rendre sa décision (article 150 LO n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie).

Conseil coutumier **DJUBEA-KAPONE**

BP 186 | 98845 Nouméa
Tél. 28 32 87 | Fax : 28 32 90
Président : **Paul VAKIE**
Secrétaire général : **Thierry XOZAME**

Conseil coutumier **XARACUU**

BP 274 | 98812 Boulouparis
Tél. 35 42 38 | Fax : 35 10 99
Président : **Lino François THAVOAVIANON**
Secrétaire générale : **Lucinda CREUGNET**

Conseil coutumier **AJIE ARO**

Lot 53 | Lotissement Ballande | Imp. des Glycines
98870 Bourail
Tél. 46 04 07 | Fax : 46 04 07
Président : **Adrien DIROUA**
Secrétaire général : **Rolly MONAWA**

Conseil coutumier **PAICI CAMUKI**

BP 245 | 98822 Poindimié
Tél. 42 75 41 | Fax : 42 37 02
Président : **Reybas WAKA-CEOU**
Secrétaire général : **Alexandre KAMOUDA**
Chargé de mission :
Jean-Marie GOROMIDO

Conseil coutumier **HOOT MA WHAAP**

Tribu de Gatope | 98833 Voh
Tél. 47 53 26
Président : **Loulou TAROU**
Secrétaire général : **Jeff DOUNEHOTE**

Conseil coutumier **DREHU**

BP 50 | 98820 Wé Lifou
Tél. | Fax : 45 43 43
Président : **Evanès BOULA**
Secrétaire général : **Marcel KAZO**
Chargé de mission : **Roland NYIKEINE**

Conseil coutumier **NENGONE**

BP 1081 | 98878 La Roche Maré
Tél. 45 00 56 | Fax : 45 49 16
Président : **Louis DJALO**
Secrétaire général : **Cyril PALENE**
Chargé de mission : **Jean-Baptiste DROWIA**

Conseil coutumier **IAAI**

BP 05 | 98814 Fayaoué Ouvéa
Tél. 45 91 40 | Fax : 45 17 27
Président : **Roger WAMOU**
Secrétaire général : **Georges MALIE**
Chargé de mission : **Albert CAPOA**

BP 4766 | 98847 Nouméa CEDEX
 Tél. 27 85 17 | Fax : 27 85 09
 Site internet : www.ces.nc | Courriel : ces@gouv.nc

Missions

Conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n°99.209 du 19 mars 1999, le Conseil économique, social et environnemental est une institution consultative de la Nouvelle-Calédonie qui assure la représentation des forces vives calédoniennes dans toute leur pluralité.

Il est consulté sur les projets et propositions de loi du pays et délibérations de la Nouvelle-Calédonie, du congrès, à caractère économique, social et environnemental. Il est ainsi saisi par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour les projets et par le président du Congrès pour les propositions. En outre, les assemblées de province et le Sénat coutumier peuvent également le consulter.

L'institution dispose d'un délai d'un mois pour donner son avis, ramené à quinze jours en cas d'urgence.

De sa propre initiative, le Conseil économique, social et environnemental peut réaliser des autosaisines, sur tout sujet ayant un impact économique, social, culturel ou environnemental.

Composition

Installé par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 18 mai 2010 le Conseil économique et social comprend 39 membres, dont :

- 28 membres désignés dans le cadre des provinces à raison de 4 pour la province des îles Loyauté, 8 pour la province Nord et 16 pour la province Sud,
- 2 membres désignés par le Sénat coutumier,

- 9 personnes qualifiées représentatives de la vie économique, sociale ou culturelle désignées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie après avis des présidents des assemblées de province.
- En mai 2015, le nombre de conseillers passera à 41 avec l'arrivée de 2 nouveaux conseillers issus du domaine environnemental.

Province Îles | 4 membres

Association foire agricole, artisanale et folklorique de Lifou : André ITREMA

Comité de développement du Wetr : Paulo SAUME

Association culturelle TA PE NE : Eugène SIWENE

Syndicat des pêcheurs d'Ouvéa : Henri WANDAYE

Province Nord | 8 membres

Organisations professionnelles :

GIE Tourisme province Nord : Stéphane BRUN

GAPCE : Jérôme PAOUMUA

SMSP : Dominique NACCI

Syndicats :

USTKE : François-Xavier APOK

Syndicat des entreprises BTP Nord : Jean-Claude BRESIL

Autres organismes et associations :

Association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes de Nouvelle-Calédonie : Alain GRABIAS

Conseil des femmes de la province Nord : Albertine BOOENE

Association Jacques Iekawe : Jocelyne KONYI

Province Sud | 16 membres

Organisations professionnelles d'employeurs :

Medef : vacant

Syndicat des industries de la mine : Janine DECAMP

Syndicat des commerçants : Jacques DOLBEAU

CGPME : Chérifa LINOSSIER

Ordre des géomètres : Jean-Loup LECLERCQ

Syndicats de salariés :

UT CFE CGC : Christophe COULSON

COGETRA : Jean-Pierre KABAR

CGT FO NC : Rénato PORTERAT

FSFAOFP : Ronald PONIA

USOENC : Trévor UNDERWOOD

Associations :

CTOS : Charles CALI

Association Marguerite : Daniel GUEPY

Avenir et solidarité indonésienne : Soukarti SAGIT

Amitiés antillaises : Jean SAUSSAY

Association jeunesse wallisienne et futunienne : Elia SIONE

Fondation des pionniers de N^{elle}-Calédonie : Jean-Louis VEYRET

Personnes qualifiées | 9 membres

France DEBIEN,

Jean-Pierre FLOTAT,

Pierre HENIN,

Jean-Louis LAVAL

Jean-Baptiste MARCHAND

Didier POIDYALIWANE,

Gaston Gabriel POIROI,
Yves TISSANDIER,
Jeannette WALEWENE

Sénat coutumier | 2 membres

Jean-Ignace KAYS
Octave TOGNA

Le bureau

Le bureau du CESE est composé, outre le président, de quatre vice-présidents, de deux questeurs et d'un secrétaire. Il a pour mission d'assister le président du conseil économique, social et environnemental dans l'organisation des travaux de l'assemblée.

Le bureau réceptionne les demandes d'avis, décide des autosaisines et affecte aux différentes commissions, en fonction de leur domaine d'étude, les dossiers à instruire. Il décide du calendrier des travaux et de la transmission des rapports devant l'assemblée.

Président : **Yves TISSANDIER**

1^{er} vice-président : **Gaston Gabriel POIROI**

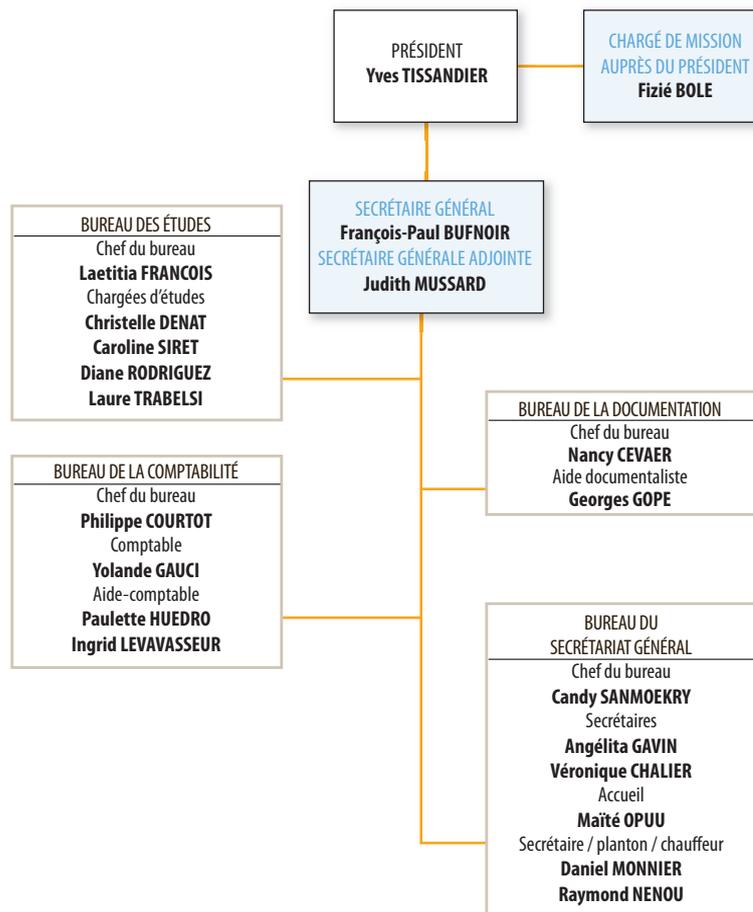
2^e vice-président : **Christophe COULSON**

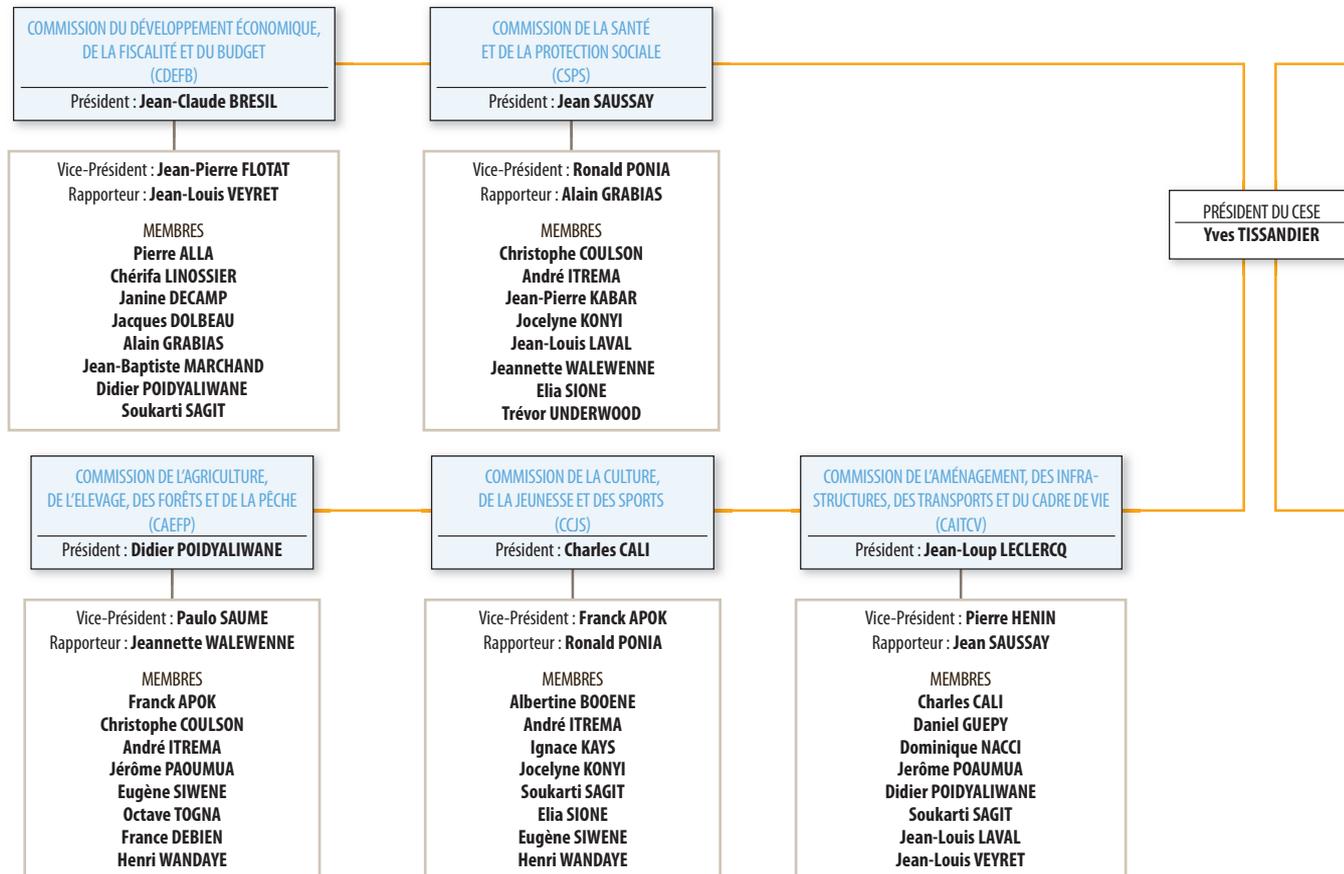
3^e vice-président : **André ITREMA**

4^e vice-président : **Didier POIDYALIWANE**

Questeurs : **François-Xavier APOK, Jean-Louis LECLERCQ**

Secrétaire : **Jean-Louis VEYRET**





COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION,
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION
(CEETF)

Président : **Christophe COULSON**

Vice-Président : **François-Xavier APOK**
Rapporteur : **Albertine BOOENE**

MEMBRES

Jean-Louis LAVAL
Janine DECAMP
Jean-Pierre FLOTAT
Jean-Pierre KABAR
Gaston POIROI
Chérifa LINOSSIER
Jean SAUSSAY
Trévor UNDERWOOD

COMMISSION
DES AFFAIRES COUTUMIÈRES
(CAC)

Président : **Jérôme PAOUMUA**

Vice-Président : **Gaston POIROI**
Rapporteur : **Jean-Loup LECLERCQ**

MEMBRES

Alain GRABIAS
Albertine BOOENE
Ignace KAYS
Jean-Louis VEYRET
Paulo SAUME
Soukarti SAGIT
Elia SIONE
Henri WANDAYE

COMMISSION DES MINES, DE LA MÉTALLURGIE
ET DES ÉNERGIES
(CMMÉ)

Président : **Janine DECAMP**

Vice-Président : **Pierre ALLA**
Rapporteur : **Jean SAUSSAY**

MEMBRES

Jean-Claude BRESIL
Jean-Baptiste MARCHAND
Pierre HENIN
Ronald PONIA
Jean-Loup LECLERCQ
Dominique NACCI
Jean-Louis VEYRET
Jeannette WALEWENNE

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE
(CDT)

Président : **Pierre HENIN**

Vice-Président : **Paulo SAUME**
Rapporteur : **Jean-Claude BRESIL**

MEMBRES

Franck APOK
Charles CALI
Jacques DOLBEAU
Stéphane BRUN
Gaston POIROI
Soukarti SAGIT
Daniel GUEPY
André ITREMA

COMMISSION DE LA FEMME
(CDF)

Présidente : **Jeannette WALEWENNE**

Vice-Présidente : **Albertine BOOENE**
Rapporteur : **Janine DECAMP**

MEMBRES

Alain GRABIAS
Chérifa LINOSSIER
Jérôme PAOUMUA
Jocelyne KONYI
Jean-Loup LECLERCQ
Gaston POIROI
Jean SAUSSAY
Poste vacant

Province Sud

Philippe MICHEL | Président
de l'assemblée de la province Sud



La province Sud regroupe les territoires des communes de : Île des Pins, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Moindou, Farino, Sarraméa, Bourail, Thio, Yaté et Poya (pour partie).

1^{er} vice-présidente :

Martine LAGNEAU

2^e vice-président :

Gil BRIAL

3^e vice-président :

Dominique MOLE

Conseillers

Nicole ANDREA-SONG
Grégoire BERNUT
Frédéric DE GRESLAN
Pascale DONIGUIAN
Henriette FALELAVAKI
Paule GARGON
Philippe GOMES
Marie-Pierre GOYETCHE
Marie-Françoise HMEUN

Prisca HOLERO
Hélène IEKAWÉ
Monique JANDOT
Nina JULIE
Isabelle LAFLEUR
Yoann LECOURIEUX
Louis MAPOU
Nicolas METZDORF
Siliéléto MULIAKAAKA
Sylvain PABOUTY

Nicole ROBINEAU
Alosio SAKO
Alesio SALIGA
Léonard SAM
Rusmaeni SANMOHAMAT
Thierry SANTA
Sutita SIO-LAGADEC
Ithupane TIEOUE
Eugène UKEIWE
Roch WAMYTAN

Province Nord

Paul NEAOUTYINE | Président
de l'assemblée de la province Nord



La province Nord regroupe les territoires des communes de : Bélep, Poum, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touhu, Poindimié, Ponérihouen, Houaïlou, Canala, Koumac, Kaala-Gomen, Kouaoua, Voh, Koné, Pouembout et Poya (pour partie).

1^{er} vice-président :

Yannick SLAMET

2^e vice-président :

Victor TUTUGORO

3^e vice-présidente :

Nadeige FAIVRE

Conseillers

Ivana BOUANOU
Philippe COGULET
Francis EURIBOAT
Joseph GOROMIDO
Nadia HEO
Henriette HMAE
Caroline MACHORO-REIGNER
Emile NECHERO
Gérard POADJA

Monique POITHILY
Marie-Hyacinthe SANTINO

Province des îles Loyauté

Néko HNEPEUNE | Président
de l'assemblée de la province
des îles Loyauté



La province des Îles Loyauté regroupe les territoires des communes de Maré, Lifou (dont Tiga) et Ouvéa.

1^{re} vice-présidente :

Jacqueline DETEIX

2^e vice-président :

Basile CITRE

3^e vice-présidente :

Vitaline WAGUETA

Conseillers

Isabelle BEARUNE
Christiane HONEME
Jacques LALIE
Henriette PUJAPUJANE
Maléta QALA
Corinne SIPA
Alain SIWOINE

Louis Kotra UREGI
Mathias WANEUX
Katrilé WRIGHT

BÉLEP

Mairie de Bélep | 98811 Bélep
Tél. 47 69 16 | Fax : 47 m69 23
belema@canl.nc
Maire : **Jean-Baptiste MOILOU**

BOULOUPARIS

Mairie de Boulouparis
Village 76, voie urbaine 18
98812 Boulouparis
Tél. 35 17 06 | Fax : 35 18 64
mairie.boulouparis@lagoon.nc
www.boulouparis.nc
Maire : **Alain LAZARE**

BOURAIL

Mairie de Bourail
BP 922 | 98870 Bourail
Tél. 44 11 16 | Fax : 44 70 33
d.kabar@mairie-bourail.nc
www.mairie-bourail.nc
Maire : **Brigitte EL ARBI**

CANALA

Mairie de Canala
1, rue Marcel Nonnaro | 98813 Canala
Tél. 42 31 09 | Fax : 42 32 67
canala@lagoon.nc
Maire : **Gilbert TYUIENON**

DUMBÉA

Mairie de Dumbéa
Plaine de Koé | 777, route territoriale
1 Nimba | 98835 Dumbéa
Tél. 41 40 00 | Fax : 41 80 40
courrier@mairie-dumbea.nc
www.ville-dumbea.nc
Maire : **Georges NATUREL**

FARINO

Mairie de Farino
98881 Farino
Tél. 44 31 04 | Fax : 44 35 10
mairiefarino@canl.nc
www.mairie-farino.com
Maire : **Régis ROUSTAN**

HIENGHÈNE

Mairie de Hienghène
BP 71 | 98815 Hienghène
Tél. 42 81 19 | Fax : 42 81 52
mairie-hienghene@canl.nc
www.commune-hienghene.com
Maire : **Daniel GOA**

HOUAÏLOU

Mairie de Houaïlou
Lot 22, village | 98816 Houaïlou
Tél. 42 52 20 | Fax : 42 60 70
mairie-houailou@lagoon.nc
Maire : **Pascal SAWA**

ÎLE DES PINS

Mairie de l'Île des Pins
BP 87 | 98832 Île des Pins
Tél. 46 11 03 | Fax : 46 12 59
mairie-pins@canl.nc
Maire : **Sarah VENDEGOU**

KAALA-GOMEN

Mairie de Kaala-Gomen
BP 134 | 98817 Kaala-Gomen
Tél. 47 67 15 | Fax : 47 10 13
kaalagomen@lagoon.nc
Maire : **Hervé TEIN-TAOUVA**

KONÉ

Mairie de Koné
BP 6 | 98860 Koné
Tél. 47 22 06 | Fax : 47 20 86
mairie@koohne.nc
Maire : **Joseph GOROMIDO**

KOUAOUA

Mairie de Kouaoua village
98818 Kouaoua
Tél. 42 64 64 | Fax : 42 45 34
secgen@mairie-kouaoua.nc
Maire : **Aldice PONGA**

KOUMAC

Mairie de Koumac
Avenue Emile Frouin
BP 1 | 98850 Koumac
Tél. 47 61 08 | Fax : 47 73 73
accueil@mairie-koumac.nc
www.mairie-koumac.nc
Maire : **Wilfrid WEISS**

LA FOA

Mairie de La Foa
BP 46 | 98880 La Foa
Tél. 44 31 13 | Fax : 44 36 39
mairielafoa@lagoon.nc
www.lafoa.nc
Maire : **Corinne VOISIN**

LIFOU

Mairie de Lifou
BP 18 | 98820 Wé Lifou
Tél. 45 50 00 | Fax : 45 12 67
mairielifou@lagoon.nc
Maire : **Robert XOWIE**

MARÉ

Mairie de Maré
BP 153 Tadine | 98828 Maré
Tél. 45 41 07 | Fax : 45 40 39
mairie-mare@canl.nc
Maire : **Pierre NGAIOHNI**

MOINDOU

Mairie de Moindou village
98819 Moindou
Tél. 44 33 35 | Fax : 44 34 74
mairie-moindou@canl.nc
Maire : **Joseph PEYRONNET**

MONT-DORE

Mairie du Mont-Dore
4468, avenue des Deux Baies Boulari
BP 3 | 98810 Mont-Dore
Tél. 43 70 00 | Fax : 43 64 94
mairie@ville-montdore.nc
www.mont-dore.nc
Maire : **Eric GAY**

NOUMÉA

Mairie de Nouméa
16, rue du Général Mangin
BP K1 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 27 31 15 | Fax : 28 25 58
mairie@ville-noumea.nc
www.noumea-ville.nc
Maire : **Sonia LAGARDE**

OUÉGOA

Mairie de Ouégoa
BP 45 | 98821 Ouégoa
Tél. 47 64 05 | Fax : 47 65 73
tous-services@mairie-de-ouegoa.nc
Maire : **Jacques WAHIO**

OUVÉA

Mairie d'Ouvéa
BP 48 | 98814 Ouvéa
Tél. 45 71 11 | Fax : 45 70 24
mairie-ouvea@canl.nc
Maire : **Boniface OUNOU**

PAÏTA

Mairie de Païta
BP 7 | 98890 Païta
Tél. 35 21 11 | Fax : 35 30 47
secretariat.general@ville-paita.nc
www.paita.nc
Maire : **Harold MARTIN**

POINDIMIÉ

Mairie de Poindimié
BP 9 | 98822 Poindimié
Tél. 42 60 10 | Fax : 42 74 19
touservices@mairie-poindimie.nc
Maire : **Paul NEAOUTYINE**

PONÉRIHOUE

Mairie de Ponérihouen
BP 6 | 98823 Ponérihouen
Tél. 42 85 02 | Fax : 42 85 66
mairie-ponerihouen@canl.nc
www.commune-ponerihouen.com
Maire : **Pierre-Chanel TUTUGORO**

POUÉBO

Mairie de Pouébo
BP 5 | 98824 Pouébo
Tél. 47 64 38 | Fax : 47 54 92
pwevo@lagoon.nc
Maire : **Jean-Baptiste DALAP**

POUEMBOUT

Mairie de Pouembout
BP 43 | 98825 Pouembout
Tél. 47 70 00 | Fax : 47 24 33
mairpbout@canl.nc
www.mairiepouembout.com
Maire : **Robert COURTOT**

POUM

Mairie de Poum
BP 5 | 98826 Poum
Tél. 47 61 85 | Fax : 47 69 13
communepoum@lagoon.nc
www.communepoum@lagoon.nc
Maire : **Henriette HMAE**

POYA

Mairie de Poya
BP 90 | 98827 Poya
Tél. 47 12 50 | Fax : 47 18 00
mairie-poya@lagoon.nc
www.commune-poya.com
Maire : **Yasmina METDORF**

SARRAMÉA

Mairie de Sarraméa
98882 Sarraméa
Tél. 44 31 34 | Fax : 44 36 06
mairie-sarramea@lagoon.nc
www.sarramea-decouverte.com
Maire : **Alexandre NEMEBREUX**

THIO

Mairie de Thio
Rue du Gouverneur Feillet
98829 Thio
Tél. 44 52 20 | Fax : 44 53 78
mairie@mairie-thio.nc
www.thio.nc
Maire : **Jean, Patrick TOURA**

TOUHO

Mairie de Touho RP 3
BP 04 | 98831 Touho
Tél. 42 88 07 | Fax : 42 87 51
touservices@mairie-touho.nc
www.commune-touho.com
Maire : **Alphonse POININE**

VOH

Mairie de Voh
BP 32 | 98833 Voh
Tél. 47 84 00 | Fax : 47 28 48
mairie-voh@canl.nc
Maire : **Guigui DOUNEHOTÉ**

YATÉ

Mairie de Yaté
BP 4 | 98834 Yaté
Tél. 46 41 16 | Fax : 46 41 72
mairie-yate@canl.nc
www.yate.nc
Maire : **Adolphe DIGOUE**

LES ORGANISATIONS DES MAIRES

ASSOCIATION FRANÇAISE DES MAIRES DE N-C

135, rue Hélène Chaniel
BP 1718 | 98874 Pont-des-Français
Tél. 43 82 81 | Fax : 43 82 91
afm@afm.asso.nc

ASSOCIATION DES MAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

32, rue Gallieni | immeuble CGM
BP 4018 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. 24 20 85 | Fax : 27 85 57
amnc@amnc.asso.nc
www.amnc.asso.nc

8, route des Artifices | BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 24 65 65 | Fax : 24 65 80
Site internet : www.gouv.nc



Cynthia LIGARD

présidente du gouvernement, est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la fonction publique, de la sécurité civile et du transport aérien international. Elle est également chargée d'animer et de contrôler les secteurs de la coopération régionale et des relations extérieures. La présidente du gouvernement dirige l'administration et nomme aux emplois publics de la Nouvelle-Calédonie. Elle est ordonnatrice des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Elle signe tous les contrats au nom de la Nouvelle-Calédonie.



Gilbert TYUIENON

est chargé d'animer et de contrôler le secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique, du transport terrestre, du transport maritime et de la sécurité routière. Il est également chargé du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 ».



Thierry CORNAILLE

porte-parole du gouvernement, est chargé d'animer et de contrôler le secteur du budget, du logement et du développement numérique. Il est également chargé du suivi des questions monétaires, de crédit et des relations avec le congrès.



Sonia BACKES

est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elle est également en charge de la politique de la famille.



Déwé GORODEY

est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.



Valentine EURISOUKE

est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la jeunesse et des sports.



Anthony LECREN

est chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières. Il est également chargé, sous réserve des compétences des provinces en matière d'environnement, du secteur de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques, de la zone économique exclusive. Il est enfin chargé du suivi des zones de développement prioritaires dites « ZODEP » et des relations avec le Sénat Coutumier.



Bernard DELADRIERE

est chargé d'animer et de contrôler le secteur de la santé, du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme. Il est également chargé du suivi des transferts de compétences, du suivi des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du médipôle de Koutio, des relations avec les provinces et les communes, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration.



Philippe GERMAIN

est chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur et de l'énergie. Il est également chargé du suivi des questions relatives à la communication audiovisuelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental.



André-Jean LEOPOLD

est chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'enseignement. Il est également chargé du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il est enfin chargé de la mise en place du service civique.



Jean-Louis d'ANGLEBERMES

est chargé d'animer et de contrôler le secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

 www.gouv.nc

8, route des Artifices | BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
 Tél. 24 65 65 | Fax : 24 65 80
 Site internet : www.gouv.nc

SERVICE DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE
 ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
François BOCKEL - Tél : 25 00 46

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Léon WAMYTAN
 Tél. 25 60 63

- DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Jean-Alain COURSE - Tél. 24 37 00
- DIRECTION DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES,
 ALIMENTAIRES ET RURALES
Christian DESOUTTER - Tél. 25 51 07
- DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA CONDITION FÉMININE
 ET DE LA CITOYENNETÉ
Régis VENDEGOU - Tél. 26 97 66
- DIRECTION DE LA GESTION ET DE LA RÉGLEMENTATION
 DES AFFAIRES COUTUMIÈRES
Louis WAIA - Tél. 28 16 50

- ANTENNE DE KONÉ DES SERVICES DU GOUVERNEMENT
 DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Karine LEMAITRE - Tél. 47 70 70
- CELLULE ECONOMIE NUMÉRIQUE
Georges WAPAE - Tél. 23.64.40
- DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 SERVICE INTÉRIEUR
Luana AUTAI (p.i.) - Tél. 27 93 00
- DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE
Sébastien CHENE (p.i.) - Tél. 26 52 00
- DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
Juan-Miguel SANTIAGO - Tél. 23 22 50
- DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT
 ET DE L'ENVIRONNEMENT
Anne HEURTAUX - Tél. 23 24 30
 (pour l'enseignement agricole)
- DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Laurent TRAVERS - Tél. 25 60 49

- DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
 DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Eric MEVELEC - Tél. 27 26 26
- DIRECTION DU BUDGET ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES
Betty AUDIE - Tél. 25 60 83
- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Christian PRALONG - Tél. 23 96 05
- DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Philippe MARTIN - Tél. 24 66 22
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT VICE-RECTORAT
Patrick DION - Tél. 26 61 00
- DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE
Didier LE MOINE - Tél. 27 02 49
- DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA TOPOGRAPHIE
 ET DES TRANSPORTS TERRESTRES
Pascal JOLLY - Tél. 28 03 00
- DIRECTION DES MISSIONS DE TRANSFERTS DE COMPÉTENCES
Claire LEHE - Tél. 28 46 89

PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET
DE LA GESTION DES RISQUES
Eric BACKES - Tél : 20 77 00

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Alain MARC - Tél : 24 65 47

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Pierre FOREST - Tél. 25 23 84

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
Lionel FEND - Tél. 26 53 00

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE NOUVELLE-CALÉDONIE
Michèle GUILLEMIN - Tél. 25 60 78

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
Patrice MUSSARD - Tél. 28 45 74

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Rémy BREFORT - Tél. 27 55 72

DIRECTION DES TECHNOLOGIES ET DES SERVICES DE
L'INFORMATION
Didier-J LEROUX - Tél. 27 58 88

MÉTÉOROLOGIE
Philippe FRAYSSINET - Tél. 27 93 00

ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS
ETABLISSEMENTS PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
CHAMBRES CONSULAIRES
ETABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS

SERVICE DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE
ET DES INSTITUTIONS
Catherine GALINIE
Tél. 25 60 50

SERVICE INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT
-
Tél. 24 65 65

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA PLANIFICATION
Frédéric GUILLARD (p.i.)
Tél. 26 29 33

636, route de la Néa | BP 671 | 98860 Koné
Tél. 47 70 70 | Fax : 47 70 71

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Karine LEMAITRE - Tél. 47 77 40

Nathalie AIFA - Tél. 47 77 42

Valérie CHENEVIER - Tél. 47 70 70

Marthe SAM - Tél. 47 70 70

Breenda NAGLE - Tél. 47 77 43

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

Kalinka FROUIN - Tél. 47 37 37

Annick GIRARD - Tél. 47 77 48

Yasmina SAIMOEN - Tél. 47 77 49

DIRECTION DES DOUANES

Simone HELME - Tél. 47 27 97

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Stéphanie GALINIE - Tél. 47 77 51

Yolaine BAILLY - Tél. 42 58 59

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Agent DIMENC - Tél. 47 77 46 / 47 77 47

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Dominique BURGIERE - Tél. 47 77 54

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Yannie SAURAY - Tél. 47 77 58

Alain SABATE - Tél. 47 77 59

Marlène LEONARD - Tél. 47 77 57

DIRECTION DES AFFAIRES VETERINAIRES ALIMENTAIRES ET RURALES

Richard N'GUYEN - Tél. 42 68 17

Jean-Claude TARWIN - Tél. 42 68 15

Gaël TIDJINE - Tél. 42 68 16

Joelle LE MARREC - Tél. 42 48 26

Stéphane BALAYRE - Tél. 47 77 55

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Gaëlle MAILLARD - Tél. 47 77 52

DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA CONDITION FEMININE ET DE LA CITOYENNETE

Angéla ANGSAAR-VEA - Tél. 47 20 64

DIRECTION DE LA GESTION ET DE LA REGLEMENTATION DES AFFAIRES COUTUMIÈRES

Odette WAIA - Tél. 42 31 11

DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Georgina POADAE - Tél. 42 59 29

Hélène CAIHE - Tél. 47 77 44

Aïda FOUGHALI - Tél. 47 77 45

Anais PUNGIER - Tél. 47 77 50

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Patrick FRIGERE - Tél. 47 77 41

Philippe BUAMA - Tél. 47 77 56

La cellule éconum

1, rue de la République – Immeuble Oregon
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 23 64 40 | Fax : 24 44 70
Courriel : econum@gouv.nc

Avec l'essor des nouvelles technologies et de la société de la connaissance, l'économie numérique constitue une voie prioritaire de développement.

La cellule économie numérique, placée sous l'autorité du secrétariat général du gouvernement, a pour missions principales la coordination et la modernisation des services rendus par la Nouvelle-Calédonie à travers le développement et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) au bénéfice des usagers du territoire. Elle a notamment en charge le développement cohérent au niveau territorial, de la e-administration, de la confiance numérique et de l'école numérique.

Ainsi, la cellule Econum est responsable de la réalisation du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN) qui vise les 3 objectifs suivants :

Cellule économie numérique

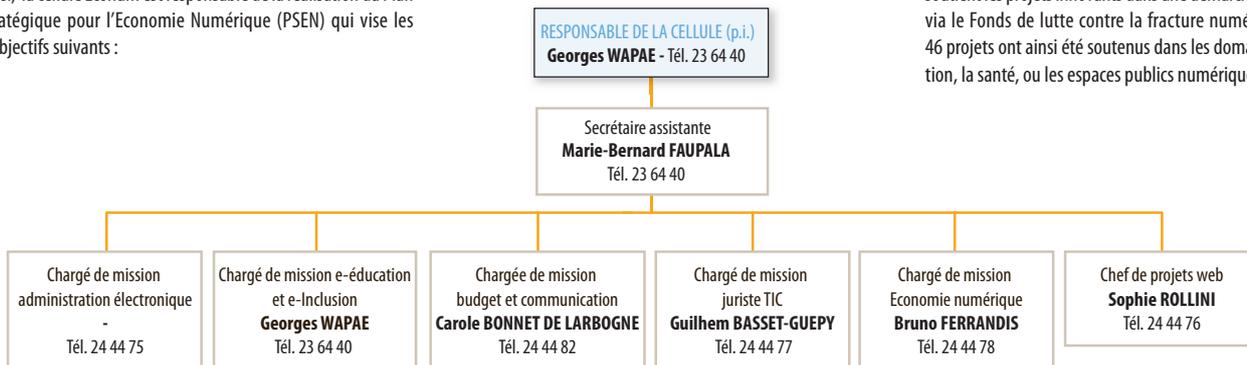
- 1° Développer, soutenir, valoriser les usages numériques pour tous les citoyens et sans contraintes géographiques,
- 2° Moderniser le secteur de l'économie traditionnelle tout en accentuant le développement économique grâce au numérique,
- 3° Sécuriser les dispositifs juridiques et réglementaires qui permettront d'assoir les 2 premiers points (usages et services). Assurer un aménagement numérique en adéquation avec le plan.

Parallèlement en lien avec les partenaires du gouvernement, la cellule est en charge de la rédaction et de la réalisation du Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE). Ce dernier a pour objectif majeur de définir un cadre de cohérence et de confiance partagé entre les acteurs du service public, en

vue d'accélérer le développement des téléservices et de mieux répondre aux besoins des usagers grâce à l'émergence des technologies de l'information et de la communication.

La cellule Econum est par ailleurs chargée de soutenir le développement de l'école numérique via plusieurs projets et actions : Bureau Numérique du Directeur d'école (BND), étude sur les Espaces Numériques de Travail (ENT), opération « Education Numérique pour Tous », aide à l'équipement numérique des établissements scolaires,...

Enfin, dans le cadre de la politique du gouvernement de lutte contre la fracture numérique, la cellule économie numérique soutient les projets innovants dans une démarche de e-Inclusion, via le Fonds de lutte contre la fracture numérique. En 2012, 46 projets ont ainsi été soutenus dans les domaines de l'éducation, la santé, ou les espaces publics numériques.



DAA/Cellule des marchés publics
33, rue Jean Jaurès | 2^e étage
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 28 02 88 | Fax : 28 05 90
Courriel : marchespublics.daa@gouv.nc

La cellule des marchés publics

Ses missions principales sont les suivantes :

- Assister les services administratifs de la Nouvelle-Calédonie et ses institutions pour la passation d'un marché public ;
- Administrateur de la plate-forme de dématérialisation ;
- Evolutions réglementaires et veille juridique des marchés publics.

DAA/Service du contentieux fiscal
28, rue du Général Mangin
Immeuble Jules Garnier | 1^{er} étage
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 25 60 14 | Fax : 25 61 72

Le service du contentieux fiscal

Ses missions principales (4 agents assermentés) sont les suivantes :

- Expertises sur les réclamations contentieuses ;
- Suivi du contentieux juridictionnel devant les deux ordres de juridiction (toutes impositions) ;
- Elaboration de la doctrine fiscale ;
- Etudes d'expertises juridiques diverses en fiscalité-comptabilité ;
- Suivis du dispositif fiscal du mécénat-élaboration des rescrits ;
- Formation des cadres.

DAA/Imprimerie administrative
18, avenue Paul Doumer | RdC
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 25 60 13 | Fax : 25 60 21
Courriel : sia.jonc@gouv.nc

Le service de l'imprimerie administrative

Le service de l'imprimerie administrative a pour mission principale la fabrication et la diffusion du journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Il réalise des travaux d'imprimés, PAO, impression offset, numériques et façonnage (coupe, pliage, assemblage) au profit des services administratifs, institutions et collectivités de la Nouvelle-Calédonie.

Cartes de visites, cartes de correspondances, entête de lettre, blocs-notes (A4, A5), Dossiers signatures, Flyers (prospectus), Carnets autocopiants, numérotés.

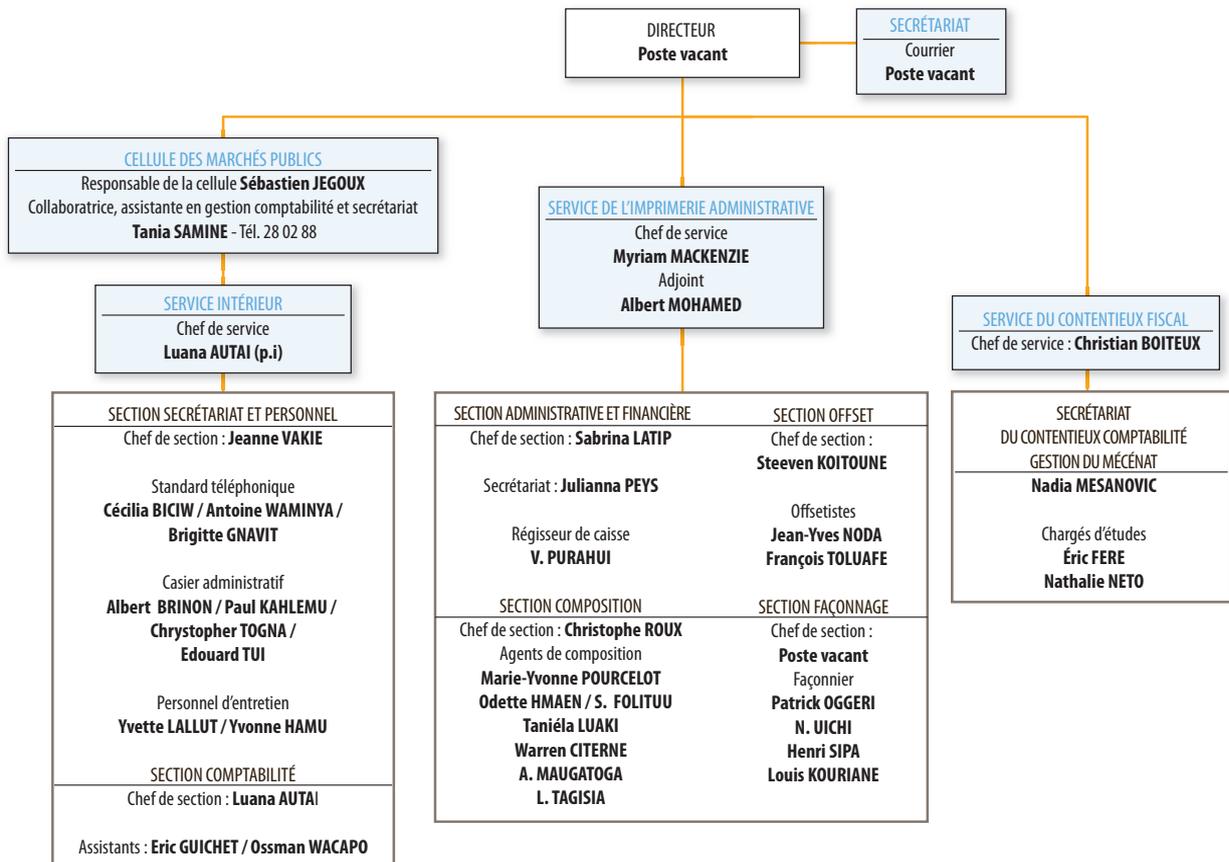
Travaux spécifiques à la demande (affiches, brochures, guides, rapport d'activité etc.).

DAA/Service intérieur
12, rue du Général Mangin | 1^{er} étage
Tél. 23 02 82 | Fax : 23 67 61
Courriel : si.daa@gouv.nc

Le service intérieur

Ses missions principales fixées par arrêté n° 99-239/GNC du 12 août 1999 sont les suivantes :

- Gestion centralisée des moyens en investissement des institutions (hors congrès de la Nouvelle-Calédonie) et des services relevant du budget de la Nouvelle-Calédonie ;
- Elaboration et suivi des marchés publics relatifs au fonctionnement des institutions et des services de la Nouvelle-Calédonie en association avec la cellule des marchés publics (CMP) ;
- Gestion du personnel de la direction des affaires administratives (DAA) ;
- Coordination et contrôle des activités des équipes de standardistes et de plantons affectées à l'Immeuble administratif J. IEKAWÉ ;
- Gestion en liaison avec la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) de l'entretien et de la sécurité du Centre administratif J. IEKAWÉ et de ses annexes.



179, rue Roger Gervolino
 BP H1 | 98849 Nouméa CEDEX
 Tél. 26 52 00 | Fax : 26 52 02
 Courriel : dac-nc@gouv.nc

La direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie est un service de la Nouvelle-Calédonie et de l'État.

Elle veille avant tout à assurer la sécurité du transport aérien sur le territoire. Ses quatre missions principales sont :

- **la prestation de service de navigation aérienne** : sécurité et régularité du trafic aérien ;

- **le contrôle et la surveillance de la sécurité et de la sûreté** : respect des règles par l'ensemble des acteurs de l'aéronautique ;
- **l'ingénierie** : adaptation des infrastructures aux besoins et aux évolutions des liaisons aéronautiques. Elle conduit aussi les opérations d'infrastructures ou de bâtiments pour le compte de différents ministères de l'État et suit les contrats de développement ;
- **la régulation de l'activité aéronautique** : définition de la stratégie et application de la politique du transport aérien en Nouvelle-Calédonie.



SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

Christophe VERGÈS
Tél. 26 52 80

Adjoint et transport aérien
Laurent GERMAIN - Tél. 26 52 81

Opérations aériennes
Philippe HACQUES
Tél. 26 56 35

Personnels navigants
et aviation générale
Virginie GELLOT
Yolande MOENTEAPU
Tél. 26 52 82 - 26 52 83

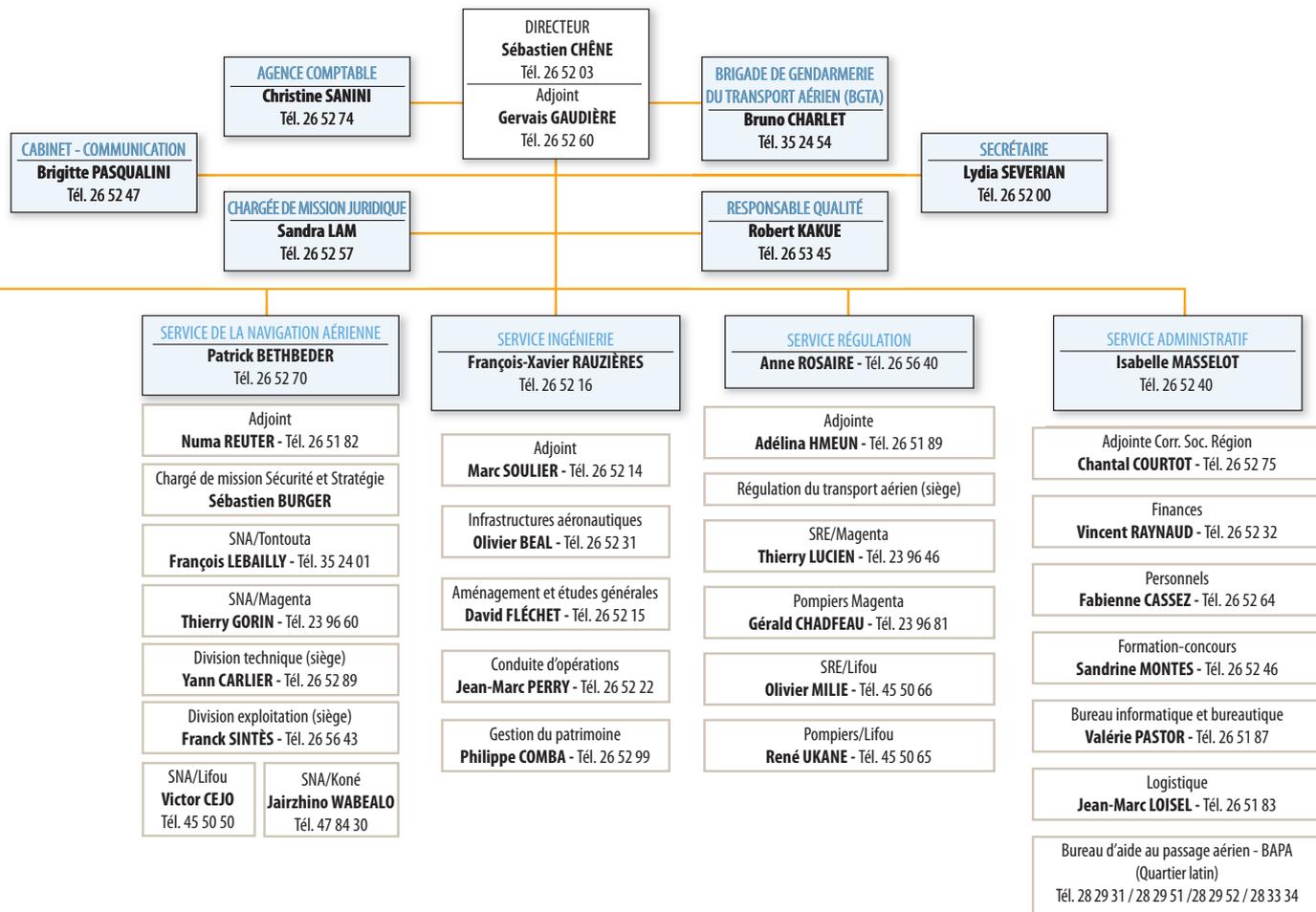
Aéroports, navigation aérienne et sûreté
Lionel MOULIN - Tél. 26 52 85

Aéroports et
navigation aérienne
Lionel MOULIN
Tél. 26 52 85

Sûreté
Thomas BERTIN
Tél. 35 24 80 (TTA)

Pilote inspecteur
Patrick BLÉHER - Tél. 26 52 78

Réglementation de sécurité
Miguel MARTIN - Tél. 26 52 11
Sandra SALMON - Tél. 26 51 91



7, rue du Général Gallieni
BP 2672 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. 23 22 50 | Fax : 23 22 51
Site internet : www.gouv.nc
Courriel : dae@gouv.nc

Missions de la direction

La loi organique modifiée du 19 mars 1999 a confié notamment à la Nouvelle Calédonie les compétences dans les matières suivantes :

- réglementation des prix ;
- concurrence et répression des fraudes ;
- réglementation des professions commerciales.

La direction des affaires économiques a pour mission de veiller au respect des règles d'information et de protection du consommateur, mais également au respect des règles de loyauté commerciale entre les entreprises (facturation, revente à perte, refus de vente, ventes avec primes, pratiques discriminatoires, publicité trompeuse...).

Elle est chargée de l'application de la réglementation des loyers des locaux à usage d'habitation. Elle instruit les demandes d'autorisation afin d'organiser des lotos, loteries et tombolas. Elle applique les réglementations concernant l'exercice des professions commerciales (démarcheurs, coiffeurs, détectives privés, agents immobiliers, agents de voyages et tourisme, esthéticiens...).

Elle assure le contrôle de l'application des réglementations existantes ; elle veille au respect des délais pendant lesquels les œuvres destinées à être exploitées en salles de cinéma ne peu-

vent être ni importées, ni vendues ou louées.

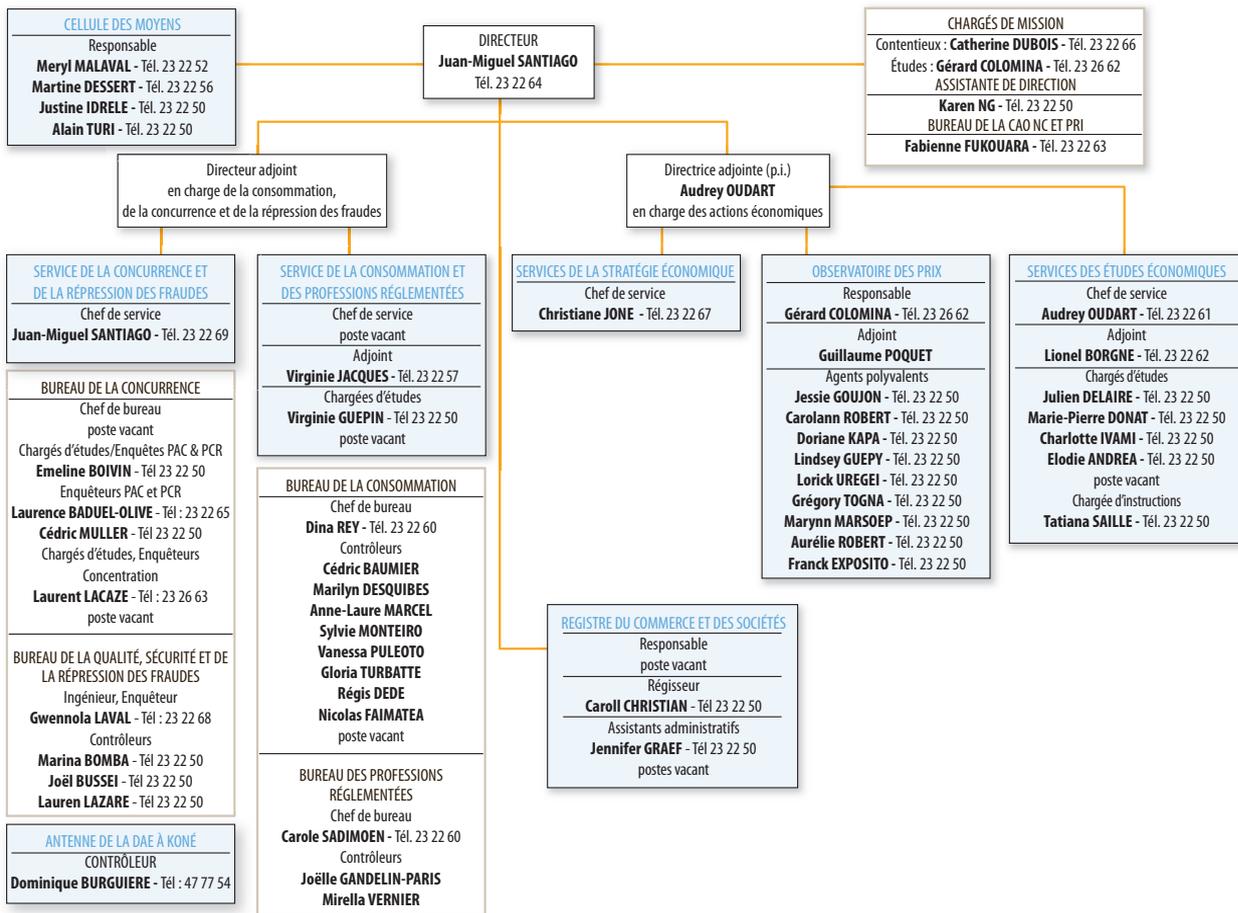
Elle participe à la définition et à la mise en œuvre des actions économiques sur le territoire ; elle assure la gestion des régimes d'aides à la production locale (protections de marché, avis sur les programmes de défiscalisation aux régimes fiscaux privilégiés, au secteur de l'hôtellerie, instruit le régime des ventes détaxées « duty free » ou les demandes relatives aux jeux de hasard). L'intervention de la DAE a été renforcée après le vote par le congrès le 6 octobre 2004 de la délibération portant réglementation économique, dotant la Nouvelle-Calédonie d'un dispositif réglementaire adapté à l'évolution du tissu économique, et comprenant des règles nouvelles en matière de concurrence.

Elle effectue, le suivi du Prêt à Taux Zéro (PTZ) de la Nouvelle-Calédonie mis en œuvre au 1er février 2011. Elle contrôle notamment l'application de la réglementation lors de l'instruction des demandes par les banques et assure la gestion des crédits d'impôts associés.

Elle assure depuis octobre 2011 le secrétariat du comité de gestion du fonds de garantie pour le développement des terres coutumières FGTC et du comité de pilotage des zones de développement prioritaires ZODEP. Depuis la signature le 27 mai 2013 du protocole de fin de conflit « vie chère » la DAE est mobilisée sur la mise en place des mesures réglementaires relatives aux prix et au suivi et au contrôle de ces prix.

L'observatoire des prix est opérationnel depuis le 19 juillet 2013 et un n° vert a été mis en service le 05 67 89. Par arrêté n°2013-1279/GNC du 28 mai 2013 a été confiée à la DAE une nouvelle action relative à la mise en œuvre avec les institutions et les acteurs économiques de stratégies économiques afférentes notamment aux filières innovantes, à la production locale labellisée, aux dispositifs d'aide au logement, aux zones de développement prioritaire ainsi qu'aux échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde.

Enfin, dans l'attente de la mise en place d'une autorité indépendante locale de la concurrence, et dans le cadre de loi de pays relative à la concurrence en Nouvelle-Calédonie voté en deuxième lecture le 25 juin 2013, la DAE est chargée du contrôle des opérations de concentration, et de l'accroissement des surfaces commerciales.

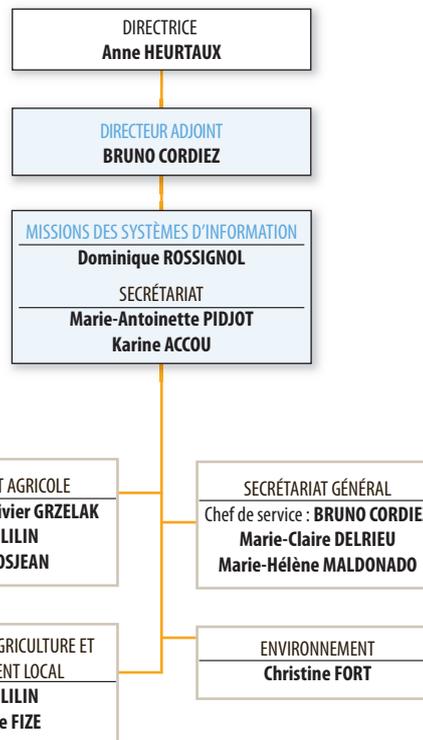


209 rue Auguste Bénébig | Haut-Magenta
 BP 180 | 98845 Nouméa CEDEX
 Tél. 23 24 30 | Fax : 23 24 40
 Site internet : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr
 Courriel : direction@dafe.nc

Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Où s'adresser ?

- **Enseignement agricole**
 Tél. 23 24 35 - 23 24 30
www.formagri.nc
- **Validation des acquis de l'expérience**
 Tél. 23 24 37
- **Dotation d'installation en agriculture**
 Tél. 23 24 38
- **Contrats de développement**
 Tél. 23 24 38
- **Conventions internationales sur l'environnement - CITES**
 Tél. 23 24 39
- **Environnement**
 Tél. 23 24 43



85, avenue du Général de Gaulle Site internet :
 BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX www.juridoc.gouv.nc
 Tél. 23 94 23 | Fax : 28 14 55 Courriel : selc.daaj@gouv.nc

Le service d'études, de législation et du contentieux (SELC) 3^e étage

Missions principales :

- Études et consultations juridiques diverses ;
- Gestion des contentieux du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la fiscalité ni de la fonction publique ;
- Étude et élaboration de projets de textes à soumettre aux autorités de la Nouvelle-Calédonie.

Le service de légistique et de diffusion du droit (SLDD) 4^e étage

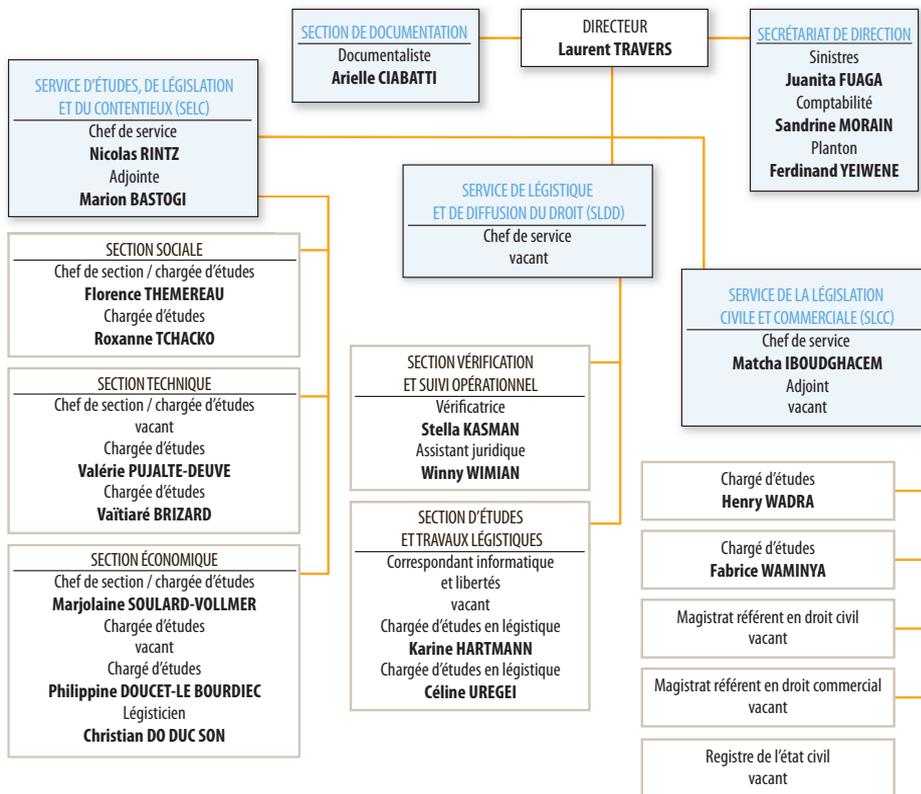
Missions principales :

- Étude et assistance en légistique : inventaire, consolidation, applicabilité, codification, clarification et simplification du droit applicable en Nouvelle-Calédonie ;
- Administration fonctionnelle du site juridique du gouvernement www.juridoc.gouv.nc ;
- Veille à la conformité de la loi informatique et liberté.

Le service de la législation civile et commerciale (SLCC) 4^e étage

Missions principales :

- Suivi des transferts de compétences en droit civil et en droit commercial ;
- Élaboration ou participation à l'élaboration des réglementations et législations relatives à la procédure civile, au droit civil et au droit commercial ;
- Réalisation d'études juridiques dans le domaine de la procédure civile, du droit civil et du droit commercial.



2 bis, rue Félix Russeil
BP 36 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 27 26 26 | Fax : 28 72 86
Site internet : www.affmar.gouv.nc
Courriel : dam-nc@gouv.nc

La direction des affaires maritimes est un service à compétences partagées

Service de l'Etat, direction du gouvernement, elle est organisée en trois services et un bureau des affaires générales qui assure le soutien administratif et financier.

Dans les limites des compétences de la Nouvelle-Calédonie, elle est notamment chargée

Navigation et sécurité maritimes

- de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de transport maritime du pays,
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation de la sécurité et de la circulation maritime du pays,
- de la tutelle du pilotage maritime,
- de l'inspection de la sécurité des navires effectuant une navigation territoriale et non soumis à la détention d'un titre international de sécurité,
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation des activités nautiques à caractère touristique,
- de l'instruction des déclarations de manifestations nautiques,
- du secrétariat de la commission nautique de la Nouvelle-Calédonie.

Direction des affaires maritimes de

Pêche et de l'environnement marin

- de la gestion intégrée des espaces marins, et plus particulièrement des aires marines protégées de la Nouvelle-Calédonie
- de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique des pêches maritimes et de l'aquaculture marine du pays,
- du suivi des travaux au sein des organisations régionales des pêches,
- de l'instruction des demandes d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources halieutiques des espaces marins placés sous la juridiction de la Nouvelle-Calédonie,
- de la gestion technique et opérationnelle des moyens nautiques affectés à la direction,
- de l'appui aux services techniques provinciaux notamment dans le domaine de la formation à la technologie des pêches.

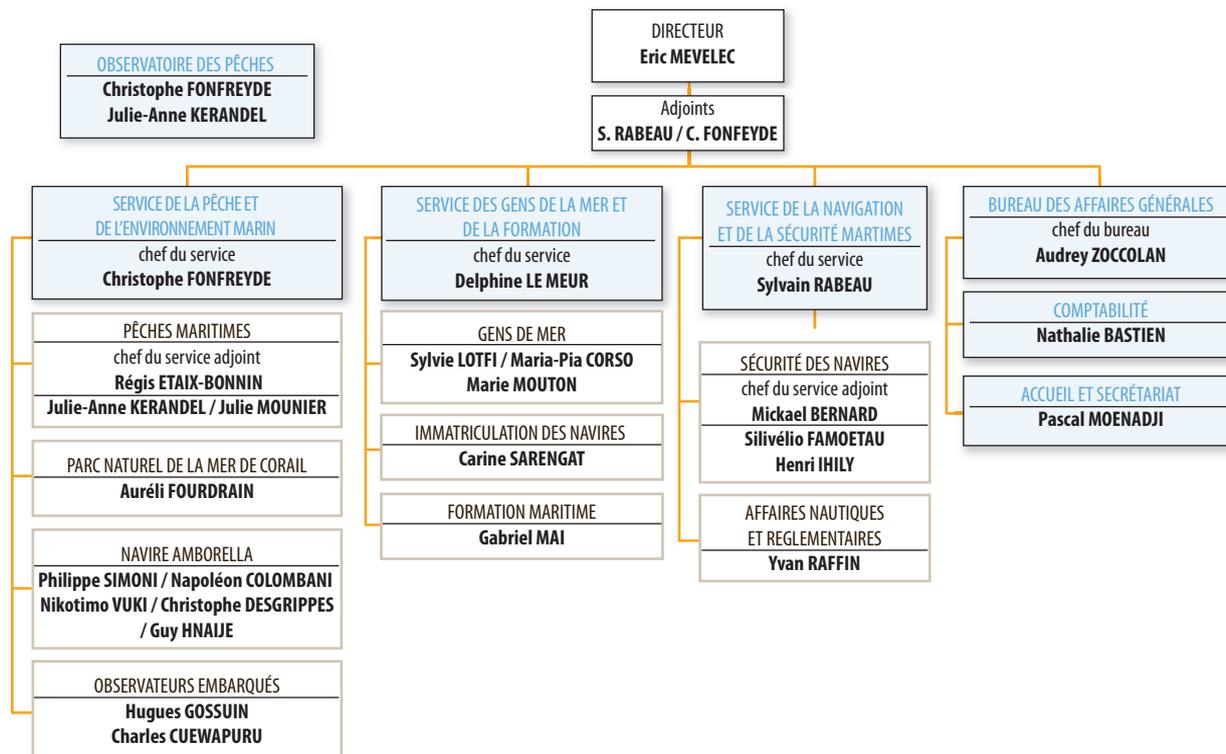
Gens mer et formation maritime

- de la mise en œuvre des statuts des marins et des navires,
- du contrôle pédagogique des établissements de formation maritime,
- de la délivrance des titres et diplômes de formation maritime,
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de formation des marins et de promotion de l'emploi maritime du pays, en concertation avec la direction de la formation continue et la direction du travail et de l'emploi,

- de l'application des dispositions du droit du travail applicables aux marins, en concertation avec la direction du travail et de l'emploi.



la Nouvelle-Calédonie



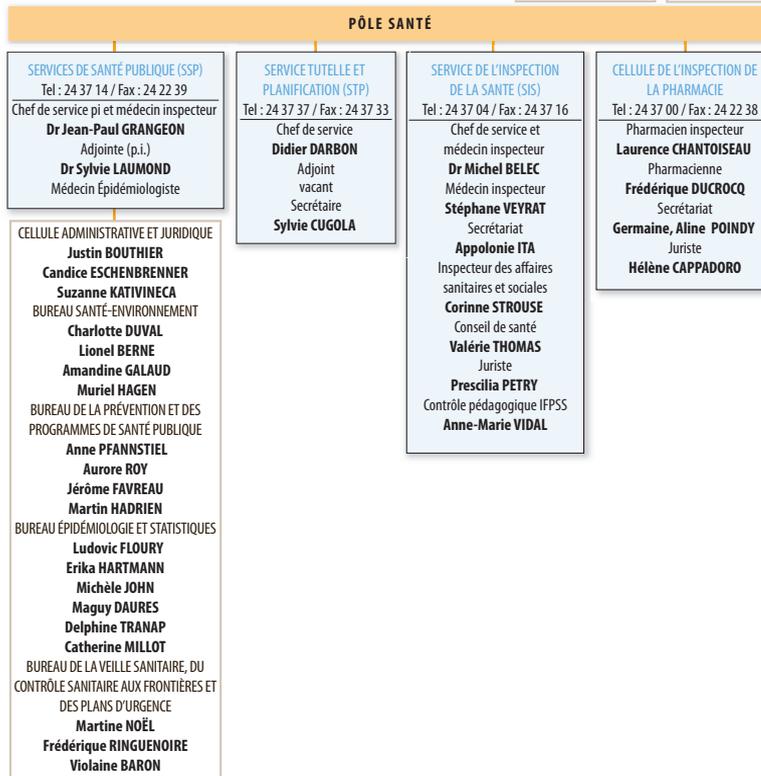
5, rue du Général Gallieni | BP N4 | 98851 Nouméa CEDEX
 Tél. 24 37 00 | Fax : 24 37 33
 Site internet : www.dass.gouv.nc
 Courriel : dass@gouv.nc

Les principales missions de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie sont :

- La préparation de la législation et de la réglementation relatives à la santé et à l'hygiène publique, à la protection sociale, aux professions médicales, paramédicales et sociales ;
- Le contrôle des établissements de soins, laboratoires, pharmaciens ;
- La collecte, l'élaboration et la publication de données statistiques concernant l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie sur les secteurs ci-dessus ;
- L'exercice du contrôle administratif, technique et de gestion des établissements de santé ;
- La tenue du registre des professionnels de santé ;
- La protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ;
- Le secrétariat des différentes commissions : CEJH, CRHD, CHD, commission des permis de conduire, conseil de santé ;
- Les relations avec les ordres professionnels ;
- Le contrôle sanitaire aux frontières ;
- La veille sanitaire ;
- La santé environnementale ;
- La certification professionnelle et aide judiciaire.

Cellule statistique
Luc MONIMEAU

Secrétariat - Tél. 24 37 00
Jeannette HNAGEJE



DIRECTEUR
Jean-Alain COURSE

CONSEIL DU HANDICAP ET
DE LA DÉPENDANCE (CHD)
Tel : 26 44 80 / Fax : 27 18 10
Chef de bureau
Séverine EVAIN-BRETESCHÉ
Gestionnaire
Sandie SCHNEIDER

POLE SOCIAL

SERVICE DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE (SAG)

Tel : 24 37 00 / Fax : 27 56 31
Chef de service
Stéphanie VERKEYN
Adjointe
Jessica KONON

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ ET
DES MOYENS (BCM)

Chef de bureau
Jessica KONON
Gestionnaires comptables
Delphine MINAULT
Esméralda NATUA
Emilie DOUYERE
Gestionnaires moyens
Emile BEARUNE
Gildas DEXTER

BUREAU ADMINISTRATIF ET RH (BARH)

Chef de bureau
Mélanie ILLAT
Gestionnaire RH
Brigitte TRIGALLEAU
Standard/ Accueil/ Gestion courrier
Francine SIGUIER
Germaine, Aline POINDY
BUREAU AIDE, CERTIFICATION ET
CONCOURS (BACC)
Chef de bureau
Thierry LAISNE
Paul SINYEUÉ

SERVICE DE LA PROTECTION SOCIALE (SPS)

Tel : 24 37 21 / Fax : 24 22 04

Chef de service
Séverine METILLON
Adjoint
Philippe RIEUX
Secrétariat (CMPC)
Mylène VIRAPIN
Secrétariat Service et Commission
Marie-Louise ARAGUISOOUKID
Cellule Juridique
Cécilia DUFOUR-REAL
Amélie-Anne PROUST-FLAGEL

Chef du bureau social
Pascal EVANO
Stéphanie TIAORE-RICHARD
Vanessa FRAYSSINET
Marielle HARDJOSALIKOEN
Chef du bureau handicap
et dépendances
Isabelle LABOMME
Secrétariat (CRHD-CEJH)
Anne-Marie TREDOUZE-SIMON
Mérie ULUME
Valika AVALLARD
Jacqueline SATINAN
(CEJH)

En cours de recrutement
Equipes techniques
Sylvie BRAND
Tatiana FAO / Béatrice VO
Ilona WAMYTAN
Carole TOUCHEBOEUF
Patricia BERNARD
Corinne CHAPUS
Sylvie HOLLANT

SERVICE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (PJEJ)

Tel : 23 20 79

Chef de service : **Christel CARRAU**
Adjointe : **Marie-Rose WAIA**
Assistantes de direction : **Sarah-Lise DE THORE / Joëlle CHODEY**

FOYER D'ACCUEIL D'URGENCE
ET D'ORIENTATION (FAUO)

Tel : 25 97 27
Directrice pi
Saïda HOUADFI

Adjoint au chef du service
éducatif
Mireille MICHEL
Accueil-sécritariat
Marilyne BELIK
Psychologue
Virginie TORRE
Educateurs
Geoffrey ANTONIO
Audrey DESFOUGERES
Pascaline DUPONT
Bruno MENACHE
Julien DUTHIL
S'mail OUBAALI
Omélik LUEPAK
Jean VAKALEPU
Marie-Stella
ISAIA-BERNANOS
Roger WAYEWOL
Lorick BOYA
Veilleur de nuit
Jean-Charles KAPETHA

Ouvrier d'entretien
polyvalent
Achille WATANABE
Maîtresse de maison
Carla BOUANAQUE

FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE
DE NOUVILLE (FAEN)

Tel : 23 19 31
Directrice
Karen VERNIERE

Accueil-sécritariat
Monika SALIGA
Psychologue
Sylvia MENAGER
Educateurs
Hélène KALATO
Laurent PAUCHARD
Marina WEA
Mariéla BONINO
Samuel HERVE
Jean-Yves LERANDY
Avéna COILLOT
Thierry WHAAP
Jean-Baptiste TALALUA
Sylvain WATANO
Veilleur de nuit
Laeb WAMEDJO
Ouvrier d'entretien
polyvalent
Achille WATANABE
Maîtresse de maison
Malékalita MANUFEKAI

FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE
DE PAITA (FAEP)

Tel : 44 69 74
Directeur
En cours de recrutement
Adjoint au chef du service
éducatif

En cours de recrutement
Accueil-sécritariat
Nathalie DJEOULA
Psychologue
En cours de recrutement
Educateurs
Nancy ATOUA
Hanafai RAHMANI
Solange KACATR
Sandra KATRAWA
Henriette RIBAUD
Pierrot SAM
Mariette MOEREO
Veilleur de nuit
Paul WATOENE
Maîtresse de maison
Aimée TAUTUU

CENTRE D'ACTION ÉDUCATIVE
(CAE) - TEL : 23 20 10

Directrice
Marie-Paule SOLA

Adjoint au chef du service
éducatif
En cours de recrutement
Assistantes de direction
(antenne Sud)
Erika BERTHOMIER
Sandra HAZAL
Secrétariat (antenne Nord)
Georgina POADAE
Psychologue
Audrey BOISSERY
Assistante sociale
Nathalie SCHALBAR
Educateurs
Daniel ALVES
Karine BRATSCH
Véronique GUIMAR'HO
Johanna DAUGE
Sandie GARCON
Jeannette HNASSON
René WATHEANE
Paulo WATOENE
Leila YENTOUR
Affif BELGHECHAM
Elvis JEULIN
Hélène CAIHE
Camille MANIGLIER
Aida FOUGHALI
Anais PUNGER

SERVICE DE L'HÉBERGEMENT
DIVERSIFIÉ CENTRE DE JOUR
(SHD-CJ) - TEL : 27 37 02

Chef de service
Boula SELEFEN

Accueil-sécritariat
Monique MATHÉLON
Assistante sociale
Nathalie SCHALBAR
Psychologue
Virginie TORRE
Ateliers Espace Verts
Laurent MERCIER
Atelier Polyvalent
Yannick VARA
Educateurs centre de jour
diversifié
Astrid THOMAS
Educateurs hébergement
diversifié
Marlène CALCAR
Lydia GALUOLA
Joseph DUHNARA
Jean-François CASTEL

PRÉVENTION DE LA DESCOLORISATION

Catherine CHEVRIN
Pascalé MINET
Jeannette WENETHEM

209, rue Auguste Bénébig
Haut Magenta
BP 256 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 25 51 00 | Fax : 25 51 29
Site internet : www.davar.gouv.nc
Courriel : davar.direction@gouv.nc

Missions générales de la DAVAR

La DAVAR est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie dans les matières suivantes :

- réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ;
- contrôle zoo et phytosanitaire aux frontières, hygiène et santé publique vétérinaire ;
- statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie, portant sur l'agriculture, l'agroalimentaire et l'espace rural ;
- ressource en eau du domaine public de la Nouvelle-Calédonie. Elle peut également participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs vétérinaires, agroalimentaire, agricole et rural en matière de :
 - réglementation des professions libérales et commerciales ;
 - droit des assurances ;
 - répression des fraudes ;
 - principes directeurs du droit de l'urbanisme et cadastre ;
 - droit de la coopération et de la mutualité.

Principaux domaines d'intervention des services de la DAVAR

Le service de l'eau (SDE) a en charge la gestion des eaux naturelles du domaine public fluvial, l'instruction des demandes d'occupation du domaine public fluvial, le suivi de l'entretien des cours d'eau, le suivi et le contrôle qualitatif et quantitatif des eaux souterraines et superficielles, la mise en place des périmètres de protection des eaux.

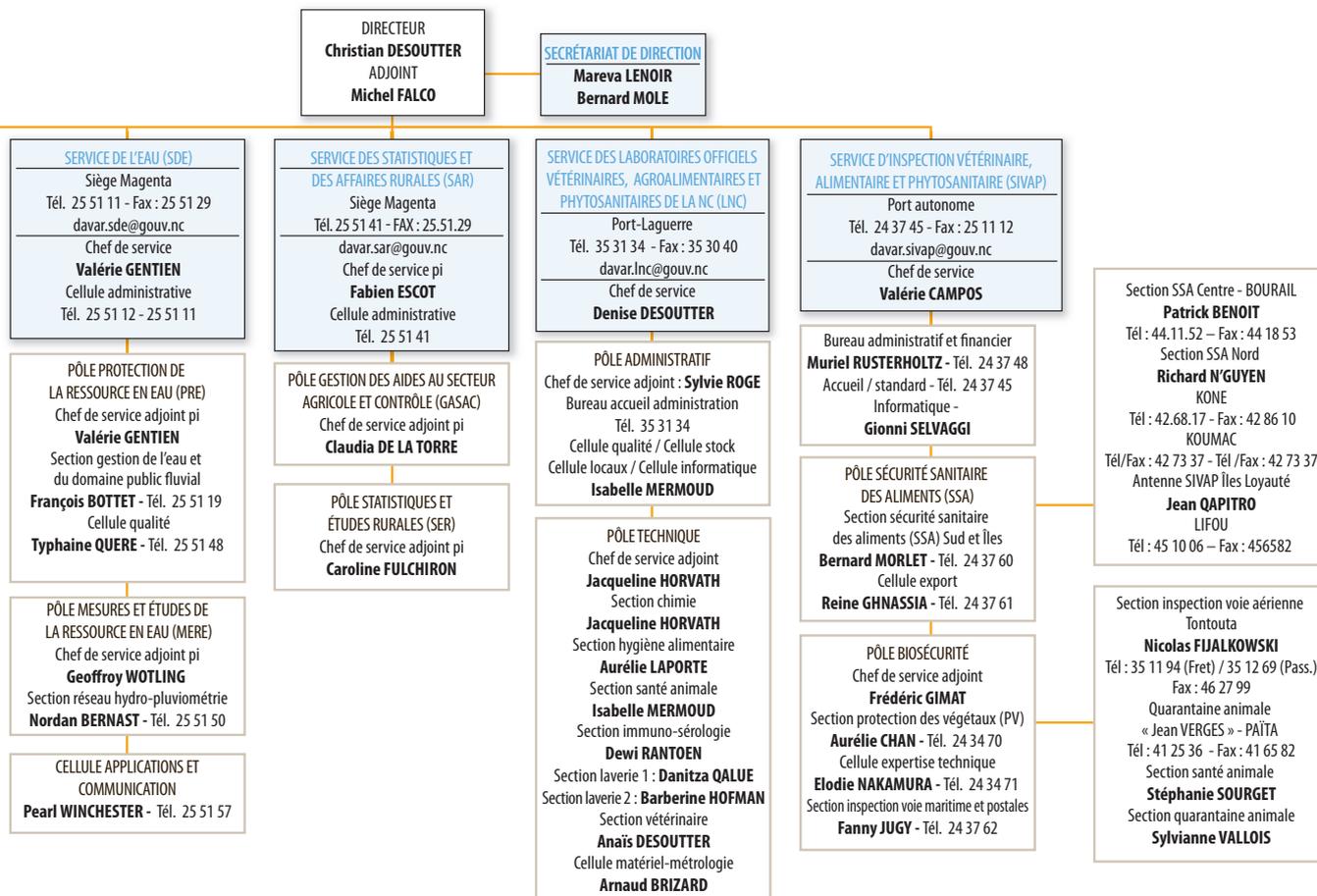
Le service des statistiques et des affaires rurales (SAR) est chargé de la conduite des missions de statistiques agricoles, de la mise en œuvre et du contrôle des aides de la Nouvelle-Calédonie, de la réalisation d'études et expertises contribuant à la planification et à l'évaluation des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie.

Le service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie (LNC) est le laboratoire officiel de la Nouvelle-Calédonie chargé de la réalisation des missions de diagnostics, d'analyses et d'études en laboratoires dans les domaines vétérinaire, agroalimentaire, phytosanitaire et de l'eau.

Le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) est chargé de la réalisation des missions portant sur la santé publique vétérinaire et la protection des végétaux. Dans le domaine de la biosécurité, il contrôle l'importation des denrées alimentaires, végétaux, produits végétaux, animaux et produits animaux. A ce titre, il réalise des analyses de risque, des inspections zoo et phytosanitaire, des contrôles aux frontières (pour l'import comme pour l'export), il prépare les protocoles sanitaires et produit des certificats. Il est chargé d'assurer le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.



alimentaires et rurales



BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
 Tél. 25 60 82 | Fax : 28 31 33
 Courriel : dbaf@gouv.nc
 18, avenue Paul Doumer

Les missions de la Direction du Budget et des Affaires Financières s'inscrivent dans les objectifs centraux de renforcement de la performance des dépenses publiques pour mesurer l'efficacité et la soutenabilité de la dépense ainsi que dans le renforcement de la vision prospective. Elles s'exercent dans le cadre de la délégation d'ordonnateur et de contrôleur des dépenses engagées du budget de la Nouvelle-Calédonie ainsi que dans le domaine du suivi et du contrôle des établissements publics et des collectivités locales. Par ailleurs, la direction assure le financement réglementaire des collectivités territoriales et des établissements publics. Enfin elle est chargée du reversement des taxes affectées et centimes additionnels. La direction comprend le secrétariat de direction et quatre services :

Le service du budget

est chargé de la gestion du cadre comptable, de l'élaboration et l'analyse des situations d'exécution, de la communication financière, des reports et virements de crédits, de la gestion des inscriptions budgétaires pluriannuelles.

Il comprend 2 secteurs :

- Le secteur des finances chargé des garanties d'emprunt, des prêts, de la dette, de la trésorerie, de la pluri annualité (AP/CP), de la communication financière, de l'analyse financière des transferts de compétence, des études budgétaires et financières prospectives et rétrospectives ;
- Le secteur de la préparation budgétaire chargé de l'élaboration

du budget primitif, du budget supplémentaire, des décisions modificatives et du compte administratif.

Le service de l'exécution budgétaire

est chargé de la vérification des dépenses et recettes, de la saisie dans le facturier « Surfî » des dates d'arrivée, de la super validation des mandats et des titres, du contrôle des dépenses engagées et du visa financier des actes, de la vérification des régies, du suivi de la qualité comptable et du maintien des délais de paiement, de la communication financière, de la gestion des tiers . Par ailleurs, elle assure la gestion des tiers et l'ordonnancement des recettes du Congrès ainsi que la gestion des tiers et le visa financier des actes de l'institution « Gouvernement ».

Le service comprend 3 sections qui accomplissent ces missions et à l'intérieur desquelles sont réparties et suivies les différentes directions et services de la Nouvelle-Calédonie.

Le service des collectivités territoriales et des établissements publics

est chargé d'assurer le financement réglementaire des collectivités territoriales et des établissements publics ainsi que des reversements du budget de répartition. Il effectue le contrôle financier des établissements publics et réalise des analyses et suivis financiers divers.

Il comprend 2 secteurs :

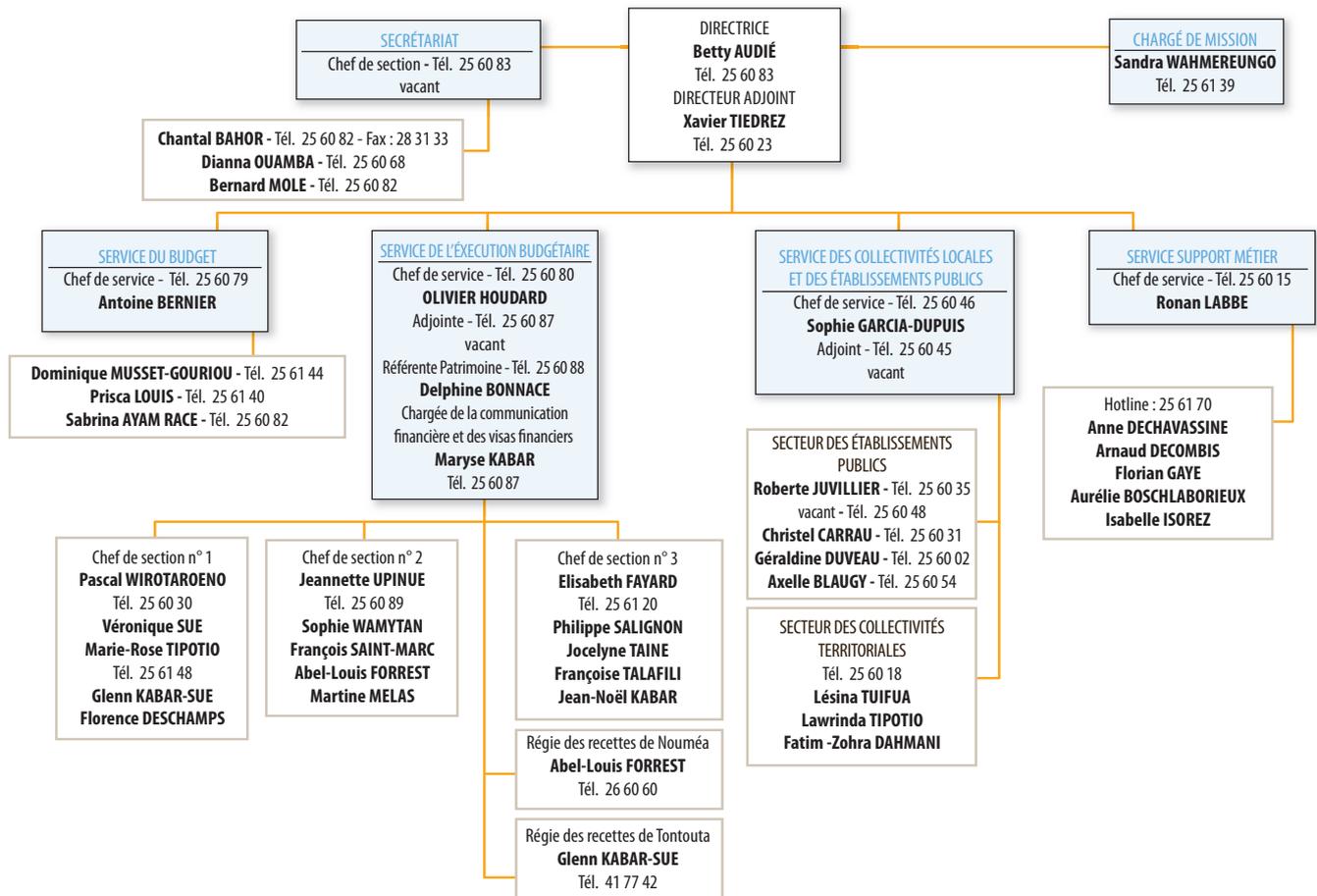
- Le secteur des établissements publics chargé du conseil auprès

des établissements publics, du contrôle administratif et financier des établissements publics sur place et sur pièce, de l'analyse financière, de la rédaction des rapports et arrêtés d'approbation, de l'élaboration et l'analyse des situations d'exécution, de la communication financière.

- Le secteur des collectivités territoriales chargé du reversement aux collectivités et établissements publics des centimes, dotations, taxes affectées ou subventions, des fonds de concours, du suivi financier du fond européen de développement, du secrétariat du FIP fonctionnement et équipement, du secrétariat du comité des finances locales, du suivi financier des contrats de développement, du paiement des subventions diverses, du visa financier des actes, de l'élaboration et l'analyse des situations d'exécution, de la communication financière.

Le service support métier

chargé de l'assistance « Surfî » et « Immos.Net », du suivi des adaptations du système d'informations financières, de l'assistance fonctionnelle de second niveau aux collectivités, de l'accompagnement dans la mise en œuvre des outils décisionnels, de la dématérialisation.



Direction

21, rue G. Clemenceau | BP T5 | 98852 Nouméa CEDEX
 Tél. 26 97 60 | Fax : 26 97 67
 Courriel : dccfc@gouv.nc

Service des archives

3, rue F.-R.Thomas | BP 525 | 98845 Nouméa CEDEX
 Tél. 26 60 20 | Fax : 27 12 92
 Courriel : archives@gouv.nc

Service des musées et du patrimoine

45, avenue M. Foch | BP 2393 | 98846 Nouméa CEDEX
 Tél. 27 23 42 | Fax : 28 41 43
 Courriel : smp@gouv.nc

La DCCFC coordonne les actions relatives à la culture, à la condition féminine et à la citoyenneté en Nouvelle-Calédonie. Elle est également chargée de l'animation et de la coordination des différents réseaux associatifs œuvrant autour des trois actions susmentionnées ainsi que de l'organisation et la mise en place des différents programmes projetés annuellement.

La mission à la condition féminine :

- Mettre en œuvre les propositions d'actions émanant du secteur de la condition féminine au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Fournir conseils et accompagnement dans les projets associatifs développés à l'échelle du pays en faveur de la condition féminine ;
- Développer des projets à l'échelle régionale et internationale pour renforcer les capacités des femmes dans leurs projets ;
- Organiser des opérations événementielles (journée internationale de la femme, journée internationale contre les violences,...) ;
- Participer à la mise en place des formations communautaires et citoyennes à l'échelle du pays.

L'observatoire de la condition féminine :

- Centraliser, produire et diffuser des données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes en Nouvelle-Calédonie ;
- Rendre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires qui lui sont soumis ;
- Emettre des recommandations et propositions de réforme visant l'amélioration de la condition féminine ;
- Accompagner les associations de femmes.

Le service des musées et du patrimoine :

Les principales missions de ce service portent notamment sur l'acquisition et l'inventaire d'œuvres d'art calédonien et océanien, sur la promotion, sur la présentation et sur la documentation des collections publiques. Ce service est également sollicité et intervient dans toutes les opérations à vocation artistique en concluant des conventions avec les collectivités publiques et organismes privés. Il met également en valeur la diffusion et la médiation autour du patrimoine, au moyen d'expositions. Dans la perspective de son extension pour 2015-2016, le service augmente progressivement ses diverses activités depuis 2008.

Le service des archives :

Ce service est chargé de la collecte, du classement, de la conservation et de la communication du patrimoine documentaire de la Nouvelle-Calédonie. Ce patrimoine comprend les archives publiques des directions, des services et établissements de la Nouvelle-Calédonie. Il gère par voie de convention, les archives de l'Etat, des provinces, des communes. Des fonds d'archives d'origine privée sont aussi accueillis par le biais d'acquisitions, de dons ou de dépôts. Il est également chargé d'assurer la communication de ces archives et leur promotion à des fins administratives, historiques, culturelles et éducatives.

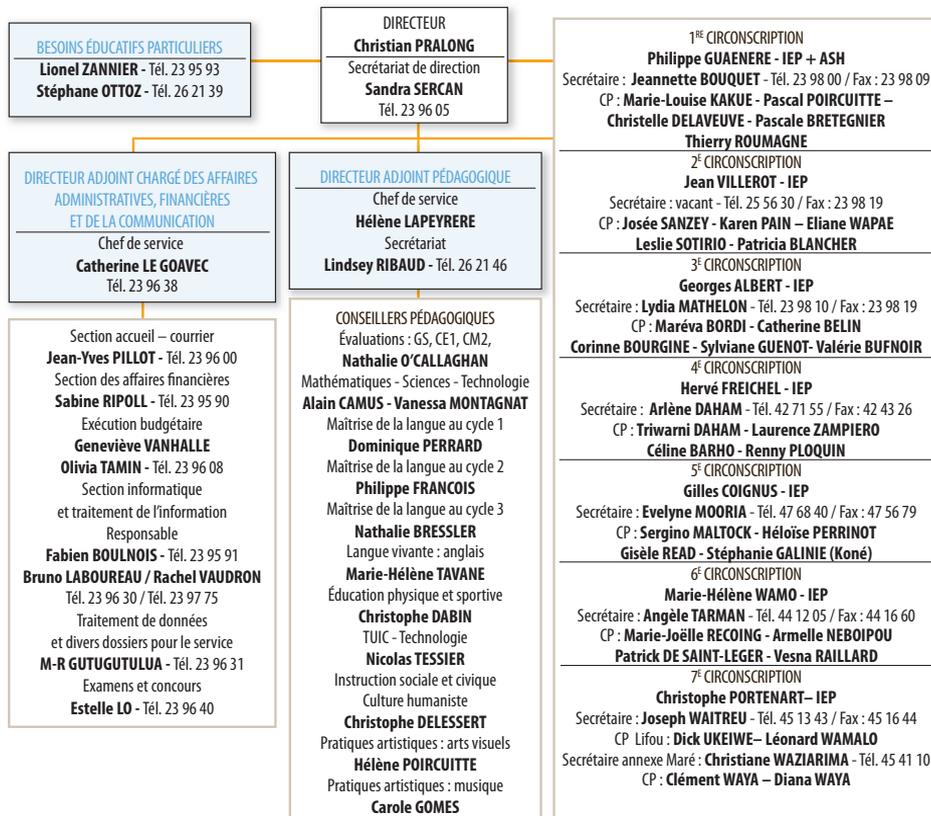
19, avenue Foch | Immeuble Foch
 BP 1933 | 98846 Nouméa CEDEX
 Tél. 23 96 38 | Fax : 27 29 21
 Site internet : www.denc.gouv.nc
 Courriel : denc@gouv.nc

La loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 a transféré à la Nouvelle-Calédonie les compétences en matière d'enseignement primaire public.

La Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie a pour missions :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

Direction de l'enseignement de Nouvelle-Calédonie



La DGRAC, créée par arrêté n° 2010-279/GNC du 12 janvier 2010, est chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers. La Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières de la Nouvelle-Calédonie est organisée conformément aux dispositions suivantes :

Le secrétariat de direction et deux cellules

- **La cellule administrative et des moyens**, est chargée de la logistique, de la gestion du personnel et de la préparation du budget et de son exécution ;
- **La cellule juridique**, est chargée de l'élaboration de la législation, de la réglementation et du suivi des dossiers juridiques relatifs aux affaires coutumières.

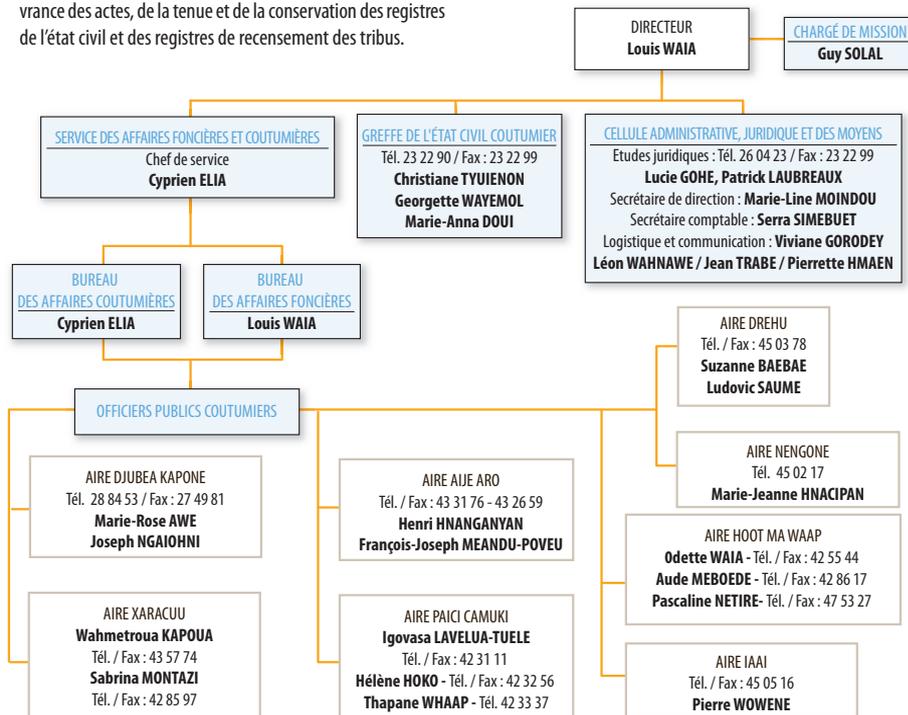
Le service des affaires foncières et coutumières, organisé en bureaux placés chacun sous l'autorité d'un chef de bureau

- **Le bureau des affaires coutumières**, est chargé de coordonner l'action des officiers publics coutumiers. Il apporte une assistance technique et une aide à l'instruction de tous les actes coutumiers sauf en matière foncière. Il est également chargé de la centralisation des actes ainsi établis ;
- **Le bureau des affaires foncières**, est chargé d'assister les officiers publics coutumiers dans l'instruction des actes coutumiers intéressant le foncier et de leur centralisation. Il est également tenu d'instruire les dossiers relatifs au fonds de garantie sur les terres coutumières.

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières

Le greffe de l'état civil coutumier

- **Le greffe de l'état civil coutumier**, est chargé de la délivrance des actes, de la tenue et de la conservation des registres de l'état civil et des registres de recensement des tribus.



19, avenue du Maréchal Foch
 BP 110 | 98845 Nouméa CEDEX
 Tél. 24 66 22 | Fax : 28 16 61
 Site internet : www.dfpc.gouv.nc
 Courriel : dfpc@gouv.nc

Attributions de la direction de la formation professionnelle continue

La direction de la formation professionnelle continue est chargée de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

Elle assure à ce titre les missions suivantes :

- Définition concertée des besoins sectoriels de formation de la Nouvelle-Calédonie,
- Elaboration, mise en œuvre et évaluation des mesures, programmes et dispositifs de formation adaptés aux catégories de bénéficiaires retenues par la Nouvelle-Calédonie,
- Animation des commissions et des instances consultatives associées,
- Information, accompagnement, orientation, positionnement et suivi des stagiaires pendant leur formation,
- Prise en charge des bénéficiaires participant aux actions agréées par la Nouvelle-Calédonie,
- Contrôle de l'activité des organismes de formation,
- Contrôle de l'obligation de financement des employeurs assujettis en matière de formation professionnelle continue,
- Contrôle et audit des dispositifs et des actions de formation professionnelle mis en œuvre par la Nouvelle-Calédonie,
- Animation du dispositif de certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie,
- Elaboration et mise à jour de la réglementation en matière de

Direction de la formation professionnelle

- formation professionnelle continue,
- Elaboration et mise en œuvre des opérations bénéficiant de financements particuliers,
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication en matière de formation professionnelle,
- Préparation et gestion du budget annuel de la direction,
- Réalisation d'études, d'audits et expertises dans le champ de la formation professionnelle.

Organisation de la direction de la formation professionnelle continue

La direction de la formation professionnelle continue est organisée en trois services :

- service des dispositifs et des programmes de formation,
- service certification, audit et contrôle,
- service d'appui.

Le service « dispositifs et programmes de formation » (SDPF) est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les dispositifs de formation professionnelle répondant aux orientations de la politique de la Nouvelle-Calédonie.

Il est composé des sections :

- section « dispositifs et commandes sectoriels »,
- section « accompagnement des parcours individualisés »,
- section « gestion administrative et financière ».

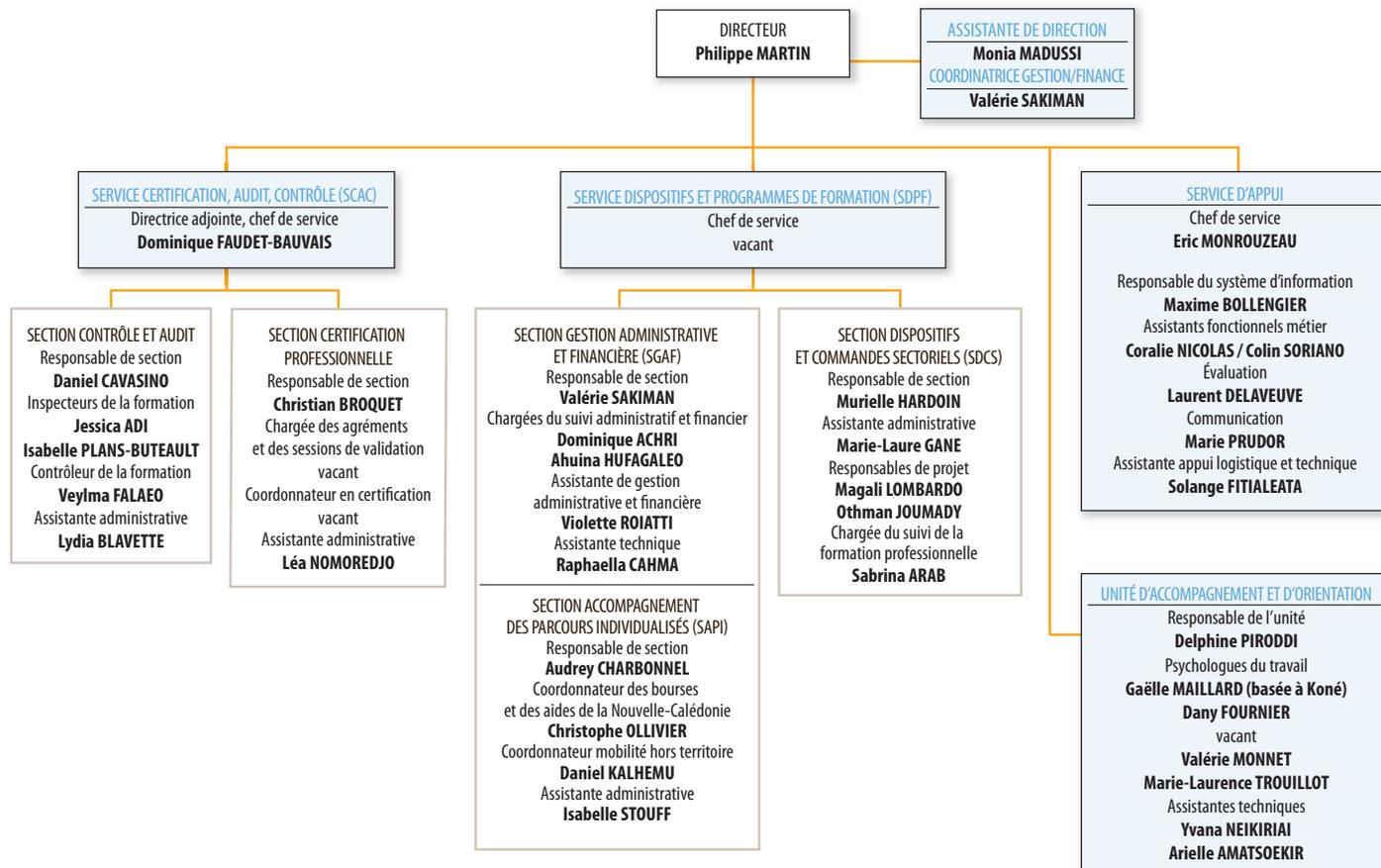
Le service « certification, audit et contrôle » (SCAC) est chargé de coordonner et mettre en œuvre la politique de certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie, d'assurer le contrôle de la formation professionnelle et de réaliser des audits dans le champ de la formation professionnelle.

Il est composé des sections suivantes :

- section « certification professionnelle »,
- section « contrôle et audit ».

L'unité des services de l'accompagnement et de l'orientation (SAO) est en charge de l'orientation, du positionnement, de la prescription et du suivi des stagiaires.

Le service « d'appui » (SAP) est chargé d'intervenir en soutien de l'ensemble des services et unités de la DFPC notamment sur les aspects suivants : communication, management du système d'information, évaluations statistiques et logistique.



1 ter, rue Edouard Unger
 BP 465 | 98845 Nouméa CEDEX
 Tél. 27 02 30 | Fax : 27 23 45
 Site internet : www.gouv.nc
 Courriel : dimenc@gouv.nc

La Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), certifiée ISO 9001, a pour mission de contribuer à un développement industriel durable de la Nouvelle-Calédonie.

Au service de toutes les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, la DIMENC est organisée en six services :

- Le service administratif et financier assure à l'ensemble des services opérationnels de la direction les moyens techniques et humains nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions sur l'ensemble du territoire.
- Le service de l'industrie instruit les dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement, contrôle les appareils à pression et l'utilisation des explosifs. Il est en charge de la métrologie légale. Il veille à la qualité de l'air et participe à la gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie.
- Le service des mines et des carrières a la charge de promouvoir, organiser et coordonner la valorisation de la ressource minérale tout en garantissant une insertion harmonieuse de l'activité extractive dans son environnement physique, social ou économique. Il assure l'institution et la conservation de la propriété minière et contrôle les conditions d'exploitation des mines et carrières, notamment en matière de sécurité et d'environnement. Il collabore à la réhabilitation des sites miniers dégradés.

Direction de l'industrie, des mines et de

CHARGÉ DE MISSION

Anne VAUTIER-LARREY - Tél. 27 02 39

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Marielle JADIMAN - Tél. 27 02 32

Adjointe

Danièle MALET - Tél. 27 01 96
 Gestion du personnel / Secrétariat
Betty MIENVILLE - Tél. 27 17 41
 Comptabilité
Ludine KAUFFMANN - Tél. 27 01 99
Julien KONON - Tél. 27 01 98

Logistique

Dominique BLONDEAU-NOEL
 Tél. 27 48 41
 Chargée d'accueil
Catherine VASSEUR - Tél. 27 02 30

SERVICE DE L'INDUSTRIE

Justin PILOTAZ - Tél. 27 17 28

Secrétariat - Tél. 27 02 96

SECTION ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Julie TABOULET - Tél. 27 40 09 / **Lauretta DEVAUX** - Tél. 27 02 41
Patrick SIMON - Tél. 27 40 12 / **Delphine GERY** - Tél. 27 02 40
Fitzgérald FOORD - Tél. 26 68 12 / **Carole JUSTOU** - Tél. 27 02 42
Alexandra RIVIERE - Tél. 27 03 75 / **Magali GAUHAROU** - Tél. 27 03 76
Adeline NABET - Tél. 27 24 55
 SECTION TECHNIQUES INDUSTRIELLES
Didier FABRE - Tél. 27 02 43 / **Joël CANET** - Tél. 27 02 98
Carole JUSTOU - Tél. 27 02 42

- Le service de la géologie de Nouvelle-Calédonie, qui est accompagné dans son fonctionnement par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), a pour objectif le développement des connaissances géologiques du territoire afin que les grands projets calédoniens s'intègrent au mieux dans leur environnement (aménagement liés aux grands projets miniers, ressources alternatives, risques naturels, etc.).
- Le service de l'énergie participe à l'orientation et à la mise en œuvre de la politique énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, il réalise ou coordonne la réalisation d'études propres à éclairer les décideurs, il participe à la promotion des économies d'énergie et des nouvelles sources d'énergie. Il prépare les textes fixant le prix des hydrocarbures liquides, du gaz et de l'électricité et contrôle les délégations de service public de l'énergie électrique.
- Le laboratoire d'analyses minérales est chargé du contrôle des minerais à l'exportation. Il est aussi prestataire de services pour toute autre analyse minérale (minerai d'exploration, béton, eaux, ciments, sols, etc.). Depuis 2008, un pôle d'analyse organique est en service pour l'identification de polluants dans les hydrocarbures propres et usagés.

l'énergie de la Nouvelle-Calédonie

RESPONSABLE QUALITÉ ISO 9001
Ingrid DOUARCHE - Tél. 27 48 13

DIRECTEUR
Didier LE MOINE - Tél. 27 02 31
Secrétariat
Jessy PALAOU - Tél. 27 02 49

DIRECTEUR ADJOINT
Jean-Sébastien BAILLE - Tél. 27 02 38

SERVICE DU LABORATOIRE
Sabrina ARGIRIOU - Tél. 27 17 46

Adjointe
Corinne LEROI - Tél. 27 48 64
Secrétariat
Gwendolyn VIOLLEAU - Tél. 27 17 39
Responsable qualité ISO 17025
Ingrid DOUARCHE - Tél. 27 48 13

PÔLE MINÉRAL
Patrick ANSELOT - Tél. 27 02 48
Johann GAVEAU - Tél. 26 68 13
Jérôme CICA - Tél. 26 68 13
PÔLE ORGANIQUE
Corinne LEROI - Tél. 27 48 64
Christophe AVELOU - Tél. 27 03 67

ANTENNE DE KONÉ
INSPECTION DES INDUSTRIES
MINES ET CARRIÈRES
Fiona AUCHER

SERVICE DES MINES ET DES CARRIÈRES
Jean-Sébastien BAILLE - Tél. 27 02 38

Secrétariat
Jacqueline WATHA - Tél. 27 01 95
Chargée de mission
Sandra GAYRAL - Tél. 27 02 34
SUIVI DES GRANDS PROJETS
• PROJET KONIAMBO : **Julie DESMAREST** - Tél. 27 02 45
• PROJET GORO NICKEL : **Sandra GAYRAL** - Tél. 27 02 34
SECTION EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES
Julie DESMAREST - Tél. 27 02 45 / **Éric GARNIER** - Tél. 27 03 66
Rémy DESBORDES - Tél. 27 02 99 / **Olivier TZAPRENKO** - Tél. 27 01 97
Sébastien CLERTE - Tél. 27 54 23 / **Jean-Luc DAVIDE** - Tél. 27 54 23
Céline HIRZEL - Tél. 27 02 97
DIVISION DU DOMAINE MINIER, DES RECHERCHES ET DE LA STATISTIQUE
Yann ELLEOUET - Tél. 27 48 16 / **Christlyne BIERLEY** - Tél. 27 02 46
Makétaléna ILOAI - Tél. 27 03 77 / **Julie VINCENT** - Tél. 27 03 78

SERVICE DE LA GÉOLOGIE DE NC
Bernard ROBINEAU - Tél. 27 02 37

Secrétariat
Nathalie BRIZARD - Tél. 27 27 63 / **Pierre MAURIZOT** - Tél. 27 02 36
GÉOLOGIE DU RÉGOLITHÉ, CARTOGRAPHIE
Brice SEVIN - Tél. 27 48 32
CARTOGRAPHIE, AMIANTE ENVIRONNEMENTAL, PATRIMOINE
Stéphane LESIMPLE - Tél. 27 03 68
GÉOSCIENCES MARINES
Julien COLLOT - Tél. 27 17 29 / **Caroline JUAN**
Martin PATRIAT (IFREMER)
HYDROGÉOLOGIE
Julie JEANPERT - Tél. 27 54 13
GÉOMATIQUE
Myriam VENDE-LECLERC - Tél. 27 50 56
CARTOGRAPHIE, MATÉRIAUX, APPUI TECHNIQUE
Mathieu MENGIN - Tél. 27 03 69
BRGM
Claude DELOR - Tél. 27 03 65

SERVICE DE L'ÉNERGIE
Bastien MORVAN - Tél. 27 02 35

Secrétariat
Nadège SPIETH - Tél. 27 48 43
SECTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DU CLIMAT
Virginie GARREL - Tél. 26 68 14 / **Loyeny TOKIE** - Tél. 27 17 24
SECTION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE
Nicolas FAVRAY - Tél. 27 48 61 / **Jean-François MALAVAL** - Tél. 27 17 59
Jean-Marc MARTIN - Tél. 27 17 48 / **Jean-Philippe TRIN** - Tél. 27 02 33
Carole ANTOINE

1 bis rue Edouard Unger | Vallée du Tir
BP A2 | 98848 Nouméa CEDEX
Tél. 28 03 00 | Fax : 28 17 60

La Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres regroupe cinq services.

Le service topographique :

- assure l'équipement et la maintenance des infrastructures de géodésie et de nivellement ainsi que la mise en place des stations GPS permanentes du réseau dénommé BANIAN ;
- dresse et met à jour le cadastre et la cartographie de la Nouvelle-Calédonie ;
- instruit les études foncières présentées par les différents services ;
- procède à la mise à jour des voiries territoriales, provinciales et communales de la Nouvelle-Calédonie.

Le service des affaires administratives et financières, de l'informatique et de la réglementation :

- assure la gestion administrative du personnel affecté à la direction (congé, recrutement, déplacements, formation) ;
- assure la gestion des moyens et des approvisionnements de la direction ;
- coordonne les fonctions d'accueil, de suivi du courrier et d'archivage des dossiers ;
- assure l'assistance en micro-informatique et participe à la conception et au développement d'applications liées à l'information géographique et assiste à la maîtrise d'ouvrages informatiques ;
- élabore le budget de la direction et en assure le suivi tant finan-

Direction des infrastructures,

Site internet : www.dittt.gouv.nc
Courriel : dittt@gouv.nc

cier que comptable ;

- assure l'administration des marchés et instruit les affaires juridiques et réglementaires relevant des domaines d'activités de la direction.

Le service des phares et balises :

- assure l'entretien et la maintenance du balisage côtier de la Nouvelle-Calédonie ;
- effectue la surveillance technologique des systèmes modernes d'aide à la navigation ;
- participe à la réalisation de missions hydrographiques et est associé au plan Polmar en mettant à disposition ses moyens nautiques.

Le service des routes :

- Est le maître d'ouvrage pour le compte de la Nouvelle-Calédonie de tous les travaux se déroulant sur le Réseau Routier Territorial.
- Assure également, des missions de maîtres d'œuvre études et/ou travaux, des missions de conduite d'opérations, ainsi que la gestion et l'entretien de ce réseau routier et des ouvrages d'art, qui le composent.
- Participe à la politique de sécurisation du réseau routier en le modernisant et en le mettant aux normes.

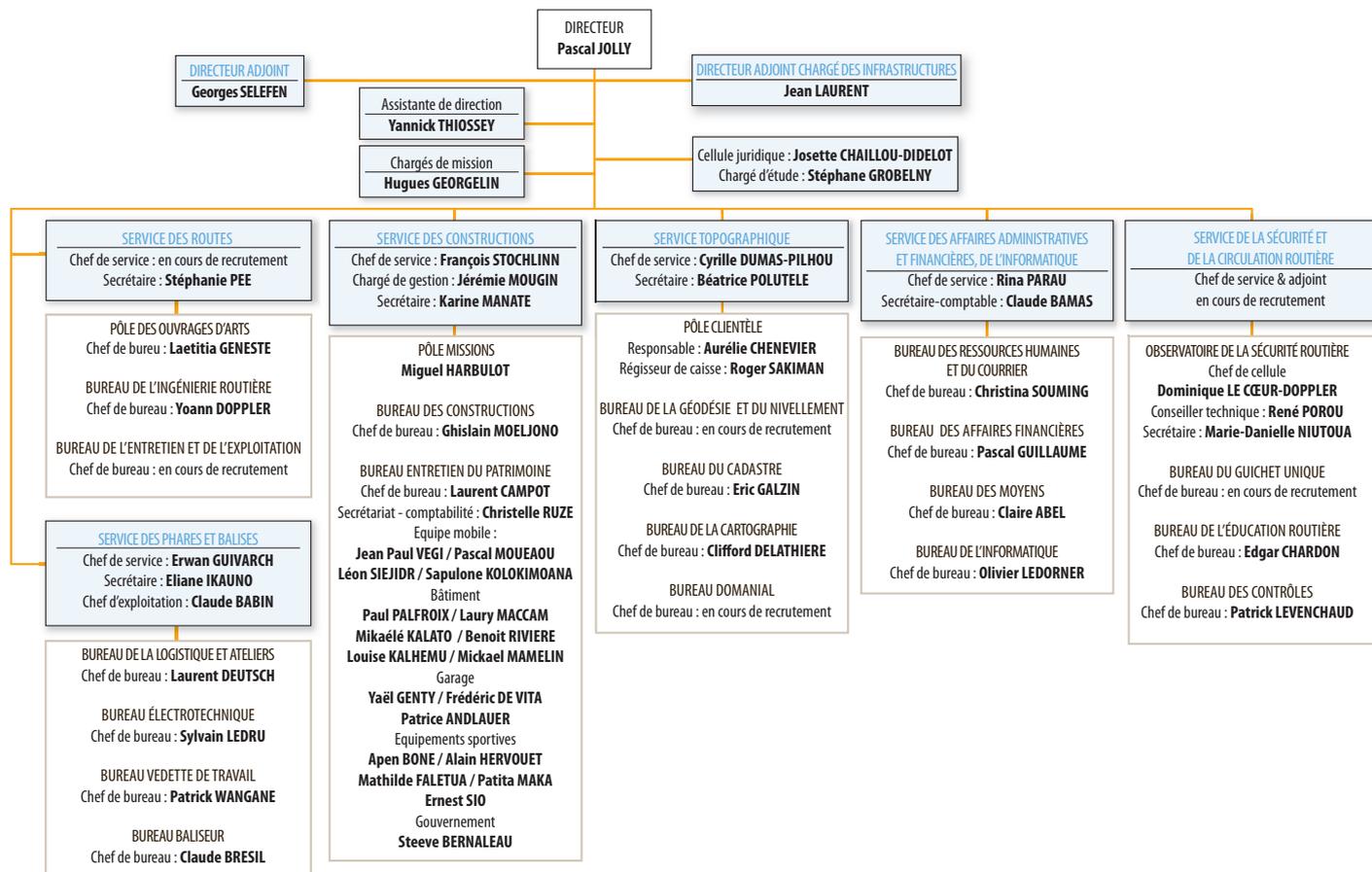
Le service des constructions :

- Assure la conduite d'opérations d'investissement majeures, de construction neuves et de grosses réhabilitations des bâtiments et édifices des services de la Nouvelle-Calédonie.
- Effectue la maintenance, l'entretien et l'aménagement du patrimoine immobilier de la Nouvelle-Calédonie.
- Assure le suivi et l'entretien du parc de véhicules administratifs de la Nouvelle-Calédonie.
- Elabore les projets de réglementation relatifs aux normes de construction et aux établissements recevant du public et assure le contrôle de l'application de la réglementation en vigueur en matière.

Le service de la sécurité et de la circulation routière :

- Procède à l'immatriculation, la délivrance des cartes de grises ainsi qu'à la réception et contrôle technique des véhicules automobiles.
- Organise les examens de permis de conduire.
- Procède à la délivrance et ou retrait des permis de conduire.
- Prépare les études et le contrôle de l'exercice de la profession de transporteur et délivre les autorisations d'exploitation et de transport.
- Assure le suivi, la fiabilisation et l'analyse des données relatives à l'accidentologie permettant de répondre aux plans stratégiques et politique de sécurité routière du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

de la topographie et des transports terrestres



23, rue Jean Jaurès
 BP 810 | 98845 Nouméa CEDEX
 Tél. 25 23 84 | Fax : 25 45 85
 Site internet : www.djs.nc.gov.nc
 Courriel : djsnc@gouv.nc

Principales missions

La Direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie développe ses missions dans les domaines du sport, de la vie associative, de la jeunesse et de la formation aux métiers du sport et de l'animation.

Ses axes d'intervention visent à promouvoir des activités sportives et socioculturelles et à définir leur encadrement juridique.

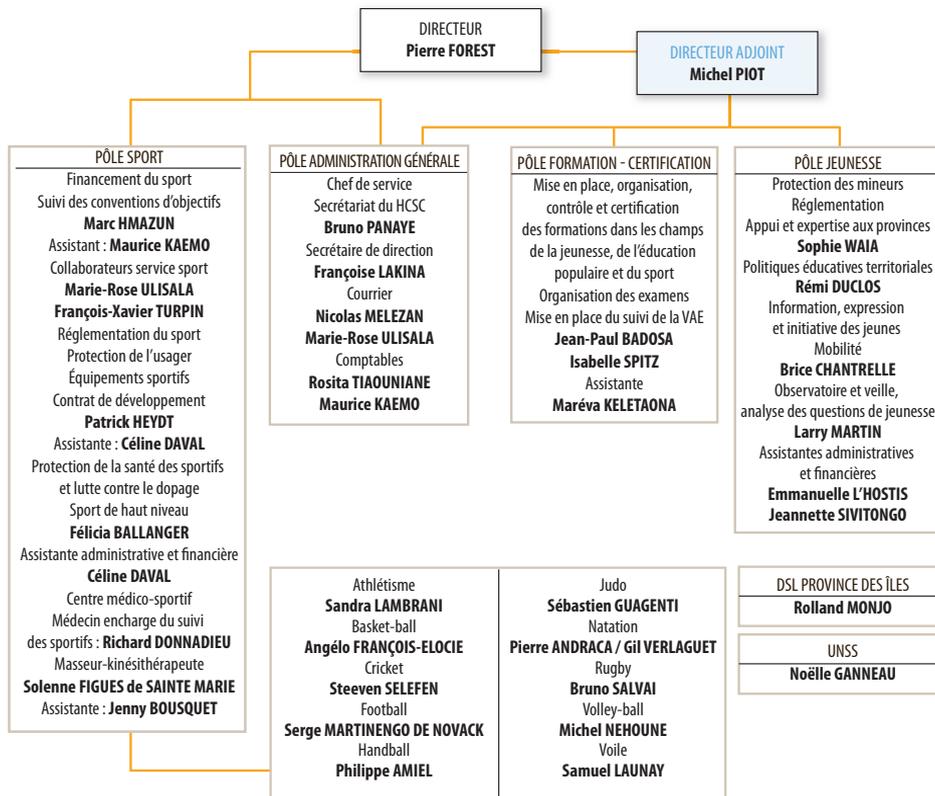
Elle soutient tout particulièrement les ligues et comités sportifs dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles et par la mise à disposition de cadres techniques.

Par les actions de formation qu'elle épaulé ou met en œuvre et par la délivrance des titres et diplômes sportifs ou d'animation, la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie contribue à promouvoir l'emploi dans les différents secteurs de l'animation.

Les associations et les collectivités bénéficient d'un appui au travers des programmes de développement local conduits au bénéfice des jeunes.

Enfin, un suivi médical des sportifs est assuré par le centre médico-sportif.

Direction de la jeunesse et des sports



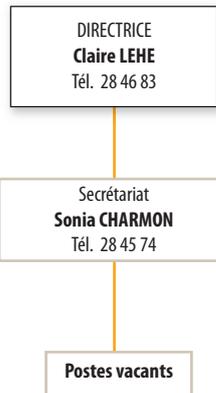
34 bis rue Général Gallieni – Centre ville
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 28 45 74 | Fax : 28 45 86

La DMTC a été créée par arrêté du 19 juillet 2011. Elle a succédé à la cellule des transferts de compétences mais reste rattachée au secrétariat général du gouvernement.

La direction des missions des transferts de compétences :

- assure d'assurer les travaux préparatoires et les conditions concrètes d'application des transferts des compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie tels qu'énoncés notamment dans les articles 21 III, 23 et 27 de la loi organique modifiée 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie à l'exception du droit civil, des règles concernant l'état civil et du droit commercial ;
- élabore l'appareil de textes nécessaires à l'ensemble de ces transferts de compétences ainsi qu'à leur mise en œuvre ;
- répond à toute demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, notamment en matière d'appui technique pour la mise en œuvre des transferts de compétences ;
- prépare les éléments d'évaluation des transferts de compétences.

Direction des missions des transferts de compétences



1, rue de la République
BP 13 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 26 53 00 | Fax : 27 64 97

Site internet :
www.douane.gouv.nc
Courriel : douanes.nc@offratel.nc

Direction régionale des douanes de la Nouvelle-Calédonie

La direction des douanes exerce, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, des missions de protection, fiscale et économique :

Mission de protection

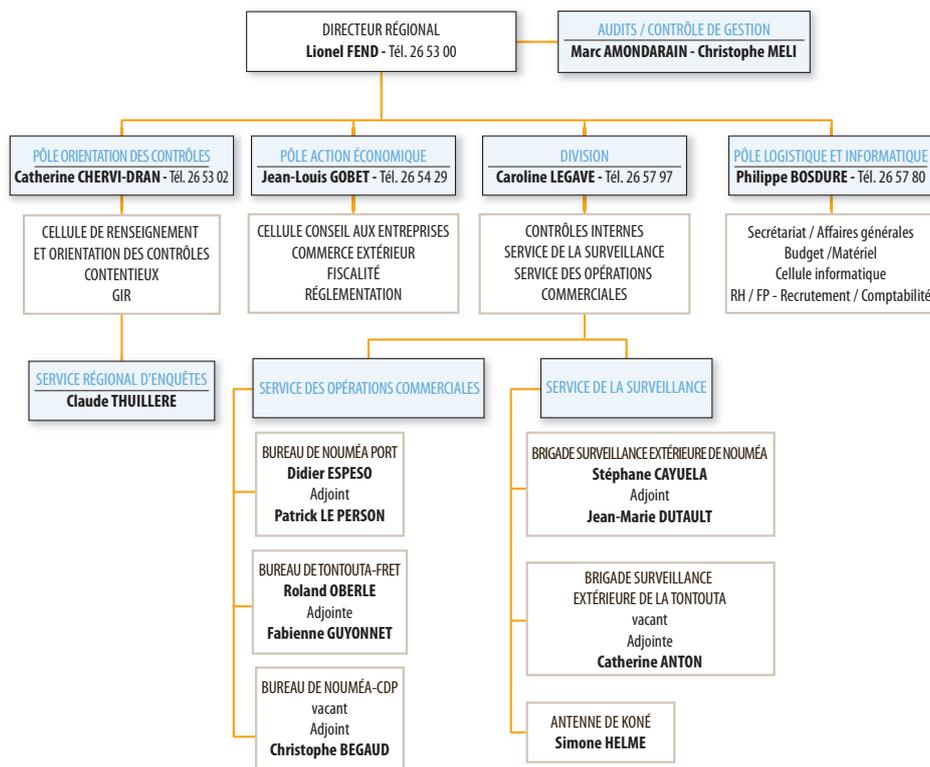
- lutter contre les trafics de produits stupéfiants, notamment en matière de cannabis ;
- protéger le consommateur et l'économie locale contre les trafics de marchandises prohibées du titre du commerce extérieur, dangereuses pour la santé et la sécurité ou contrefaites ;
- préserver la faune et la flore en veillant à la correcte application des dispositions de la Convention de Washington et de la réglementation locale.

Mission fiscale

- déterminer l'assiette, contrôler et liquider les droits, taxes, redevances ou droits de péage perçus à l'entrée et à la sortie du territoire douanier pour le compte du budget de la Nouvelle-Calédonie ou pour le compte des établissements ou organismes publics ;
- participer à l'élaboration du budget (budgets provisoire et supplémentaire) ;
- étudier et élaborer les projets de loi du pays, de délibération et autres textes réglementaires.

Mission économique

- protéger les industries locales par la mise en œuvre de mesures fiscales et de contrôle du commerce extérieur ;
- gérer les restrictions quantitatives applicables à l'importation ou à l'exportation, en assurer le suivi et le contrôle ;
- favoriser le développement des entreprises locales en proposant des procédures et régimes douaniers adaptés ;
- préparer les arrêtés du programme annuel d'importation et d'exportation.

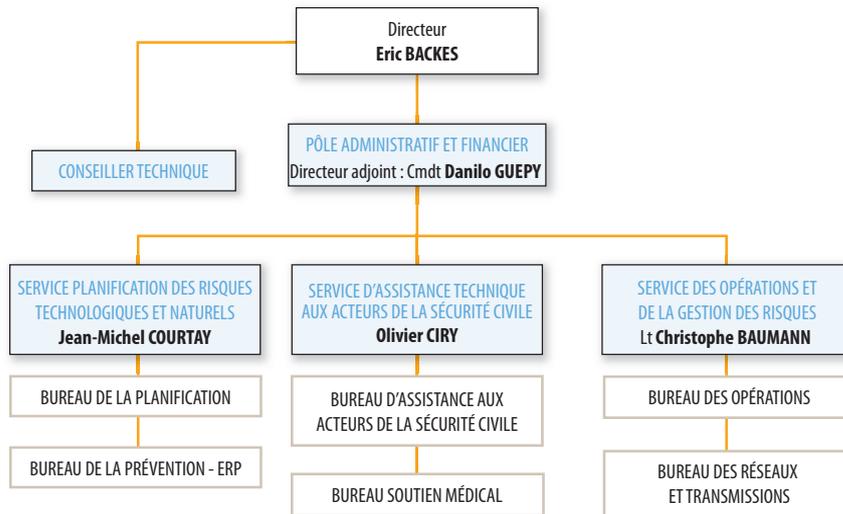


10-12, rue Jean-Baptiste Dézarnaulds
 BP10468 | 98805 Nouméa CEDEX
 Tél. 20 77 00 | Fax : 20 77 16

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques

Conformément au transfert à la Nouvelle-Calédonie de la sécurité civile, la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, placée sous l'autorité directe de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, est chargée de la prévention et de la gestion des risques.

Le directeur de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques coordonne et contrôle l'action des services ou structures placés sous son autorité. Cette direction est constituée de trois services gérés par un chef de service.



18, avenue Paul Doumer
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 25 61 12 | Fax : 27 47 00

La DRHFPNC gère les agents de la collectivité Nouvelle-Calédonie. Elle tient le rôle de centre de gestion pour les fonctionnaires territoriaux et communaux, employés dans les administrations publiques de Nouvelle-Calédonie. Elle élabore les textes en matière de fonction publique.

Pour réaliser ces missions, les 80 agents de la direction fonctionnent en deux pôles : le pôle fonction publique, au service de tous les employeurs publics autres que la collectivité Nouvelle-Calédonie et le pôle ressources humaines, au service de la collectivité Nouvelle-Calédonie.

Le pôle Fonction publique

Il est réparti en trois services :

Service du support ressources humaines et du recrutement (SSRH)

- assure la hotline pour les utilisateurs du logiciel tiarhé ;
- produit des informations chiffrées sur les fonctions publiques calédoniennes ;
- contrôle et met en ligne les avis de vacances de postes de tous les employeurs publics à l'exception de ceux de la collectivité Nouvelle-Calédonie ;
- organise les concours de recrutement ;
- gère la commission d'assimilation des diplômes étrangers.

Service des affaires juridiques et du dialogue social (SAJDS)

- Assure la défense de la Nouvelle-Calédonie dans les contentieux, avec des personnels de la collectivité Nouvelle-Calédonie ou portant sur la réglementation en matière de fonction publique ;
- prépare et rédige des projets de loi du pays, des délibérations et arrêtés en matière de fonctions publiques de NC ;

Direction des ressources humaines et de

Site internet : www.drhfpnc.gouv.nc
Courriel : drhfpnc@gouv.nc

- gère les commissions administratives paritaires, les conseils de discipline et les commissions d'aptitude ;
 - assure la continuité du dialogue social avec les partenaires sociaux.
- ### Service de la gestion statutaire des fonctionnaires (SGSF)
- assure la gestion des carrières des fonctionnaires de NC à l'exception de ceux de la collectivité Nouvelle-Calédonie ;
 - assure la gestion des personnels détachés ou en disponibilité.

Le pôle des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Trois services le composent également :

Le service de la gestion des ressources humaines (SGRH)

- assure la gestion des carrières des agents en poste à la collectivité Nouvelle-Calédonie ;
- assure la rémunération des personnels, le versement des indemnités des élus et des bourses ;
- assure un conseil aux directions de la collectivité Nouvelle-Calédonie pour leurs dépenses de personnels ;
- accompagne les référents RH dans leurs missions de proximité ;
- gère le dispositif titres repas.

Le service du développement des ressources humaines (SDRH)

- élabore et gère le plan de formation ;
- gère le dispositif des bourses avec affectation spéciale ;
- assure des recrutements professionnalisés et garantit la qualité de vie au travail ;
- accompagne les projets professionnels et favorise la mobilité ;
- anime le service social du personnel.

Le service du budget et du contrôle de gestion (SBCG)

- gère la masse salariale ;
- gère le budget de fonctionnement de la direction ;
- assure le suivi qualitatif et quantitatif des effectifs de la collectivité ;

SECRETARIAT MUTUALISÉ

Chef de section - Assistante de direction
Laetitia MANUOPUAVA - Tél. 25 60 78
Assistants : **Henriette GOBEROT** - Tél. 25 61 12
Sabrina FAIMATEA - Tél. 25 61 03
Édouard TUI - Tél. 25 61 29

SERVICE DE LA GESTION STATUTAIRE DES FONCTIONNAIRES

Chef de service : **Laura LE-SEIGNEUR**
Tél. 25 61 51
SECTION SG1

Chef de section : **Raymonde METUA**
Tél. 25 60 93
Gestionnaires

Carole LECHARTIER - Tél. 25 60 72
Marie-Jo PHAM - Tél. 25 61 30
Hugues ROSSIGNOL - Tél. 25 61 47
SECTION SG2

Chef de section : **Denise-Anne COULON**
Tél. 25 62 10
Gestionnaires

Clara CHIMENTI - Tél. 25 60 16
Violaine FONROBERT - Tél. 25 60 05
Evelyne KAHLEMU - Tél. 25 60 98
Haudrey LEBACLE - Tél. 25 61 38
Victoria KATEI - Tél. 25 60 56
Patricia GÉRARD - Tél. 25 60 96

- assure la logistique de la direction ;
- indemnise les déplacements générés par les missions Fonction publique (concours, commissions administratives paritaires, commissions d'aptitude. . .).

la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

DIRECTRICE
Michèle GUILLEMIN
Tél. 25 60 75

CHARGÉ DE MISSION
François KOLB - Tél. 25 60 55 / **Philippe BOYER** - Tél. 25 60 66
CHARGÉE DE LA COMMUNICATION INTERNE
Brigitte CLAUDEL - Tél. 25 60 22

PÔLE FONCTION PUBLIQUE

Directrice adjointe : **Myriam BEAUMONT** - Tél. 25 61 13

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU DIALOGUE SOCIAL

Chef de service : **Myriam BEAUMONT**

Tél. 25 61 13

Adjointe : **Mélyssa JULIA** - Tél. 25 60 34

Documentaliste : **Franz LAPETITE**
Tél. 25 60 28

SECTION DU CONSEIL JURIDIQUE

Chef de section p.i : Poste vacant

Juristes

Emilie GODARD - Tél. 25 60 07

Stéphanie BONNEAU - Tél. 25 60 69

SECTION ÉLABORATION ET EXPERTISE STATUTAIRE

Chef de section p.i : Poste vacant

Juristes

Wlfrid LOQUET - Tél. 25 61 63

Emilie DEMECH - Tél. 25 61 11

SECTION DU DIALOGUE SOCIAL

Chef de section p.i : Poste vacant

Gestionnaires

Olivier CHENG - Tél. 25 60 99

Jean-Claude MAONO - Tél. 25 60 97

SERVICE DU SUPPORT RESSOURCES HUMAINES ET DU RECRUTEMENT

Chef de service : **Catherine MATHIEU**

Tél. 25 60 08

Adjoint : **Karl CHALIER** - Tél. 25 62 59

Gestionnaire des archives

Angélique DOUYERE - Tél. 25 61 53

CELLULE DU RECRUTEMENT

Dominique DOLBEAU - Tél. 25 61 65

Laurence KERDONCUFF - Tél. 25 61 25

CELLULE ÉTUDES

Dominique DOLBEAU - Tél. 25 61 65

SECTION DES CONCOURS

Chef de section : **Marilyn CHARMON**

Tél. 25 61 09

Gestionnaires

Fabienne TANAKA - Tél. 25 62 51

Stéphanie BULL - Tél. 25 62 50

SECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES « TIARHÉ »

Chef de section : **Elisabeth PERNIN**

Tél. 25 61 69

Assistants

Nathalie DESMONTS - Tél. 25 61 46

Véronique DUBOIS - Tél. 25 61 27

Jeanine SOEDARIS - Tél. 25 60 49

Yannick LE-POMMELEC - Tél. 25 61 50

Jérôme SPIERCKEL - Tél. 25 61 67

ASSISTANTE DE DIRECTION

Françoise PORTMANN

PÔLE RESSOURCES HUMAINES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Directrice adjointe : **Eloïse NICOLAS** - Tél. 25 61 10

SERVICE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ NOUVELLE CALÉDONIE

Chef de service : **Sandrine LEPELLETIER**

Tél. 25 61 14

Assistant RH : **Caroline KATJAWAN**

Tél. 25 61 57

SECTION NC1

Chef de section : **Valérie JAMMES**

Tél. 25 60 92

Gestionnaires

Anaïs TOGNETTI - Tél. 25 61 56

Géraldine ERIALE - Tél. 25 61 62

Nathalie PAIN - Tél. 25 61 60

SECTION NC2

Chef de section : **Paschale KELLY**

Tél. 25 61 59

Gestionnaires

Stéphanie TIAORE-RICHARD - Tél. 25 60 40

Maité KELETOLONA - Tél. 25 61 21

Jessica MELTENOVEN - Tél. 25 61 54

SECTION NC3

Chef de section : **Christine TAXIER**

Tél. 25 62 12

Gestionnaires

Glenda APIKAOUA - Tél. 25 61 08

Evelyne KAHLEMU / Virginie MAES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Chef de service : **Nicolas BAUD**

Tél. 25 61 32

SECTION EMPLOI

Chargée de recrutement

Clémentine POULAIN - Tél. 25 61 24

Gestionnaires

Jennifer VASSILEV - Tél. 25 60 67

Elisabeth HUBER - Tél. 25 61 52

SECTION FORMATION ET VIE AU TRAVAIL

Chef de section : **Mathilde KARPOFF**

Tél. 25 61 32

Gestionnaires

Julie DO TRONG CHINH - Tél. 25 61 33

Sandrine QUILLICI - Tél. 25 61 64

Floriane GRAS - Tél. 25 61 35

Conseillère en économie sociale et familiale

Cyrielle MOULEDOUS - Tél. 25 60 91

CHARGÉE DE LA MOBILITÉ

Florence GUILLEMIN - Tél. 25 60 06

SERVICE DU BUDGET ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Chef de service : **Eloïse NICOLAS**

Tél. 25 61 10

Chargés d'études

Jean-Luc JOSIEN - Tél. 25 60 58

Cyrille SALIKAN - Tél. 25 61 57

SECTION COMPTABILITÉ ET LOGISTIQUE

Chef de section p.i : **Ludovic PRIGENT**

Tél. 25 62 54

Gestionnaires

José TANAKA - Tél. 25 61 06

13, rue de la Somme
BP D2 | 98848 Nouméa CEDEX
Tél. 25 75 00 | Fax : 25 11 66

Site internet : www.dsf.gov.nc
Courriel : dsf@gouv.nc

La gestion de l'impôt est assurée par :

- le service de la fiscalité des particuliers gère l'impôt sur le revenu dû par les personnes physiques et l'imposition à la contribution foncière ;
 - le service de la fiscalité professionnelle qui gère l'impôt sur le revenu des travailleurs indépendants, l'impôt sur les sociétés, l'imposition à la patente et les déclarations de TSS.
- En contrepartie du système déclaratif, la direction des services fiscaux contrôle la sincérité des éléments déclarés. Les services gestionnaires, de la fiscalité des particuliers et de la fiscalité professionnelle, effectuent des contrôles sur pièces.
- Le service de contrôle et d'expertise est chargé des opérations de contrôle fiscal externe (vérification de comptabilité dans les entreprises) et du contrôle des opérations relevant de la fiscalité immobilière (contrôle des valeurs vénales déclarées, contrôle des déclarations de succession).
 - Le service de la recette encaisse divers impôts, dont la taxe de solidarité sur les services (TSS),

l'impôt sur les sociétés, les droits d'enregistrement, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, timbres, amendes..., qui représentent plus de 48 % des recettes fiscales du budget.

- Le service de la conservation des hypothèques accomplit les formalités de publicité foncières (faire connaître aux tiers les constitutions, transmissions et extinctions des droits portant sur les immeubles) et centralise un « fichier immobilier » (délivrance des renseignements conservés à toute personne qui en fait la demande).
- Le service du domaine intervient dans la gestion du domaine public et privé de la Nouvelle-Calédonie. Il assure également le secrétariat de la commission consultative territoriale des terres et gère la curatelle et les successions vacantes.
- Le service de la régie locale des tabacs gère le monopole des tabacs. À ce titre, il procède aux importations de tabac et le revend aux commerçants pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.



DIRECTEUR
Patrice MUSSARD
Secrétariat
Hélène HENSEN / Floriane GRAS

DIRECTRICE ADJOINTE
Florence SEYTRES

CELLULE DES RESSOURCES HUMAINES
Justine MACHIN / Kelly MILOUD

CHARGÉE D'EXPERTISE
Anne WILKOWSKI

CELLULE PROJET PACIFIC
**Leïla BENAKEZOUH
Frédéric DUQUERROY
Yann COOREN
Aymeric DUCROCQ
Thomas THELLIER**

SERVICE DE LA RECETTE
Chef de service : **Gil PAIN**
Adjointe (p.i.) : **Sonia RIVAL**
Accueil-sécrétariat :
Violetta KALU

CAISSE-COMPTABILITÉ
Guichetiers –gestionnaires comptables
**Jennifer KABAR / Corinne MOEALI
Augustine PURAHUI**
SECTION ENQUÊTES ET POURSUITES
Chef de section : **Eselone TEUGASIALE**
Contrôleur : **Frédérique MAURON**

SECTION ENREGISTREMENT
Chef de section : **Sonia RIVAL
Anne CONA / Séverine FENET
Ingrid DEBON / Sabrina VAN DAC
Christelle VELAYOUDON**
SECTION RECouvreMENT 1

Chef de section : **Lydia LALOUM**
Contrôleurs : **Patrick BROUTTE
Anne-Lise TOLOFUA
Rose PHADOM-BOAWE
Bernadette PHAM
Anne-Lise TOLOFUA**
SECTION RECouvreMENT 2

Chef de section : **Nathalie FAVARD**
Contrôleurs : **Julia ATE
Carole DEMONTOUX
Sylvanella TOLOFUA
Emmanuelle JANSSEN-HORVILLE**

SERVICE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE
Chef de service : **Mickaël JAMET**
Adjoint : **Gilles HARBULOT**
Accueil-sécrétariat : **Christine PAOFAI**

Vérificateurs
**Pierre BOUQUILLON / Axelle BOYER
Yves CADEOT / Thierry ERIC
David DRIE / Christine DROUT-LEBON
Virginie MURON / Marjorie FORTIER**
Contrôleurs
**José CITERNE / Corinne LECOURIEUX
Marie-Pierre SUVE**

SERVICE DE LA FISCALITÉ
IMMOBILIÈRE (SFI)
Chef de service
Séverine BONNARDEL

Contrôleurs
**Jessica GUINARD
Donny ROSESEMITO
Sylvianne NGUYEN / Jean-René REB**

SERVICE DES IMPÔTS DE KONÉ (SIK)
Chef de service
Yasmina SAIMOEN

Contrôleurs
Annick GIRARD / Kalinka FROUIN

SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE (SPF)
Chef de service : **Romain BELLIOT**
Adjointe : **Florence TRELLOYER**

SECTION ACCUEIL-COMPTABILITÉ
Agents de bureau polyvalents
Karen CHAMPSAVOIR / Jean NYIPIE
Contrôleurs
**Stéphanie GAYARD / Sylvie BOSSUAT
Florence VOTTIER**

SECTION TRAITEMENT DES FORMALITÉS
Contrôleurs
**Julie GROSS / Noëlla TOM
Mariane ROBERT / Brigitte WEJIEME
Josélita BERTHOMIER
Marie EURITEIN / Elisabeth GAZE
Sandrine JUBEAU / Joëlle LECOMTE**

SERVICE DU DOMAINE
Chef de service : **Edmond ROSAIRE**
Adjoint : **Benoît DAJEAN**
Secrétaire : **Marissa N'GADIMAN**

Gestionnaire des successions vacantes
Frédéric DUPLANT
Gestionnaires
**Mireille ARNOULD / Juanita PARAGE
Annelyse DUMAS**

SERVICE DES MOYENS ET
DE L'INFORMATIQUE (SMI)
Chef de service
Philippe FAHRNER

SECTION TRAITEMENT DU COURRIER
Agents polyvalents
Dominique GARRIER
Elise KAHNYAPA / Jacques WEJIEME
SECTION TRAITEMENT
DES DOCUMENTS FISCAUX
Chef de section
Yvan CAILLART
Agents polyvalents
Kévin LOZACH / Alain CALAND
SECTION ADMINISTRATIVE ET
LOGISTIQUE
Gestionnaires comptables
**Betty SOUNOU / Roby KARTODIWIRJO
Lydia HAUSTIEN**

SERVICE DE LA RÉGIE LOCALE
DES TABACS (SRLT)
Chef de service
Pierre EMERY

Comptable-agent de délivrance
Jean-Louis BRAHIM
Régisseur de caisse
Myriam DEMANGEAU
Agents commerciaux
**Fabien DOUSSAL / Roger POUVA
Philippe PREVEL
Christophe WAMYTAN**

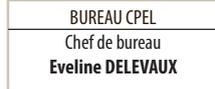
12, rue de Verdun
 BP 141 | 98845 Nouméa CEDEX
 Tél. 27 55 72 | Fax : 27 04 94
 Site internet : www.dtenc.gouv.nc
 Courriel : dtenc@gouv.nc

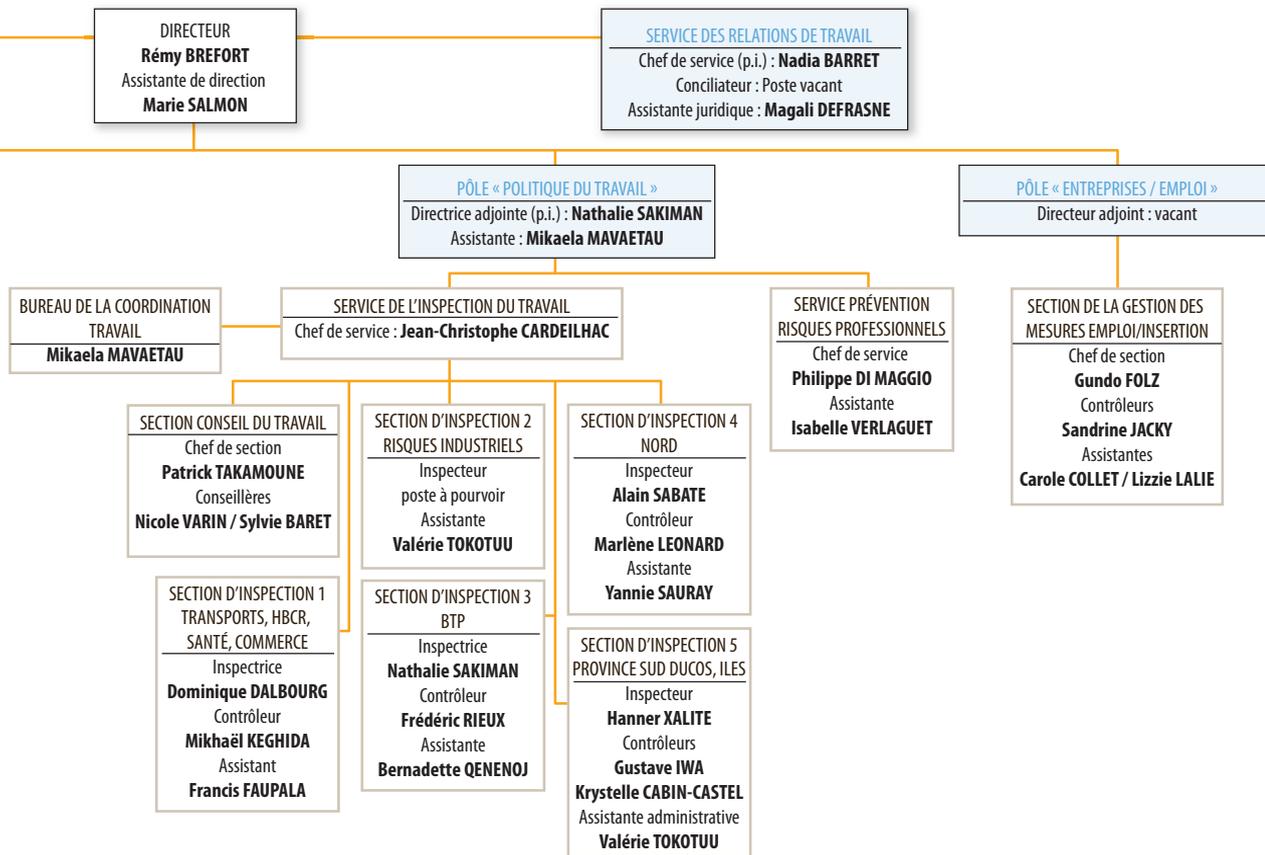
La direction du travail et de l'emploi remplit essentiellement quatre missions :

- elle élabore les normes législatives et réglementaires dans le domaine du droit du travail (droit des relations individuelles et collectives de travail, santé et sécurité au travail, politiques de l'emploi). Elle assure parallèlement une mission de veille juridique, au regard notamment de l'évolution des normes internationales du travail ;
- elle contrôle le respect de la législation du travail, assure la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail et des relations sociales. Le service de l'inspection du travail met en œuvre cette mission. Le renseignement ainsi que la conciliation des conflits individuels sont assurés par la section du conseil du travail ;
- elle met en œuvre la politique de l'emploi du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, notamment la promotion et la protection de l'emploi local. Le pôle « entreprise/emploi » traite ainsi des demandes de chômage partiel, de l'agrément des maîtres d'apprentissage, du contrôle des déclarations d'emploi des travailleurs handicapés. Ce pôle instruit également les demandes d'autorisations de travail au bénéfice des salariés étrangers ;

• au travers de son service des relations de travail, elle contribue à l'accompagnement de la conduite du dialogue social, notamment par le suivi de la négociation collective et la conciliation des conflits collectifs du travail.

La DTE assure, par ailleurs, auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, un rôle d'analyse et d'expertise sur les matières relevant de sa compétence.





127, rue Arnold Daly | Ouémo
 BP 15101 | 98804 Nouméa
 CEDEX

Tél. 27 58 88 | Fax : 28 19 19
 Site internet : www.dtsi.gouv.nc
 Courriel : dtsi@gouv.nc,

La direction des technologies et des services de l'information (D.T.S.I.) est chargée de la mise en œuvre des systèmes d'information et de la conduite des orientations technologiques et informatiques définies par la Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, elle conseille et met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens technologiques et informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions, veille à leur maintien en condition opérationnelle, à leur cohérence, à leur interopérabilité et à leur sécurité. Elle en assure également la gestion budgétaire centralisée pour la Nouvelle-Calédonie.

La DTSI garantit une veille technologique et apporte son expertise technique lors de l'élaboration des politiques publiques arrêtées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans ses domaines d'intervention.

Elle contribue à l'interopérabilité des systèmes d'information développés au sein des institutions, administrations et autres partenaires en Nouvelle-Calédonie et participe dans ce but à toute initiative, interinstitutionnelle notamment, pour lesquelles elle apporte son concours.

Le service des études est chargé des missions suivantes :

- assurer la maîtrise d'œuvre des projets informatiques des services et directions de la Nouvelle-Calédonie et autres partenaires. Il apporte à cet égard son concours et son expertise technique sur les choix d'ingénierie logicielle et assure le suivi des développements à apporter aux applications informatiques ;
- élaborer des systèmes d'information (SI) pertinents, évolutifs et fiables. En garantissant la cohérence et l'efficacité auprès des utilisateurs ;

Le service des infrastructures est chargé des missions suivantes :

- concevoir, réaliser et assurer la maintenance de l'infrastructure système et bases de données des applications « métier » utilisées par la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires ;
- concevoir, réaliser et assurer la maintenance de l'infrastructure technique et des réseaux informatiques et de communication de la Nouvelle-Calédonie ;
- proposer, mettre en œuvre, et gérer jusqu'à leur réforme, les matériels et les logiciels répondant aux besoins informatiques et de téléphonie des utilisateurs ;
- apporter une assistance technique aux utilisateurs et conduire les actions d'animation et de formation des agents aux outils mis à leur disposition ;
- mettre en œuvre la politique de conservation des données placées sous la responsabilité de la Nouvelle-Calédonie ;

Le service de la géomatique et de la télédétection est chargé des missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un système d'information géographique interopérable avec ceux des autres collectivités locales et des partenaires, et répondant aux besoins des services et directions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- coordonner la production de données géographiques ;
- constituer un pôle d'expertise dans le traitement et l'analyse des données spatiales ;
- créer et animer une infrastructure de données spatiales répondant aux besoins des bénéficiaires ;

- proposer des actions d'information et de formation auprès des utilisateurs de données géographiques ;

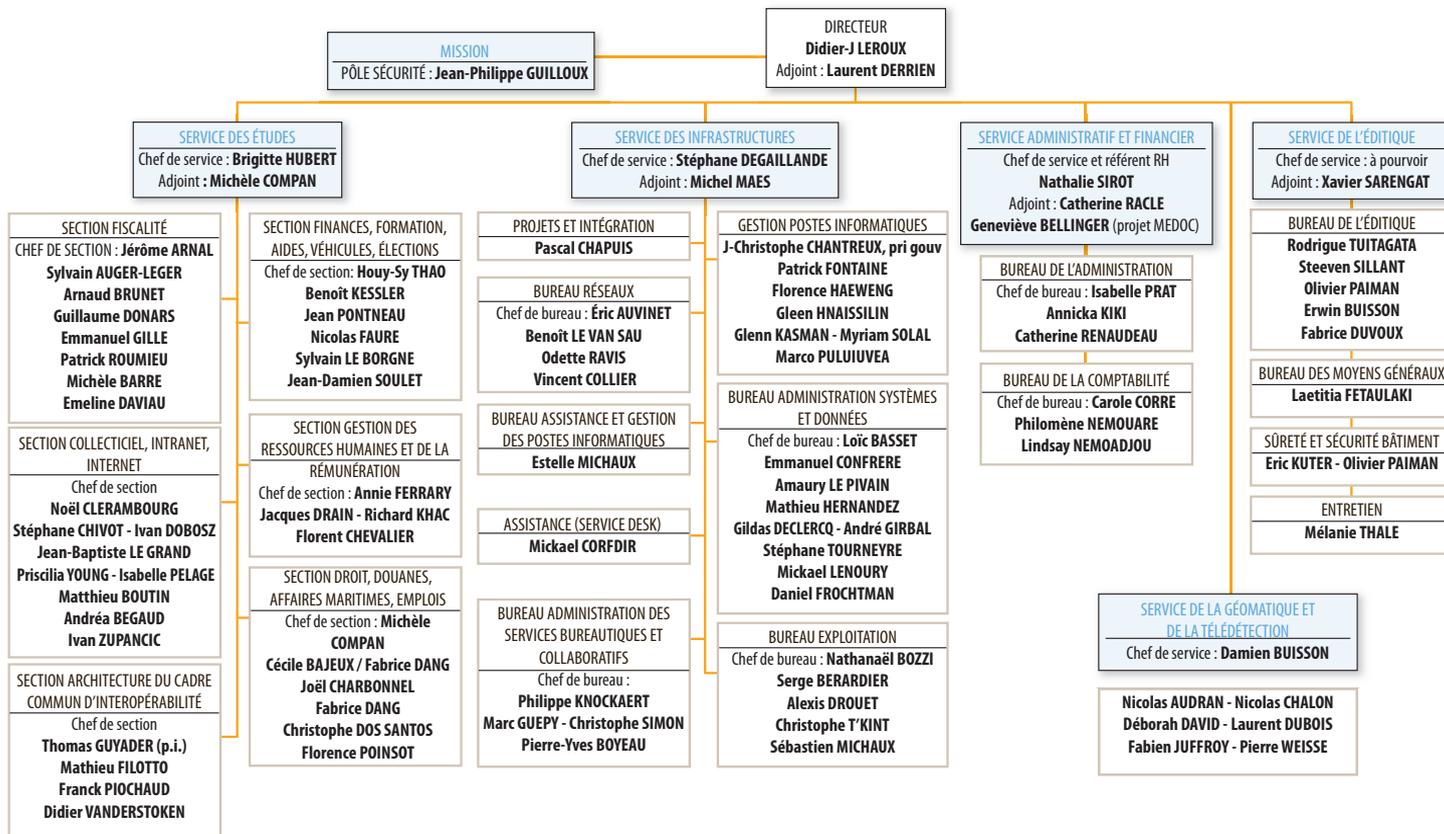
Le service de l'édition est chargé des missions suivantes :

- concevoir et proposer des services d'impression, de mise sous pli, de distribution et de recyclage de documents en réponse aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et de ses partenaires, et en garantir la confidentialité ;
- assurer la maintenance et l'évolutivité de l'infrastructure d'édition ;
- veiller à la sûreté et à la sécurité du site, au maintien en condition opérationnelle de la logistique, des moyens généraux et en particulier des installations techniques de la direction ;
- veiller à la bonne gestion physique de l'ensemble des aires de stockage des équipements et des matériels informatiques.

Le service administratif et financier est chargé des missions suivantes :

- en relation avec la DRHFPNC, assurer la gestion des ressources humaines de la direction ;
- suivre et coordonner les activités de secrétariat et d'accueil de la direction ;
- coordonner l'élaboration du budget de la direction et en assurer l'exécution (dépenses / recettes) ;
- veiller à la préparation et à la bonne exécution des marchés publics ;
- en relation avec la DAJ, apporter une assistance dans les domaines juridiques et réglementaires concernant les activités de la direction.

de l'information



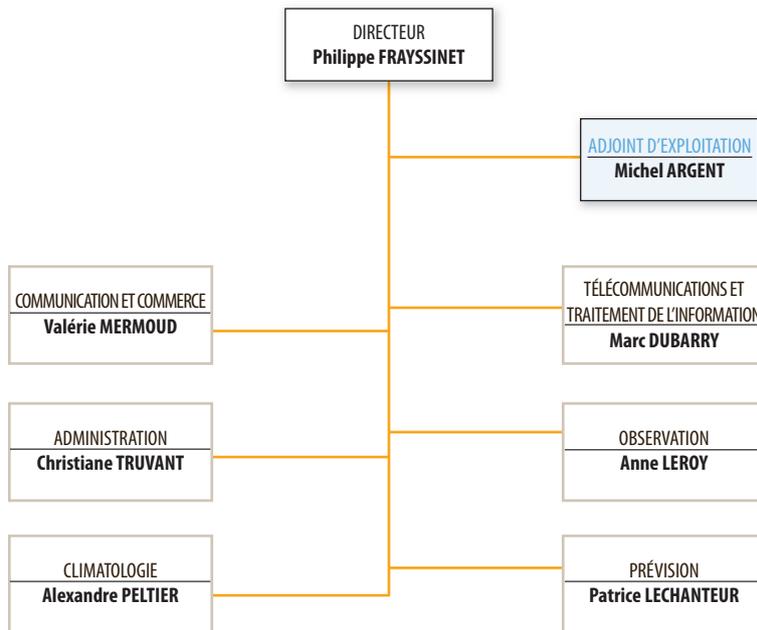
5, rue Vincent Auriol | Faubourg Blanchot
BP 151 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 27 93 00 | Fax : 27 93 27
Site internet : www.meteo.nc
Courriel : c-com-nc@meteo.fr

Les missions du service

- produire l'information météorologique pour la sécurité des personnes et des biens ;
- fournir des services météorologiques à l'aéronautique ;
- fournir des produits et services pour le grand public, les médias, les secteurs de l'économie, de l'éducation, de la recherche, etc.

Pour mener à bien ces missions, des techniciens et ingénieurs spécialisés en météorologie, en instrumentation ou encore en informatique utilisent, maintiennent et améliorent 24h/24 un système d'expertise complexe (radars, satellites, stations automatiques, etc.), grâce aux compétences et savoir-faire acquis et développés en Nouvelle-Calédonie et grâce au soutien de Météo-France, service météorologique de référence au niveau mondial.

Service mixte, le service de la météorologie fait aussi partie intégrante de l'établissement public Météo-France. Il est sous la double tutelle de l'État et de la Nouvelle-Calédonie et est certifié suivant la norme ISO 9001 par BVC (Bureau Veritas Certification).



25, avenue du Maréchal Foch (2^e étage) | Centre ville
BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 26 29 33 | Fax : 23 75 73
Courriel : sap@gouv.nc

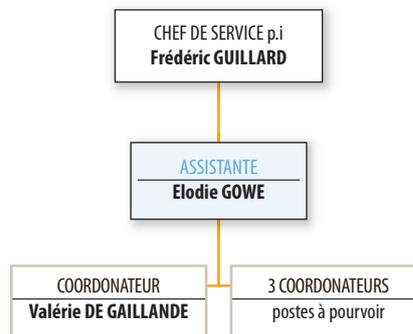
Service de l'aménagement et de la planification

Créé en 2006, le service de l'aménagement et de la planification a pour mission principale de préparer, en partenariat avec les services de l'État et en liaison avec les autres acteurs concernés, le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

À ce titre, il est notamment chargé, en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel :

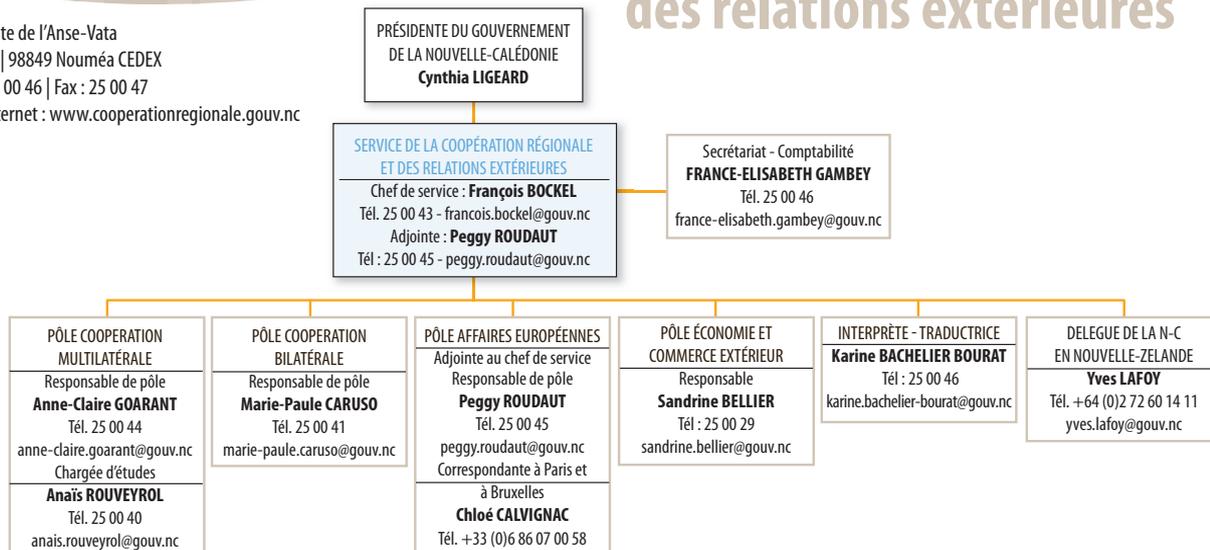
- d'établir un bilan exhaustif de l'état actuel de l'aménagement en Nouvelle-Calédonie ;
- de conduire, en relation avec les acteurs du développement, les réflexions stratégiques à moyen et à long terme sur un développement équilibré du territoire de la Nouvelle-Calédonie ;
- de réaliser les études d'impact et les études prospectives sur les développements projetés ;

- de participer à l'élaboration des contrats de développement et de suivre, en collaboration avec les collectivités concernées, leur exécution ;
- d'évaluer, en liaison avec les acteurs concernés, les actions en cours et de proposer, le cas échéant, les mesures correctives.



12, route de l'Anse-Vata
 BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
 Tél. 25 00 46 | Fax : 25 00 47
 Site internet : www.cooperationregionale.gouv.nc

Service de la coopération régionale et des relations extérieures



Le service de la coopération régionale et des relations extérieures est directement placé sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il est chargé, en coordination avec l'ensemble des services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et de l'Etat, de conduire et de suivre les actions relevant de la mise en œuvre de la politique régionale définie par la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conformément aux articles 28 et suivants de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999.

A ce titre, l'action du SCRRE s'articule autour de 4 pôles de compétences :

- Dans le cadre du pôle « coopération bilatérale », le service conduit et suit les actions de coopération engagées avec les Etats et territoires du Pacifique.
- Dans le cadre du pôle « coopération multilatérale », il coordonne l'action de la Nouvelle-Calédonie au sein des organisations internationales et régionales dont elle est membre. Ce pôle assure la représentation opérationnelle du territoire au sein des entités multipartites politiques et techniques de la zone et coordonne l'implication des autres institutions du territoire.
- Dans le cadre du pôle « affaires européennes », le SCRRE assure

la conduite et le suivi de la relation d'association de la N-C à l'Union européenne définie par son statut de pays et territoire d'outre-mer de l'Union européenne (PTOM) et coordonne les fonds alloués à la N-C dans le cadre du FED ou des programmes de l'Union.

- Dans le cadre du pôle « économie et commerce extérieur », il met en œuvre les actions de coopération économique de la Nouvelle-Calédonie dans la région.

Enfin, est rattaché au SCRRE le poste de délégué de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande.

18, avenue Paul DOUMER - Im Iekawé - 1e étage
 BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
 Tél. 25 60 76 | Fax : 25 60 86
 Site internet : www.gouv.nc
 Courriel : scai@gouv.nc

Les missions du service

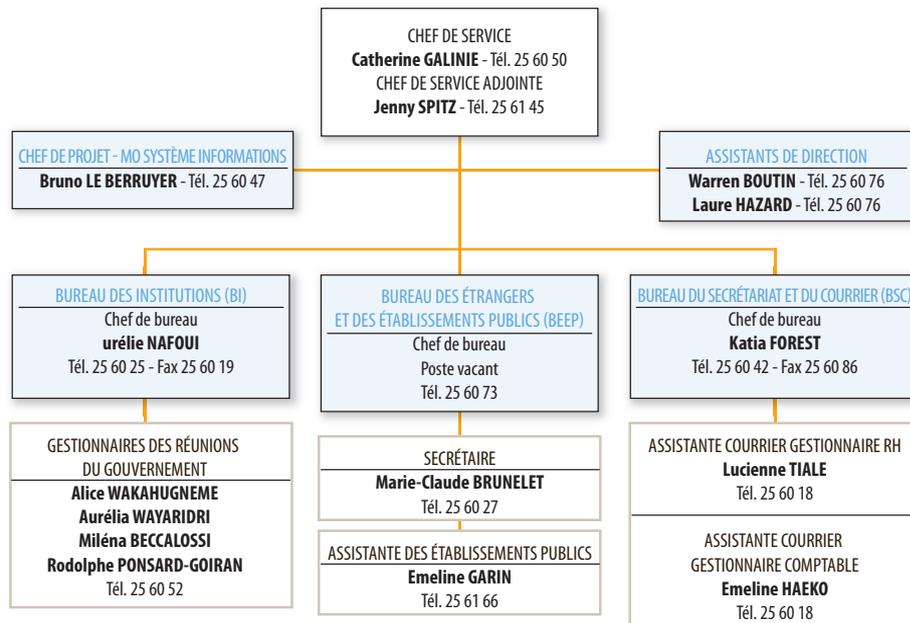
Le service de la coordination administrative et des institutions (SCAI) a pour mission de coordonner et de simplifier l'action administrative au sein de la collectivité.

Rattaché au secrétaire général du gouvernement, il est le lien entre le gouvernement et les directions, services, établissements publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Au cœur de la collectivité, le SCAI gère le suivi et le contrôle-qualité des projets de courrier et de texte soumis à la signature de la présidente et des membres. Il prépare et organise les séances hebdomadaires du gouvernement.

Il participe de plus à la e-administration et à la promotion du système qualité. A cet effet, le SCAI inscrit son action dans le cadre de la politique de dématérialisation impulsée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

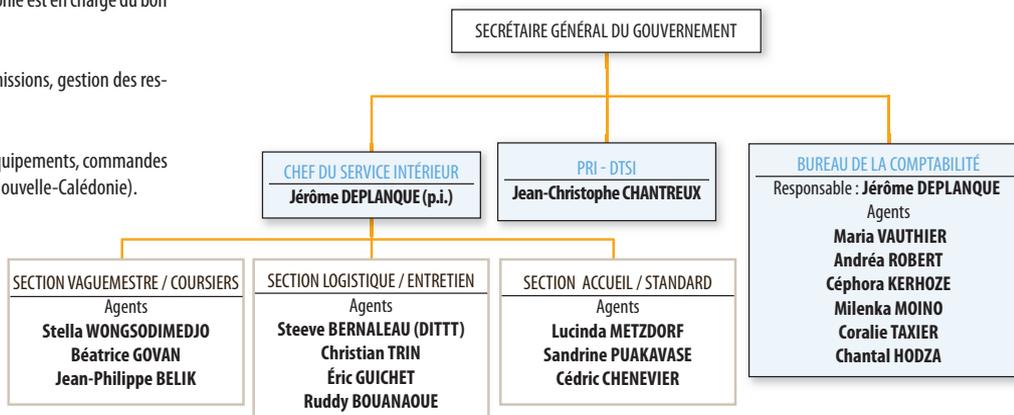
Service de la coordination administrative et des institutions



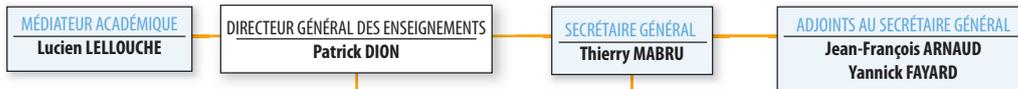
8, route des Artifices | Baie de la Moselle
 BP M2 | 98849 Nouméa CEDEX
 Tél. 24 65 65 | Fax : 25 65 80
 Site internet : www.gouv.nc
 Courriel : sig@gouv.nc

Sous l'autorité directe du secrétaire général, le service intérieur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est en charge du bon fonctionnement :

- des moyens humains (accueil, transmissions, gestion des ressources humaines...);
- des moyens logistiques (véhicules, équipements, commandes de matériel du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).



BP G4 | 98848 Nouméa CEDEX
Site internet : www.ac-noumea.nc



Sites

- Immeuble Dézarnaulds
22, rue J.-B. Dézarnaulds | Nouméa
Tél. 26 61 00 | Fax : 27 30 48
- Immeuble Flize
1, av. des Frères Carcopino | Nouméa
Tél. 26 61 00 | Fax : 27 30 48
- Immeuble Austerlitz
16, rue d'Austerlitz | Nouméa
Tél. 26 56 30
- Direction du sport scolaire de la NC
24, rue Duquesne
BP 4224 | 98847 Nouméa CEDEX
Tél. 28 25 82
- Centre d'information et d'orientation
10, rue Georges Baudoux | Nouméa
Tél. 27 53 28
- Antennes du CIO
La Foa | Tél. 44 23 55
Koné | Tél. 47 37 99
Poindimié | Tél. 42 74 51
Lifou | Tél. 45 05 12
- Télévision éducative
23, rue Jules Ferry | Nouméa
Tél. 28 11.80

CONSEILLERS DU VICE-RECTEUR
Adjointe au vice-recteur, chargée de l'Inspection du 1 ^{er} degré privé et de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés du 2 nd degré Jean-Yves KARTONO
DAFPIC – Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAET, DAFCO) : Fédérico BERERA
DAFPEN – Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation nationale Fédérico BERERA
DAAC – Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle Mission Égalité Véronique MOLLOT-LEHOULLIER
DAREIC – Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération Yves JACQUIER

SECRÉTARIAT PARTICULIER
Maryline MOUZAN
INSPECTION DU 2 ND DEGRÉ Coordinatrice Michelle ROIRE
INSPECTION DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION Romain CAPRON
INSPECTION ÉTABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE Jérôme CLEMENT
CHARGÉS DE MISSION MML - Mission pour la Maîtrise des Langues Bruno-François MOSCHETTO MAS - Mission aux Actions Scientifiques Stéphane RUFFENACH Anne-Charlotte NERETTI

ORGANISMES
GIP-FIPEN – Groupement d'intérêt public - Formation insertion professionnelle Education nationale : Federico BERERA CIO – Centre d'Information et d'Orientation : Patrick MEJEAN CDP – Centre de Documentation Pédagogique : Christian LUCIEN Direction du sport scolaire de la Nouvelle-Calédonie : Hugues DAVY

AFFAIRES JURIDIQUES & CONTENTIEUX
Vanessa BASTIEN
CELLULE TUTELLE ET CONSEIL JURIDIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS En cours de recrutement
CONSEILLER EN HYGIÈNE ET ALIMENTAIRE Philippe REVERT
COORDINATION DES PERSONNELS DE SERVICE Julien LE RAY
SERVICE DES STATISTIQUES Frédérique d'AUZON
SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE Edmond WENEHOUA
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DE LA CULTURE KANAK Danielle QENEGEIGUAENERE

ADJOINTS AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jean-François ARNAUD Yannick FAYARD
DP - DIVISION DU PERSONNEL Xavière ROLETO
DIVEET - DIVISION DE L'ÉLÈVE ET DE L'ÉTABLISSEMENT Yannick FAYARD
DEP - DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ Véronique CONSTANS
DSI - DIVISION DES SERVICES INFORMATIQUES Sébastien BATARD
DEXCO - DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS Frédéric BLAISE
DZRP - DIVISION RÉMUNÉRATIONS RETRAITES PRESTATIONS Isabelle MAGGIA
DLL - DIVISION DE LA LOGISTIQUE ET DES LYCÉES Yan ELMOUR
PF - PÔLE FINANCIER Elen MAS

4 bis, rue de Ventadour | 75001 PARIS | Métro Pyramides
Tél. +33 (0)1 42 86 70 00 | Fax : +33 (0)1 42 86 70 38
Site internet : www.mncparis.fr
Courriel : communication@mncparis.fr

Point d'ancrage dans la capitale française, la Maison de la Nouvelle-Calédonie est une institution regroupant le gouvernement, le congrès et les trois provinces.

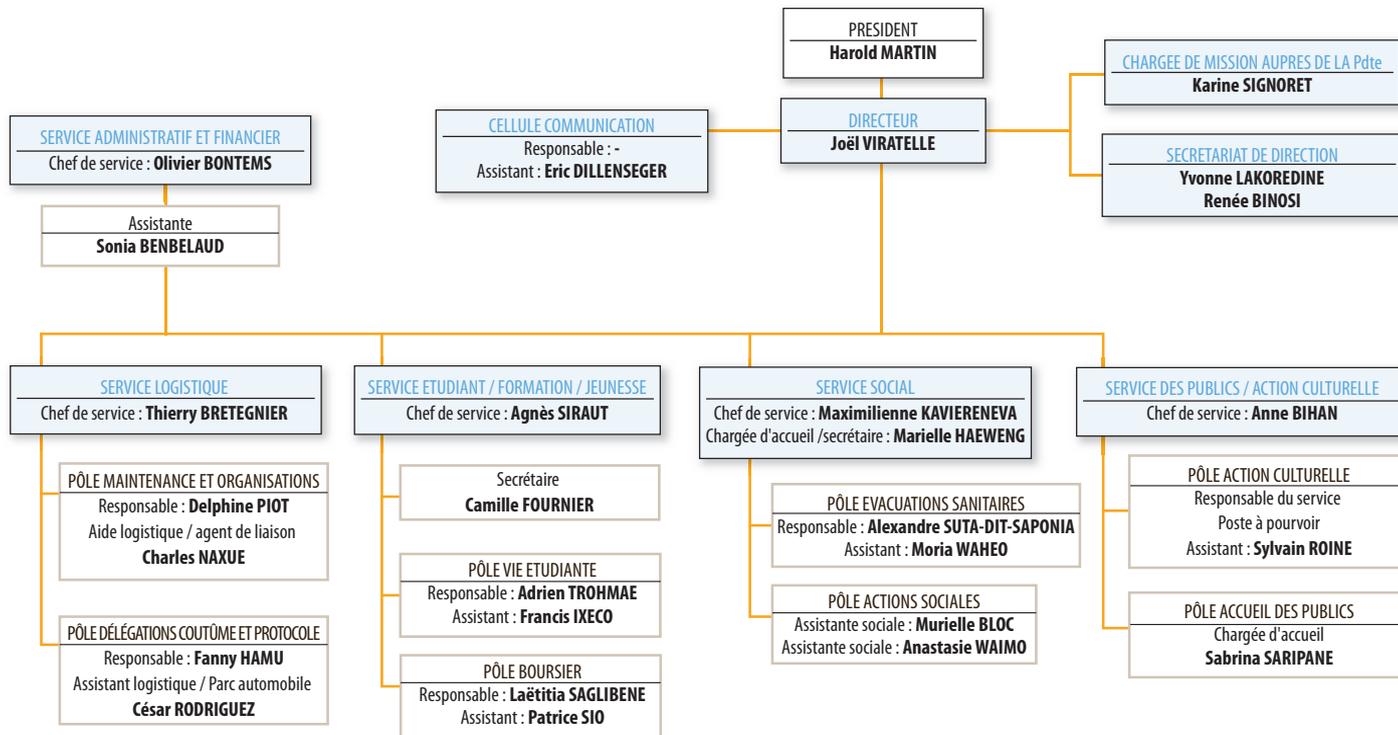
Installée depuis novembre 2008 dans le prestigieux quartier de l'Opéra à Paris, la Maison de la Nouvelle-Calédonie est chargée d'assurer la promotion du pays en Métropole et, plus largement, en Europe.

Elle représente aussi les intérêts des institutions politiques de Nouvelle-Calédonie et suit les dossiers administratifs qui lui sont confiés.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris assure également des missions de service public en faveur des Calédoniens :

- Les étudiants poursuivant leurs études en Métropole sont accompagnés tous les domaines : inscriptions, logement...
- Les malades évacués sanitaires sont encadrés dans toutes leurs démarches en liaison avec la CAFAT.
- Les élus et agents publics calédoniens en mission bénéficient d'un support logistique lors de leur séjour en Métropole.
- Enfin, à travers l'organisation d'événements et le soutien aux artistes, la Maison de la Nouvelle-Calédonie encourage le rayonnement culturel de l'archipel.





Les offices et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie

Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC)

13, rue de la Somme | BP D2 | 98848 Nouméa CEDEX
Tél. 25 75 30 | Fax : 25 11 66
Courriel : florence.seytres@gouv.nc
Pdt du conseil d'administration : **à nommer**
Vice-président : **à nommer**
Directrice : **Florence SEYTRES**

L'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie a pour objet de garantir une desserte aérienne pérenne, régulière et adaptée du territoire, au plan externe et interne.

Agence de Développement de la Culture Kanak Centre Culturel Tjibaou (ADCK CCT)

Centre culturel Tjibaou | Rue des Accords de Matignon | Tina
BP 378 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 41 45 55 | Fax : 41 45 56
Courriel : adck@adck.nc | www.adck.nc
Pdt du conseil d'administration : **Walles KOTRA**
Tél. 41 45 43
Directeur : **Emmanuel TJIBAOU**
Tél. 41 45 36
Courriel : e.tjibaou@adck.nc
Secrétaire général : **Ashley VINDIN**
Tél. 41 45 66
Courriel : a.vindin@adck.nc

Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN)

209, rue Auguste Bénébig | Haut Magenta
BP 256 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 25 51 03 | Fax : 25 51 29
Courriel : apican@gouv.nc
Pdte du conseil d'administration : **Sonia BACKES**
Directeur : **Lionel BRINON**

L'APICAN est un établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie qui a pour mission de contribuer à la prévention

et à l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles.

L'Agence est principalement chargée de :

- Participer au financement de l'indemnisation des dommages causés par les calamités naturelles, prioritairement au secteur agricole ;
- Participer aux actions de prévention et de lutte contre les calamités agricoles ou naturelles ;
- De formuler auprès des autorités compétentes toutes propositions de modification des réglementations ou législations relatives à son objet.

Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC)

16, rue du Général Gallieni
BP P4 | 98851 Nouméa CEDEX
Tél. 25 07 60 | Fax : 25 07 63
Courriel : ass.nc@ass.nc
www.ass.nc
Pdt du conseil d'administration : **Bernard DELADRIERE**
Directeur : **Dr Bernard ROUCHON**

L'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie a pour objet de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous au travers d'un niveau adapté de protection sociale. Cela concerne notamment l'offre de soins hospitalière, les actions prioritaires d'hygiène publique et de prévention sanitaire, les objectifs de protection sociale.

Bibliothèque Bernheim

41, avenue du Maréchal Foch | Centre ville
BP G1 | 98848 Nouméa CEDEX
Standard Tél. 24 20 90 | Fax : 27 65 88
Administration Tél. 24 20 93
Décentralisation Tél. 24 20 92
Courriel : bernheim@bernheim.nc - www.bernheim.nc
Pdte du conseil d'administration : **Valentine EURISOUKE**
Directeur : **Christophe AUGIAS**

Médiathèque du Nord Poindimié

Tél. 42 67 00 | Fax : 42 67 00

Médiathèque Ouest Koné

Tél. 47 20 65 | Fax : 47 25 03
La bibliothèque Bernheim a pour mission de développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie et d'assurer la conservation du patrimoine édité concernant la Nouvelle-Calédonie, quel que soit le support.

Centre Hospitalier du Nord (CHN)

BP 5 | 98850 Koumac
Standard Tél. 42 65 00 | Fax : 47 62 84
Direction Tél. 42 65 14 | Fax : 42 65 19
Courriel : direction@chn.nc
Pdt du conseil d'administration : **Paul NEAOUTYINE**
Pdt de la commission médicale d'établissement :
Jean-Pierre DESCLOQUEMANT
Directeur : **Joachim TUTUGORO**

Le centre hospitalier du Nord est constitué de deux établissements :

- l'hôpital Paula Thavoavianon, à Koumac, qui regroupe le plateau technique et dispose d'un service d'urgence, de soins intensifs, de chirurgie, de médecine et de maternité ;
- l'hôpital Raymond Doui-Nebayes, à Poindimié, qui dispose d'un service d'urgence, de soins intensifs, de médecine, physique et de réadaptation.

Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet (CHS)

42, rue du Dr Eschembrenner | Nouville
BP 120 | 98845 Nouméa CEDEX | Tél. 24 36 36 | Fax : 27 12 68
Courriel : direction@chs.nc
Pdte du conseil d'administration : **Jacqueline BERNUT**
Directeur général : **Philippe PALOMBO**

Le CHS, établissement public hospitalier, est composé de trois grands services médicaux :

- le centre de gérontologie clinique, composé de trois unités : l'unité Alzheimer de 30 lits, l'unité de réadaptation gériatrique de 30 lits et l'unité de soins médicaux rapprochés de 27 lits. En outre, la structuration de la filière gériatrique en province Nord a débuté, en partenariat avec le Centre hospitalier du Nord ;

- la pédopsychiatrie, composée de deux unités de consultations et de structures d'accueil à temps partiel (Vallée du Tir, Anse Vata), accueille les enfants jusqu'à 20 ans. Une troisième unité de consultation est ouverte à Kouitou depuis le mois d'août 2010, avec un centre médico-psychologique. En province Îles, la prise en charge est assurée par l'antenne médico-psychologique de Wé-Lifou. Le Casado, enfin, est un centre d'accueil, d'écoute et d'orientation dédié à la prise en charge des adolescents ;
- la psychiatrie générale, composée d'unités intra et extra-muros. À Nouville, de six unités d'hospitalisation dont une unité sécurisée de 10 lits. À Nouméa, des structures de consultations et d'accueil à temps partiel ainsi qu'une antenne des urgences psychiatriques située dans les locaux du CHT Gaston-Bourret. À Poindimié et à Koumac, une antenne médico-psychologique intersectorielle adossée aux sites du Centre hospitalier du Nord.

Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie (CHT)

7, avenue Paul Doumer
BP J5 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 25 66 66 | Fax : 25 66 99
Courriel : direction@cht.nc
www.cht.nc

Pdte du conseil d'administration : **Jacqueline BERNUT**
Directeur : **Dominique CHEVEAU**

Le centre hospitalier territorial est constitué de quatre établissements :

- l'hôpital Gaston-Bourret, qui regroupe la majeure partie du plateau technique et les services d'hospitalisation de médecine et de chirurgie ;
- l'hôpital de Magenta, qui constitue le pôle mère-enfant et qui dispose d'un centre d'hémodialyse ;
- le centre médical du col de la Pirogue, qui accueille en particulier les insuffisants respiratoires, mais également les patients en convalescence et qui participe au dépistage de la tuberculose ;
- le centre Raoul-Follereau, qui héberge les malades hanséniens qui n'ont pu être réinsérés dans la vie sociale du fait de leurs handicaps physiques.

Centre de Documentation Pédagogique de la Nouvelle-Calédonie (CDPNC)

Immeuble Louis Flize
1, avenue des Frères Carcopino | Pointe de l'Artillerie
BP 215 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 24 28 28 | Fax : 28 31 13
Courriel : dir@cdp.nc - www.cdp.nc
Pdt du conseil d'administration : **à nommer**
Directeur : **Christian LUCIEN**

Le CDP-NC a pour mission d'apporter aux communautés éducatives relevant des établissements d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement du second degré, des écoles, des organismes de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie, les prestations et services de documentation, d'édition, d'ingénierie éducative et de formation propres à favoriser leur mission et susceptibles d'améliorer les conditions de travail des enseignants, des étudiants et des élèves. Son activité concourt à la réalisation des objectifs éducatifs définis par la Nouvelle-Calédonie.

Centre de Rencontres et d'Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC)

100, avenue James Cook | Nouville
BP 3755 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. 25 41 24 | Fax : 25 40 58
Courriel : creipac@creipac.nc
www.creipac.nc
Pdt du conseil d'administration : **à nommer**
Directeur : **Jean-Pierre BESIAT (p.i.)**

Au terme des dispositions de la délibération modifiée n°269 du 14 janvier 1992 portant création du CREIPAC, la mission de l'établissement consiste à assurer la diffusion et la promotion de la langue française dans la région, en contribuant au développement des échanges internationaux linguistiques, scientifiques, techniques et culturels. Cette mission s'exerce par l'accueil d'étudiants des pays de la zone pour des cours non seulement de langue française, mais aussi de connaissance de la Nouvelle-Calédonie au travers de toutes ses spécificités. L'enseignement du français se fait par l'intermédiaire de

thèmes comme l'histoire calédonienne jusqu'à la construction du destin commun de l'accord de Nouméa, la culture calédonienne sous toutes ses diversités (kanak, calédonienne et autres ethnies), la littérature calédonienne, l'environnement calédonien, la gastronomie calédonienne ou les sports. Bien entendu, les professeurs présentent tous les sujets de la façon la plus neutre et objective. Le public est constitué d'étudiants de lycée, d'université, de professeurs de français en formation continue, d'adultes qui souhaitent apprendre la langue pour différentes raisons. Ils viennent essentiellement d'Australie et de Nouvelle-Zélande, mais aussi du Vanuatu, de Papouasie, du Japon, et de plus en plus d'Europe. Les stagiaires sont le plus souvent accueillis dans des familles calédoniennes qui sont rémunérées, outre le petit revenu que cela leur apporte, des liens se créent, qui perdurent. Dans la majorité des cas, les étudiants, surtout australiens et néo-zélandais, repartent en déclarant avoir complètement modifié leur vision de la Calédonie et sont très intéressés par la manière dont est conduit l'accord de Nouméa. Par ailleurs, les étudiants sont également des touristes qui consomment des prestations touristiques. En 2012, plus d'un millier de stagiaires ont été accueillis, et ont dépensé des sommes importantes pour les prestations touristiques. Dans le cadre de nos cours relatifs à la culture, nous incitons les étudiants à sortir de Nouméa et nous avons des partenariats avec des tribus dans les provinces qui possèdent des gîtes. De plus en plus de stagiaires se rendent en provinces, soit en gîte, soit en hôtel. De plus, le CREIPAC organise sur instruction du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le Forum francophone du Pacifique qui permet de faire connaître le pays à de nombreux acteurs de la francophonie dans la région.

Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC)

17, avenue des Frères Carcopino
BP 4992 | 98847 Nouméa CEDEX
Tél. 24 63 15 | Fax : 24 02 06
Courriel : contact@cmd.nc - www.cmd.nc
Pdte du conseil d'administration : **Valentine EURISOUKE**
Directeur : **Jean-Pierre CABEE**
Directeur adjoint administratif et financier : **Christophe ORSINI**
Directeur adjoint artistique : **Francis GAILLOT**

Les offices, GIP et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie

Antenne de Koné

Directeur adjoint en province Nord : **Hervé LECREN** - Tél. 47 30 33

Le conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie, pôle de référence en matière d'enseignement musical et chorégraphique, a pour missions de :

- dispenser l'enseignement de la musique et de la danse en liaison avec les différentes collectivités publiques et leurs établissements publics ;
- apporter un soutien aux activités pédagogiques de l'établissement, notamment par l'organisation et la présentation de spectacles musicaux ou chorégraphiques ;
- collaborer avec les collectivités publiques organisatrices de spectacles culturels. Ces missions artistiques peuvent être réalisées en relation avec les collectivités, établissements et services publics.

École des Métiers de la Mer (EMM)

38, avenue James Cook | Nouville
BP 36 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 28 78 63 | Fax : 27 47 54
Courriel : emmdir@lagoon.nc
Pdt du conseil d'administration : **Abel CICA**
Directeur : **André COPOLA**

Les missions de l'école des métiers de la mer concernent principalement la formation initiale et continue dans tous les domaines des activités maritimes ou paramaritimes au profit de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des entreprises et des particuliers ainsi que dans le cadre de la coopération régionale dans le secteur professionnel, de la plaisance, agroalimentaire et de l'insertion sociale.

Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA)

30, route de la Baie des Dames | Forum du Centre à Ducos
BP 27820 | 98863 Nouméa CEDEX
Tél. 26 09 60 | Fax : 24 12 52
Courriel : contact@erpa.nc | www.erpa.nc
Pdt du conseil d'administration : **Gil BRIAL**
Vice-Pdt : **Mathias WANEUX**

Directrice : **Laure VIRAPIN**

Directeur adjoint : **Guillaume PUJOL**

L'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers.

Établissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes (ETFPA)

Conseil d'administration

Président : **Jean-Louis D'ANGLEBEURMES**
Directeur : **Jena-Christophe CARDEILHAC**

L'ETFPA a, dans le cadre de la promotion de l'emploi local, pour mission de qualifier les travailleurs et demandeurs d'emploi. Au travers de ses Pôles d'Excellences Sectorielles, l'établissement assure les formations dédiées aux métiers de la logistique, du transport, de la transformation des métaux, de la maintenance et de la production industrielle sur le centre de Bourail. Les formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration sont exercées au sein du pôle THR (Tourisme-Hôtellerie-Restauration) du Surf. L'établissement a également pour mission, au sein du Pôle Excellence Préparatoire de Nouville, d'amener les publics sans qualification et éloigné de l'emploi vers l'acquisition des compétences essentielles à l'insertion dans le monde du travail.

Direction générale

7, rue Kowi Bouillant | Nouville
BP 428 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 26 57 31 | Fax : 27 34 35
Courriel : sec.dg@etfpa.nc - www.etfpa.nc
ETFPA Bourail

Rue Duvorgier | BP 99 | 98870 Bourail CEDEX
Tél. 44 12 46 | Fax : 44 10 19 | Courriel : sec.dg@etfpa.nc

Pôle vocationnel

10, rue Kataoui | BP 428 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 26 57 45 | Fax : 27 34 35 | Courriel : sec.dg@etfpa.nc

ETFPA Surf

Promenade Roger Laroque
BP 428 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 24 93 80 | Fax : 24 93 71 | Courriel : sec.dg@etfpa.nc

Fonds Nickel c/o DIMENC

1 ter, rue Unger | Vallée du Tir
BP 465 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 27 02 30 | Fax : 27 23 45 | Courriel : fonds.nickel@gouv.nc
Pdt du Conseil d'administration : **Gilbert TYUIENON**
Directeur : **Jean-Sébastien BAILLE (p.i.)**

Le Fonds Nickel a pour objet de garantir l'essor et la consolidation de l'industrie minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie, en cas de crise du secteur, et d'assurer la réhabilitation progressive des zones dégradées par l'ancienne activité minière, dans l'intérêt des générations futures.

Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC)

1, rue de la Somme | BP 497 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 28 10 82 | Fax : 27 20 79
Courriel : idc.nc@idcnc.nc | www.idcnc.nc
Pdt du conseil d'administration : **Frédéric CANTIN**
Directrice : **Stéphanie BOITEUX**

L'IDC-NC est établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie piloté de manière tripartite par les partenaires sociaux et les collectivités. Il regroupe en son sein un ensemble de dispositifs qui ont vocation à contribuer directement ou indirectement au développement de la Nouvelle-Calédonie par l'amélioration des compétences de ses habitants.

Pour ce faire, il mène trois types de missions :

- Accueillir, informer, conseiller et orienter tous les publics en démarche active de formation, d'insertion ou d'évolution professionnelle ;
- Aider à la décision des acteurs économiques et institutionnels ;
- Animer les réseaux de professionnels de l'information, de l'insertion et de la formation.

La déclinaison opérationnelle de ces trois missions générales est assurée par trois « espaces » : l'Espace Orientation, l'Espace Observatoire et l'Espace Développement.

Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP)

27, rue du RP Boileau | Faubourg Blanchot

BP 1318 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 24 64 00 | Fax : 24 64 10

Courriel : direction@ifap.nc | www.ifap.nc

Pdt du conseil d'administration : **Frédéric GARCIA**

Directrice : **Catherine GAYON**

Secrétaire générale : **Maya LEEMAN**

Antenne de la province Nord

Lotissement Paiamboué

BP 655 | 98860 Koné

Tél. 24 64 38 | Fax : 47 38 33

Service Métier De la Formation et de l'Insertion

Im. Fuji | 16, rue Bichat | Quartier Latin

Tél. 24 64 30 | Fax : 27 92 54

L'Institut de Formation à l'Administration Publique (I.F.A.P) a pour première mission la formation des agents publics en service en Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, il est chargé de :

- la formation continue des agents publics en service en Nouvelle-Calédonie ;
- la préparation aux concours et examens d'entrée dans la fonction publique territoriale ;
- la formation initiale des agents (FIA) de la fonction publique ;
- la formation des agents publics titulaires d'un mandat syndical ;
- la formation des élus et des membres des institutions de la NC (agrément délivré par le Ministère de l'intérieur).

En outre, l'établissement peut organiser des formations au bénéfice des agents publics ressortissants d'Etats ou territoires du Pacifique.

Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC)

14, rue Pierre Sauvan | Anse Vata

BP 8036 | 98807 Nouméa Sud

Tél. 26 45 41 | Fax : 26 28 50

Courriel : ifmnc@ifmnc.nc | www.ifmnc.nc

Pdt du conseil d'administration : **André-Jean LEOPOLD**

Directrice : **Chantal MANDAOUE**

Secrétaire générale : **Marie-Christine ROBILLIART**

Cet établissement a pour vocation de former les instituteurs du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de la Nouvelle-Calédonie. La formation se déroule sur trois années. Par ailleurs, l'institut assure la mise en œuvre du plan de formation continue des maîtres du public. Enfin, l'IFM-NC prépare les enseignants titulaires, du public et du privé, à l'examen du CAPA-SH.

Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie

9-11 avenue Paul Doumer

BP 61 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 27 02 80 | Fax : 27 33 90

Courriel : diripnc@pasteur.nc | www.institutpasteur.nc

Directeur général : **Dominique BAUDON**

L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie est un institut secondaire de l'Institut Pasteur de Paris, fondation privée reconnue d'utilité publique. Il a pour mission de contribuer à la lutte contre les maladies essentiellement infectieuses, par la recherche, les actions de santé publique en liaison étroite avec la DASS NC, la formation et les actions de service (laboratoire de Biologie médiale et laboratoire Hygiène et Environnement).

Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE)

52, avenue du Maréchal Foch, 3^e étage | Immeuble Malawi

BP 823 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 27 54 81 | Fax : 28 81 48

Courriel : isee@isee.nc | www.isee.nc

Pdt du conseil d'administration : **Jean-Pierre FLOTAT**

Directeur : **Alexandre GAUTIER**

Directeur adjoint : **Pascal GANTELET**

Les services :

Service du RIDET :

Tél. 24 92 37 | Fax : 26 49 91 | Courriel : ridet@isee.nc

L'Issee, établissement public créé en 1985, a pour principale mission de collecter et de traiter toutes les informations statistiques nécessaires à la Nouvelle-Calédonie : recensements, enquêtes quantitatives auprès des ménages et des entreprises, production

d'indices, gestion de répertoires administratifs (RIDET, fichier général des électeurs).

En outre, l'institut valorise l'information statistique qu'il produit ou déjà existante sous la forme d'études visant à éclairer la situation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Le rôle de l'Issee est également d'assurer la diffusion la plus large de la statistique de Nouvelle-Calédonie, en particulier via son site internet www.isee.nc.

Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)

Port Laguerre | BP 73 | 98890 Païta

Tél. 43 74 15 | Fax : 43 74 16

Courriel : amatjalal@iac.nc | www.iac.nc

Pdt du conseil d'administration : **Paul NEAOUYTINE**

Directeur général : **Laurent L'HUILLIER**

L'IAC a pour principale mission de favoriser le développement rural en Nouvelle-Calédonie, par des activités de recherche finalisée, notamment dans les domaines agricoles, forestiers, agro-alimentaires et de l'élevage. En outre, l'institut est chargé de conseiller les autorités en matière de développement rural et de gestion de l'environnement, de diffuser les résultats de ses travaux, de participer à la formation de cadres néo-calédoniens, de favoriser la valorisation des résultats de ses recherches, d'effectuer des expertises scientifiques et techniques, et de développer des relations de coopération scientifique et technique.

Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF)

3, route Baie des Dames | ZI Ducos

BP 258 | 98845 Nouméa CEDEX

standard Tél. 25 08 00

Direction générale Tél. 25 08 05

Direction viande Tél. 25 08 06 | Fax : 27 39 19

Section pommes de terre : Tél. 27 28 30 | Fax : 28 35 92

Courriel : ocef@ocef.nc | www.ocef.nc

Pdt du conseil d'administration : **Pascal VITTORI**

Directeur : **Frédéric ESPINOSA**

Directeur adjoint : **Samuel PREVOST**

Les offices, GIP et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie

L'OCEF est chargé :

- d'assurer la régulation des marchés agricoles, et en particulier de la viande et de la pomme de terre, par l'achat, le traitement et la mise en marché des productions locales et l'importation des compléments nécessaires aux besoins de la Nouvelle-Calédonie ;
- ainsi que de concourir activement au développement rural.

Office des Postes et Télécommunications (OPT)

2, rue Paul Monchovet | Le Waruna 2

98841 Nouméa CEDEX

Tél. 26 82 00

Courriel : direction@opt.nc | www.opt.nc

Pdt du conseil d'administration : **Thierry CORNAILLE**

Directeur général : **à nommer**

Directeur général adjoint en charge du numérique et de l'aménagement : **Philippe GERVOLINO**

Directeur général adjoint en charge de la performance économique : **Philippe MAILLET**

Directeur général adjoint en charge du pilotage stratégique : **Serge NEWLAND**

Secrétaire général : **Michel FRANCO**

L'Office des postes et télécommunications exerce son activité dans trois secteurs : le courrier, les services financiers et les télécommunications. Il assure une mission de service public au bénéfice de tous les citoyens et une mission d'expert dans la mise en œuvre de technologies de pointe dans les domaines de l'internet, du haut débit, de la téléphonie fixe et mobile.

Caisse Locale de Retraites (CLR)

1, rue de la République | Immeuble Orégon

BP 617 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 24 35 90 | Fax : 24 35 94 | Courriel : clr@clr.nc | www.clr.nc

Pdt du conseil d'administration : **Frédéric GARCIA**

Directeur : **Thomas DE DECKKER**

Directrice adjointe : **Marilyn BERTHOMIER**

La caisse locale de retraites a pour principales missions :

- l'immatriculation et l'affiliation des agents au régime ;
- la concession, la suspension et l'annulation des pensions ;
- la validation des services antérieurs à l'affiliation ;
- la liquidation des droits à pension directs ou dérivés ;
- la gestion des pensionnés et des cotisants ;
- la mise en recouvrement des recettes de la caisse locale de retraite ;
- la mise en paiement des arrérages et des charges liés au paiement des pensions ;
- le contentieux des pensions ;
- la gestion du portefeuille de la caisse ;
- le traitement des demandes de rachat d'années d'études.

Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

34, avenue James Cook

BP 14 | 98845 Nouméa CEDEX

Standard : Tél. 25 50 00 | Fax : 27 54 90

Capitainerie : Tél. 25 50 05 | Fax : 28 37 72

Courriel : panc@noumeaport.nc

www.noumeaport.nc

Pdt du conseil d'administration : **Gilbert TYUIENON**

Directeur : **Philippe LAFLEUR**

Missions principales :

- l'établissement public est principalement chargé d'assurer l'administration, l'entretien et l'exploitation du port de Nouméa ;
- d'en gérer le domaine et d'y exécuter les travaux d'amélioration et d'extension ;
- il a par ailleurs en charge la gestion du port de Wé.

Les autres établissements

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Espace Performance | CCI-NC
15, rue de Verdun
BP M3 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 24 35 19
www.nouvelle-caledonie-ademe.fr
Représentante de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie :
Camille FABRE | Tél. 24 35 19
Courriel : camille.fabre@ademe.fr
Chargée de mission énergie :
Sarah ORMAZABAL | Tél. 24 35 16
Courriel : energie.caledonie@ademe.fr
Chargée de mission environnement et déchets :
Nolween FORAY | Tél. 24 35 17
Courriel : environnement.caledonie@ademe.fr

Agence de Développement Économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)

1 bis, rue Berthelot | BP 2384 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. 24 90 77 | Fax : 24 90 87
Courriel : adecal@adecal.nc | www.adecal.nc
Directeur général : **Jean-Michel ARLIE**
Direction du Développement International et de l'Innovation :
Doriane SANCHEZ-LE BRIS
Direction du Pôle Terrestre : **Sylvia CORNU-MERCKY**
Coordination de la Technopole et de la Direction du Pôle Marin :
Adrien RIVATON
Département de la Promotion et de la Prospection des investissements : **Alain CHUNG WEE**
Mission pour le Programme ZoNéCo et de la Diversification aquacole : **Manuel DUCROCQ**
Service Administratif, des Finances et de la Gestion du Personnel :
Caroline PAÍDJO

L'ADECAL regroupe l'ensemble des pouvoirs publics et les représentants de la communauté d'affaires dont l'État, la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces et les compagnies consulaires et les représentants du secteur économique.
Actuellement, l'ADECAL compte une soixantaine de collabora-

teurs, se compose de deux départements : ADECAL développement international et ADECAL technopole.

Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF)

1, rue de la Somme
BP 4228 | 98847 Nouméa CEDEX
Tél. 25 86 00 | Fax : 25 86 04
Courriel : adraf@adraf.nc | www.adraf.nc
Pdt du Conseil d'administration : **Haut-commissaire de la République**
Directeur général : **Jean-François NOSMAS**
Courriel : jean-francois.nosmas@adraf.nc
Directeur général adjoint : **Didier POIDYALIWANE**
Courriel : didier.poidyaliwane@adraf.nc
Chef du service de la réforme foncière : **Régis MARTIN**
Courriel : regis.martin@adraf.nc

Conseil pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation

Maison du combattant
52 bis, avenue Foch prolongée
BP 1917 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél./ Fax : 27 28 77
Courriel : oacvg.nc@canl.nc
Pdt du Conseil d'administration : **Haut-commissaire de la République**
Directeur : **Jacques ASTAKOF**

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

101, promenade Roger Laroque
BP A5 | 98848 Nouméa CEDEX
Tél. 26 10 00 | Fax : 26 43 26
Courriel : nouvelle-caledonie@ird.fr - www.nouvelle-caledonie.ird.fr
Représentant en Nouvelle-Calédonie et délégué pour le Pacifique Sud : **Georges de NONI**

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

101, promenade Roger Laroque | Centre IRD
BP 2059 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. 28 51 71 | Fax : 28 78 57
Courriel : andre.carpentier@ifremer.fr
www.ifremer.fr/ncal
Délégué de l'Ifremer en Nouvelle-Calédonie et responsable du Département Lagons, Écosystèmes et Aquaculture Durable en Nouvelle-Calédonie (LEAD NC) : **André CARPENTIER**

Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)

145, avenue James Cook | Nouville
BP R4 | 98851 Nouméa CEDEX
Tél. 29 02 90 | Fax : 25 48 29
Courriel : odile.boyer@univ-nc.nc
www.univ-nc.nc
Président : **Gaël LAGADEC**
Secrétaire générale : **Odile BOYER**

Les chambres consulaires

Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC)

Rue Alcide Desmazures | La Flottille

BP 111 | 98845 Nouméa CEDEX

Tél. 24 31 60 | Fax : 28 45 87

Courriel : direction@canc.nc

www.canc.nc

Président : **Gérard PASCO**

1^{er} vice-président : **Noréné WAREKAICANE**

2^e vice-président : **Claudine VERGER**

3^e vice-présidente : **Jean-Pierre ZENKURO**

Directeur Général : **Yannick COUETE**

La Chambre d'agriculture, établissement public et administratif, représente et défend les intérêts des agriculteurs de Nouvelle Calédonie. 35 élus, tous agriculteurs, accompagnés d'une équipe de 68 permanents sont au service de l'action de la Chambre d'agriculture sur le terrain.

L'activité principale de la Chambre d'agriculture est d'informer, de conseiller et de former les agriculteurs sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie. Elle fédère les partenaires de l'agriculture pour créer des dynamiques pour l'ensemble des agriculteurs.

AU SERVICE DES AGRICULTEURS

Pour accompagner les agriculteurs, la Chambre d'agriculture a mis en place des services adaptés à leurs besoins :

- **Pôle végétal** a pour objectif de défendre les intérêts des agriculteurs sur l'évolution des réglementations et gère des outils tels que la Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières, le Dock des engrais, ainsi que le Groupement de défense sanitaire du végétal. Celui-ci a mis également en place un réseau d'épidémiologie surveillance sur la Nouvelle Calédonie.

- **Pôle animal** regroupe les activités suivantes : le Groupement

de défense sanitaire animal, l'animation des filières animales, la conduite d'un troupeau de bovins de sélection.

- **Pôle technique** regroupe les services suivants : Développement durable, Plateforme machinisme agricole, Signes de qualité, Coopération technique régionale.

- **Pôle économique** regroupe le service économique, les Centres de gestion du Nord et des Iles Loyauté, l'installation et le montage de projets, ainsi que le réseau Bienvenue à la ferme. Il gère aussi le Marché bourssard de Ducos et le Marché de Gros localisé sous la halle de Ducos.

- **Pôle formation** gère le Centre de formation d'apprentis agricoles et les dispositifs de formation professionnelle continue.

- **Pôle administratif et financier** gère plusieurs mesures telles que l'aide à l'énergie et à l'élevage. Il assure la gestion du registre de l'agriculture.

SIEGE :

Tél : 24 31 60 | Fax : 28 45 87 | canc@canc.nc

La Flottille | Rue Alcides Desmazures

BP 111 | 98845 Nouméa Cedex

LES ANTENNES :

- **BOURAIL :**

Tél : 44 23 48 | Fax : 44 23 58 | bourail@canc.nc

Village | BP 847 | 98 870 Bourail

- **POUEMBOUT :**

Tél : 42 40 40 | Fax : 42 39 84 | pouembout@canc.nc

B.P. 452 | 98825 Pouembout

- **KOUMAC :**

Tél : 42 35 08 | Fax : 42 75 08 | koumac@canc.nc

Immeuble Administratif | Avenue G.Baudoux

BP 61 | 98850 Koumac

- **POINDIMIE :**

Tél/Fax : 47 20 27 | bgoyetche@canc.nc

Village | BP 10 | 98822 Poindimié

- **LIFOU :**

Tél/Fax : 45 12 30 | lifou@canc.nc Hnapalu

BP 284 | 98820 We Lifou

- **MARE :**

Tél/Fax : 45 13 12 | mare@canc.nc

BP 1403 | 98878 La Roche

AUTRES STRUCTURES :

- **STATION D'ELEVAGE DE NESSADIOU**

Tél : 44 52 45 – Fax : 44 52 47 – eleavage@canc.nc

- **PLATEFORME MACHINISME AGRICOLE :**

Tél : 47 30 46 bangonin@canc.nc

- **PLATEFORME DE NORMALISATION DES VEGETAUX AUX FRONTIERES :**

Tél : 35 19 60 – mtindao@canc.nc

- **DOCK DES ENGRAIS :**

Tél : 25 96 45 engrais@canc.nc

- **MARCHE DE GROS :**

Tél : 28 23 20 – fax : 25 14 55 mdg@canc.nc

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

10, avenue James Cook | Nouville

BP 4186 | 98846 Nouméa CEDEX

Tél. 28 23 37 | Fax : 28 27 29

Courriel : cma@cma.nc | www.cma.nc

Président : **Daniel VIRAMOUTOUSSAMY**

Secrétaire général : **Oliver DUGUY**

La chambre de métiers et de l'artisanat représente et défend les intérêts généraux des entreprises du secteur des métiers, qui

comprenait, au 1^{er} janvier 2014, près de 11 707 établissements, répartis dans quatre grands secteurs d'activités : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services.

Ses principales attributions sont :

- tenir le Répertoire des métiers ;
- délivrer les titres d'artisans et de maîtres artisans ;
- favoriser la formation professionnelle des chefs d'entreprise et des apprentis ;
- contribuer à l'expansion du secteur des métiers et à l'élargissement des débouchés ;
- procéder à toutes études utiles à résoudre les problèmes techniques, économiques et sociaux intéressant le secteur des métiers ;
- proposer des services de conseil et d'accompagnement aux créateurs d'entreprises et aux artisans.

Pour conduire sa mission, la CMA dispose de 3 services :

Le service du Répertoire des métiers

Il fait office de centre de formalités des entreprises artisanales, d'inscription, de modification, de radiation à la patente, au Ridet et au Répertoire des métiers.

Tél. 28 07 49 | repertoire@cma.nc

La Direction des services de développement économique

Véritables généralistes de l'entreprise, les agents des services de développement économique accompagnent les artisans dans la conduite de leur exploitation :

- stage préparatoire à l'installation ;
 - assistance juridique, fiscale, sociale, commerciale et financière ;
 - appui à la création et à la transmission, reprise d'entreprise ;
 - réalisation de diagnostic ;
- Tél. 28 23 37 | eco@cma.nc

Le Centre de formation Lucien-Mainguet

Au service de la qualification et de la formation professionnelles, il forme 400 apprentis dans 12 métiers artisanaux différents et dispense des formations continues aux chefs d'entreprise et à leurs salariés.

Tél. 25 97 40 | formation@cma.nc

Services décentralisés

- Antenne de LA FOA
BP 56 | 98880 LA FOA
Tél. 46 52 86 | Fax : 46 52 88 | lafoa@cma.nc
- Antenne de KONÉ
Rue Robert SAGGIO | BP 641 | 98860 KONE
Tél. 47 30 14 | Fax : 47 30 17 | kone@cma.nc
- Antenne de KOUMAC
Rue G. Baudoux | BP 127 | 98850 KOUMAC
Tél. 47 68 56 | Fax : 47 63 64 | koumac@cma.nc
- Antenne de POINDIMIÉ
102, voie urbaine | 5 lot. Secal
BP 155 | 98822 POINDIMIE
Tél. 42 74 82 | Fax : 42 74 11 | poindimie@cma.nc
- Pôle artisanal PANDA (Dumbéa)
19 ateliers artisanaux
- Antenne CMA-NC

Plus d'info : www.cma.nc

La CMA dispose également de deux services externes, la Maison des artisans et le Centre de gestion des métiers.

La Maison des artisans

12, avenue James Cook | Nouville
BP 8157 | 98807 Nouméa CEDEX
Tél./Fax : 27 56 85 | 77 30 90
Courriel : artisans@lagoon.nc
www.boutiques-artisanales.com

Rattachée à la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Maison des artisans a pour objectif de promouvoir et de développer le secteur des métiers par l'organisation de salons et d'expositions individuelles ou collectives et de journées professionnelles. En étant une vitrine de l'artisanat local, elle est devenue un pôle d'attraction économique et culturel pour la Nouvelle-Calédonie.

Le Centre de Gestion des métiers (CEGESMET)

• Nouméa : 10 avenue James Cook | Nouville
BP 5019 | 98847 Nouméa CEDEX
Tél. 27 43 70 | Fax : 28 40 07
Courriel : centre.gest@cegesmet.nc
Responsable : **Pierre VIGNERON**
Courriel : pierre.gest@cegesmet.nc

• Koné : 98860 Koné | Tél. 42 77 20 | Fax : 42 77 21
Courriel : erika@cegesmet.nc
Responsable : **Pierre VIGNERON**
Courriel : erika@cegesmet.nc / cynthia@cegesmet.nc
Il a pour vocation d'assurer des services en matière de prestations comptables, fiscales et sociales pour les entreprises artisanales adhérentes.

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

15, rue de Verdun
BP M3 | 98849 Nouméa CEDEX
Tél. 24 31 00 | Fax : 24 31 31
Courriel : cci@cci.nc | www.cci.nc

Créée en 1879, la Chambre de commerce et d'industrie est depuis son origine un élément moteur du développement économique local. Ses 31 élus consulaires sont des responsables d'entreprises issues des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. Nommés par leurs pairs, ils représentent plus de 13 000 entreprises.

La CCI-NC agit pour la performance des entreprises et le développement économique de la Nouvelle-Calédonie, au travers de trois objectifs principaux :

- accompagner les porteurs de projet et les chefs d'entreprise,
- former pour l'emploi,
- contribuer au développement économique du pays.

Président : **à nommer**

Tél. 24 69 52 | Fax : 25 95 53 | Courriel : pdt@cci.nc

Directeur général : **Michel MERZEAU**

Tél. 24 69 52 | Fax : 25 95 53 | Courriel : dir@cci.nc

Secrétariat général : **Nicole QUINTIN**

Tél. 24 69 52 | Fax : 25 95 53 | Courriel : dir@cci.nc

Directeur administratif et financier : **Bernard GARIN**

Tél. 24 31 11 | Fax : 24 34 50 | Courriel : b.garin@cci.nc

Directrice des ressources humaines :

Agnès LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE

Tél. 24 34 52 | Fax : 24 69 59 | Courriel : drh@cci.nc

Directrice du pôle appui aux entreprises : **Cécilia LACUBE**

Tél. 24 31 15 | Fax : 24 31 31 | Courriel : dce@cci.nc

Directeur de la formation : **Patrick COTTIN**

Tél. 24 31 36 | Fax : 24 23 72 | Courriel : p.cottin@cci.nc

Directrice des systèmes d'information, qualité et organisation :

Françoise CARISSIMO

Tél. 24 31 29 | Fax : 24 31 51 | Courriel : dsi@cci.nc

Directeur des aéroports : **Charles ROGER**

Tél. 35 25 20 | Fax : 35 25 60 | Courriel : tta@cci.nc

Responsable communication :

Sidonie GANATCHIAN

Tél. 24 31 48 | Fax : 24 31 31 | Courriel : com@cci.nc

Responsable Recherche et développement :

Amanda BAO

Tél. 28 02 87 | Fax : 24 23 72 | Courriel : irapacific@cci.nc

Responsable formation professionnelle continue :

Brigitte DESEILLE

Tél. 24 31 35 | Fax : 24 69 41 | Courriel : fpc@cci.nc

Responsable centre de formation des apprentis :

David LECLERC

Tél. 24 31 45 | Fax : 24 69 55 | Courriel : cfa@cci.nc

Responsable École de gestion et de commerce :

Céline SOVICHE

Tél. 24 31 40 | Fax : 24 69 46 | Courriel : egc@cci.nc

Agences de l'intérieur : **Frédéric PRENTOUT**

Tél. 42 68 20 | Fax : 42 47 72 | Courriel : kne@cci.nc

Aérogares de Magenta et de l'Île des Pins : **Laure AUBIN**

Tél. 35 27 40 | Fax : 35 25 60 | Courriel : l.aubin@cci.nc

Les agences de l'intérieur :

- CCI Bourail
Tél. 44 11 90 | Fax : 44 14 80 | brl@cci.nc
- CCI Pont-Blanc, Koné
Tél. 42 68 20 | Fax : 42 47 72 | kne@cci.nc
- CCI Koumac
Tél. 42 36 15 | Fax : 42 66 16 | kmc@cci.nc

• CCI Poindimié et cap emploi

Tél. 42 74 74 | Fax : 42 74 58 | pdm@cci.nc

Les services de l'État

Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Antenne de Nouvelle-Calédonie
1, rue du Contre-Amiral Joseph Bouzet | Nouville
BP 1604 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 25 62 60 | Fax : 25 62 61
Responsable de l'antenne : **Emmanuel DESPIERRE**
Courriel : nouvelle-caledonie@anfr.nc | www.anfr.fr

Centre Pénitentiaire de Nouméa (CAMP EST)

2, rue du Capitaine Bois | Nouville
BP 491 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 27 25 27 | Fax : 28 55 42
Courriel : malekalita.mafutuna@justice.fr
marie-anna.fakatika@justice.fr
www.justice.gouv.fr
Directeur : **Jean-Christophe LAGRANGE**
Directeur adjoint : **Pierre TESSE**

Chambre Territoriale des Comptes (CTC)

13, Boulevard VAUBAN
BP 2392 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. 28 11 44 | Fax : 28 10 70
Courriel : ctnc@nc.ccomptes.fr
www.ccomptes.fr/fr/CTC01/missions.html
Président : **Jean-Yves MARQUET**
Courriel : jymarquet@nc.ccomptes.fr
Procureur financier : **Michel CORMIER**
Courriel : mcormier@nc.ccomptes.fr
Secrétaire général : **Christian LAM**
Courriel : clam@nc.ccomptes.fr

Défenseur des Droits de l'enfant

9 bis, rue de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX

Tél. 23 03 46 | Fax : 27 28 28
Délégué du Défenseur des droits : **Jean SIMON**

Direction de l'Action Interministérielle et des Relations avec les Collectivités Locales (DAIRCL)

9 bis, rue de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 23 03 61 ou 23 03 63 | Fax : 23 03 68
Courriel : maryline.lauterbac@nouvelle-caledonie.gouv.fr
Directrice : **Marylin MARESCA**
Cellule de défiscalisation et des études économiques (CDEE) :
Reuben LOS
Service des contrats de développement et des interventions financières (SCDIF) : **Sophie CIROU**
Service de la coordination et de l'action interministérielle (SCAI) :
Antony LE MOING
Service des collectivités locales (SCL) : **Christophe HURAUULT**

Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale (DIRAG)

9 bis, rue de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 23 03 02
Directrice de la réglementation et de l'administration générale :
Chantal PARTARRIEU
Tél. 23 03 02 / 23 03 03 | Fax : 24 18 43
Chef du service des élections et des libertés publiques :
Sandra LALIÉ
Tél. 23 03 33 | Fax : 23 03 42
Chef du service des affaires juridiques :
Christophe DE VIVIE DE JURIGÉ
Tél. 23 03 55 | Fax : 24 18 43
Chef du service de la nationalité et des étrangers :
Christine GAYET
Tél. 23 03 10 | Fax : 24 18 43

Direction des Ressources Humaines, des Moyens et de l'Informatique (DRHMI)

9 bis, rue de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 23 04 21
Directrice : **Dominique FAUCHEUX**
Service des moyens : **Éric OURSSAIRE**
Service informatique : **Alain GAUTIER**
Service interministériel des finances de l'État : **Martine SUCH**

Forces Armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC)

Route des Artifices | Quartier Alleyron
BP 38 | 98843 Nouméa CEDEX
Tél. 29 30 80 | 29 30 81 | Fax : 29 30 87
Courriel : comsup-fanc@lagoon.nc
www.forcesarmees.nc
Général Luc DU PERRON DE REVEL

Régiment du Service Militaire Adapté en Nouvelle-Calédonie (RSMA)

BP 41 | 98850 Koumac
Tél. 47 88 14 | Fax : 47 88 18
Courriel : gsma-nc@lagoon.nc | www.rsma.nc
LT Colonel Jérôme PETIT COL

Gendarmerie Nationale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna | Commandement de la gendarmerie

BP R3 | 98851 Nouméa CEDEX
Tél. 29 51 05 | Fax : 29 51 85
Courriel : comgendncwf@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Commandant de gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna :
Colonel MIGLIERINA

Les services de l'État

Médiateur de la République

Haut-Commissariat | 9 bis rue, de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 23 03 47
Défenseur des droits : **Jean SIMON**

Mission aux Affaires Culturelles

Haut-Commissariat | 9 bis rue de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 24 21 81 | Fax : 24 21 80
Chargé de mission : **Laurent WEIL**
Courriel : laurent.weil@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Groupement d'Intérêt Public | Formation « Cadres Avenir »

Immeuble. SCICAL | 16, rue d'Austerlitz (2e étage)
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 24 64 44 | Fax : 24 64 40
Courriel : formation-cadres-avenir@nouvelle-caledonie.gouv.fr
Directrice : **Marie-Laure GIBERT**
Après-Bac Service : Tél. 24 64 47
Passport mobilité : Tél. 26 56 30 | Fax : 26 56 59
passport.mobilite@ac-noumea.nc

Mission pour la Recherche et la Technologie

9 bis, rue de la République
BP C5 | 98844 Nouméa CEDEX
Tél. 23 04 04 / 23 04 05 | Fax : 23 04 08
Chargé de mission : **Pierre LABROSSE**

Police Nationale

Commissariat Central | Avenue de la Victoire
BP 289 | 98845 Nouméa CEDEX | Tél. 24 33 00 ou 17
Courriel : dsp988@interieur.gouv.fr | www.interieur.gouv.fr
Directeur de la sécurité publique : **Francis ROTA**
Directeur adjoint : **Pierre BOURLOIS**

Services Judiciaires | Palais de Justice

2, boulevard Extérieur | Faubourg Blanchot
BP F4 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 27 93 50 | Fax : 28 73 74
www.ca-noumea.justice.fr

Cour d'Appel de Nouméa

Premier président : **Thierry DRACK**
Tél. 27 93 56 | Fax : 26 91 85
Procureure générale : **Annie BRUNET-FUSTER**
Tél. 27 93 54 | Fax : 27 27 56

Tribunal de Première Instance de Nouméa

Président du tribunal : **Bruno MARCELIN**
Tél. 27 93 72 | Fax : 27 65 31
Courriel : francoise.micherot@justice.fr
Procureur de la République : **Claire LANET**
Tél. 27 93 65 | Fax : 23 27 59
Guichet unique de greffe - Délivrance des K-bis
Tél. 27 96 17 | Fax : 28 73 74

Sections détachées du Tribunal de Première Instance

- À Koné : Tél. 47 25 13 | Fax : 47 25 21
- À Lifou : Tél. 45 12 82 | Fax : 45 11 44
- Antenne de justice à Poindimié : Tél./Fax : 42 31 04

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie et de Mat Utu

Immeuble Carcopino 3000 | 85, avenue du Général de Gaulle
BP Q3 | 98851 Nouméa CEDEX | Tél. 25 06 30 | Fax : 25 06 31
Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr
Président : **Alain LEVASSEUR**
Rapporteur public : **Jean-Philippe ARRUEBO-MANNIER**

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Nouvelle-Calédonie (SPIPNC)

2, rue Capitaine Bois | Nouville - BP 164 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. 23 20 60 | Fax : 23 20 68
Courriel : sec.spip-nouvelle-caledonie@justice.fr
www.justice.gouv.fr
Directeur : **Frédéric SUBILEAU**
Adjoint au directeur : **Erick AOUCHAR**

Trésorerie Générale

Direction des Finances Publiques de Nouvelle-Calédonie
4, rue Paul Montchovet | Pointe Brunelet
BP E4 | 98848 Nouméa CEDEX | Tél. 27 92 00 | Fax : 27 26 75
Courriel : tg162.contact@dgfp.finances.gouv.fr
Trésorier-payeur général : **Pascal COEVOET**
Directeur départemental : **Willy WILCZEK**

Les représentants consulaires

Australie | Indonésie | Nouvelle-Zélande | Vanuatu | Allemagne | Belgique | Grande-Bretagne | Italie | Japon | Pays-Bas | Suisse

Consulat Général de la République d'Allemagne

344, rue Armand OHLEN
BP MGA4 | 98802 Nouméa CEDEX
Tél. +687 41 00 20 | Fax : +687 41 00 21
Courriel : ----
Consul Général : **Ralf CLASEN**

Consulat Général d'Australie

19, avenue Maréchal Foch, 7^e étage
BP 22 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. +687 27 24 14 | Fax : +687 27 80 01
Courriel : heidi.bootle@dfat.gov.au
www.australianconsulatenoumea.embassy.gov.au
Consule Générale : **Heidi BOOTLE**

Consulat Général de Belgique

36 bis, rue Gabriel LAROQUE
BP 2683 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. +687 28 64 46 | +687 78 22 57
Courriel : consubel.noumea@lagoon.nc
Consul général : **Jean-Gabriel FAGET**

Consulat Général d'Indonésie

2, rue Lamartine | Orphelinat
BP 26 | 98845 Nouméa
Tél. +687 23 28 81 | Fax : +687 27 84 35
Courriel : kjri.noumea@kemlu.go.id
Consul Général : **Lisbar SUDARTO p.i.**

Consulat Honoraire d'Italie

17, rue du Dr Tiburzio | Sainte-Marie
BP 8177 | 98807 Nouméa CEDEX
Tél. +687 27 42 82 | +687 77 15 52
Courriel : consul.it.nc@lagoon.nc
Consul Honoraire : **Riccardo BARONI**

Consulat Honoraire du Japon

22, allée des Jardins de Sainte-Marie
BP 2009 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. +687 27 83 03 | +687 86 11 86 | Fax : +687 27 83 03
Courriel : michel.mjm@lagoon.nc
Consule Honoraire : **Marie-José MICHEL**

Consulat Général de Grande-Bretagne

14, rue du Général Sarraill | Mont Coffyn
BP 362 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. +687 28 21 53 | Fax : +687 28 51 44
Courriel : gbconsul@offratel.nc
Consul Général : **Max SHEKLETON**

Consulat Général de Nouvelle-Zélande

4, boulevard Vauban, Immeuble LE CONDE, 2^e étage
BP 2219 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. +687 27 25 43 | Fax : +687 27 17 40
Courriel : consulatnz@yahoo.com
www.nzembassy.com/newcaledonia
Consule Générale : **Linda TE PUNI**

Consulat Honoraire des Pays-Bas

33, rue de Sébastopol
BP 370 | 98845 Nouméa CEDEX
Tél. +687 28 48 58
www.netherlandsembassy.co.nz
Courriel : consulat.pays-bas.noumea@mfs.nc
Consul Honoraire : **Hugo RAAB**

Consulat Honoraire de Suisse

2, rue Cosmos | PK6
98800 Nouméa
Tél. +687 44 25 00 | +687 98 37 26
Courriel : noumea@honrep.ch
Consul Honoraire : **Daniel HUNZIKER**

Consulat Général de la République du Vanuatu

38, rue de l'Alma | Bâtiment Ervey, 2^e étage | Centre-ville
BP 2499 | 98846 Nouméa CEDEX
Tél. +687 27 76 21 | Fax : +687 27 76 81
Courriel : vanconsul@offratel.nc
Consul Général : **Raymond MANUAKE**

L'ALERTE CYCLONIQUE : POUR BIEN LA COMPRENDRE, COMPTEZ JUSQU'À 2 !

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche
→ *Soyez attentifs !*

ALERTE 1 CYCLONE
DANS MOINS DE 18H
→ *PRÉPAREZ-VOUS !*

ALERTE 2 CYCLONE
DANS MOINS DE 6H
→ *PROTÉGEZ-VOUS !*

PHASE DE SAUVEGARDE : cyclone passé
→ *Restez vigilants !*

**TOUTES LES CONSIGNES
EN CAS D'ALERTE
CYCLONIQUE SUR
www.gouv.nc**



Période cyclonique 2014-2015 : un système d'alertes numéroté est désormais en vigueur.
En cas de menace cyclonique, vous devez impérativement vous y conformer.





GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

 www.gouv.nc